



Ville de Lausanne

Service de la mobilité  
et de l'aménagement des espaces publics

RIPONNE  
TUNNEL

# Place du Tunnel Concours d'espaces publics Rapport du jury

février 2024



Le présent rapport du jury est le dernier document de la procédure SIA 142. Il est disponible, ainsi que le cahier des 9 projets et le reste des documents de la procédure, sur le site RipponneTunnel et via le QR code ci-dessous.



# Place du Tunnel Concours d'espaces publics Rapport du jury

---

Concours à un degré en procédure sélective selon  
Règlement SIA 142 avec implication du public

**février 2024**



Maître d'ouvrage

**Ville de Lausanne**  
Service de la mobilité  
et de l'aménagement des espaces publics  
Rue du Port-Franc 18  
1002 Lausanne  
[www.lausanne.ch/map](http://www.lausanne.ch/map)

Assistant au maître d'ouvrage

**Fischer Montavon+Associés**  
**Architectes Urbanistes SA**  
  
Ruelle Vautier 10  
1400 Yverdon-les-Bains  
[www.fm-a.ch](http://www.fm-a.ch)



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos</b>	<b>2</b>
<b>Rappel de la procédure</b>	<b>5</b>
<b>1. Périmètres et objectifs du concours</b>	<b>7</b>
1.1 Périmètre du concours	7
1.2 Enjeux et objectifs majeurs	7
<b>2. Clauses administratives (extrait)</b>	<b>13</b>
2.1 Organisateur, maître d'ouvrage et adjudicateur	13
2.2 Genre de concours	13
2.3 Déclaration d'intention du maître d'ouvrage	14
2.4 Contrat de gré à gré avec l'équipe lauréate	15
2.5 Calendrier prévisionnel	16
2.6 Prix et mentions	16
2.7 Procédure en cas de litige	16
2.8 Composition et rôle du jury	17
2.9 Spécialistes-conseils	18
2.10 Calendrier du concours	19
2.11 Éléments prépondérants et indicatifs du programme	20
2.12 Critères d'appréciation	20
2.13 Equipes concurrentes retenues	21
2.14 Implication du public	22
<b>Jugement</b>	<b>23</b>
<b>3. Déroulement du concours</b>	<b>25</b>
3.1 Phase sélective	25
3.2 Remise des projets et examen préalable	25
3.3 Respect du règlement-programme	26
3.4 Admission des projets au jugement	26
3.5 Analyse par les spécialistes-conseils	26
<b>4. Sélection des projets</b>	<b>29</b>
4.1 Délibérations et méthode d'examen	29
4.2 Premier tour d'élimination	29
4.3 Second tour d'élimination	29
4.4 Tour de repêchage	30
4.5 Analyse approfondie	30
<b>5. Classement</b>	<b>31</b>
<b>6. Recommandations du jury</b>	<b>32</b>
<b>Approbation</b>	<b>33</b>
<b>Levée de l'anonymat</b>	<b>37</b>
<b>Présentation des projets primés</b>	<b>41</b>
7.1 Projet n°5 DELTA-DELTA	47
8.1 Projet 9 BIKINI BOTTOM	59
8.2 Projet n°4 PLAINE DE FRAICHEUR... PLEINE DE VIES	69
<b>Projets éliminés au 2<sup>nd</sup> tour</b>	<b>75</b>
<b>Projets éliminés au 1<sup>er</sup> tour</b>	<b>93</b>

# Avant-propos

Dans les enjeux urbains prépondérants d'aujourd'hui, l'espace public tient une place d'importance. Espace de respiration dans une densité construite en pleine croissance, il est le lieu de tous les acteurs du territoire comme celui dans lequel la nature peut encore être perçue et s'épanouir pour nous aider à lutter contre le réchauffement climatique. C'est la pierre angulaire du développement urbain, espace de convoitise à bien des égards il subit beaucoup de pression.

Si sa valeur d'usage est bien reconnue, voire commercialisée, le m<sup>2</sup> d'espace public lui n'a pas grande valeur marchande en regard du m<sup>2</sup> de zone à bâtir. Cet enjeu économique alimente la perception des espaces non bâtis comme des espaces à bâtir. Il est donc urgent d'inverser le regard pour percevoir les espaces publics comme des espaces dont le vide offre la possibilité d'une qualité de vie dans des quartiers plus denses.

L'enjeu est important et la ville de Lausanne y est attentive. En ce sens, la Place du Tunnel offre un véritable trésor : plus d'un hectare dans l'hypercentre urbain et en pleine terre. Aménager cette « pépite » requiert délicatesse et parcimonie. L'équilibre entre nature et usages pour la population est à trouver pour valoriser au mieux cet espace dans un quartier populaire et populaire, aux besoins accrus en espaces verts et de rencontre.

Assurément, le concours est une forme de mise en concurrence sur la qualité, conforme à la législation sur les marchés publics et qui permet de fédérer autour de la recherche du projet qui sied.

Le projet DELTA-DELTA a brillamment relevé le défi et apporté des réponses et propositions convaincantes. Il laisse la part belle aux usages et au végétal qui se complètent au lieu de se concurrencer. Simple et pragmatique, il permet à tout un chacun une appropriation de ce futur espace tout en lui conférant un caractère singulier, conforme à l'esprit du lieu. Encore une fois, la magie des intelligences plurielles a fonctionné pour choisir un projet qui évoluera encore et vivra avec son quartier.

Le concours s'achève et c'est maintenant le début de l'aventure que je souhaite belle et qui, sans nul doute, sera passionnante !



Nathalie Luyet

Présidente du Jury  
Architecte du Vivant et  
Tisseuse de lien  
Linkfabric Sàrl

Nathalie Luyet  
Présidente du jury



Grégoire Junod

Vice-président du jury  
Syndic de la Ville de Lausanne  
en charge de la Culture et du  
Développement urbain

Nous sommes ravis de vous présenter une étape déterminante dans le réaménagement de la Place du Tunnel, franchie le 4 décembre dernier avec l'annonce du Lauréat. Le projet DELTA - DELTA a été sélectionné parmi des travaux de grande qualité.

Le choix du projet lauréat repose sur sa capacité exceptionnelle à redonner vie à cet espace emblématique. Mettant en avant la place centrale réservée aux piétons, le projet s'est distingué par sa justesse et sa pertinence, répondant ainsi de manière exemplaire au cahier des charges établi à la suite du processus participatif initié en 2017. La Ville de Lausanne a une fois de plus joué un rôle de pionnière en Suisse, en impliquant les habitants dans le jury et en offrant une délibération publique.

Située au pied de la Cité, la Place du Tunnel, dessinée en forme de losange ouverte tel un Delta, est unique à Lausanne. Elle offre un cadre propice à des projets ambitieux, tout en tenant compte de divers paramètres. Le projet, élaboré par l'équipe lauréate composée de Verzone Woods Architectes Sàrl, Willi ingénieurs SA et Transitec Ingénieurs-Conseils SA avec Schlaepfer-Capt et Impact-Concept, prend en considération ces aspects cruciaux.

Inspiré par la morphologie historique de Lausanne, le projet crée deux centralités distinctes autour d'une voirie requalifiée: une place simple et multifonctionnelle au nord, mettant en valeur l'édicule (ancien bâtiment TL), et un jardin arboré au sud, organisé autour d'une place d'eau végétalisée.

Au cœur du projet réside la revitalisation piétonne, avec des bancs stratégiquement disposés, des contrastes de matériaux, une microtopographie réfléchie et un éclairage ciblé, visant à assurer une expérience nocturne sécurisée et agréable.

Le projet propose d'élargir les fronts piétons aux pieds des façades, créant ainsi un généreux arc piéton continu qui unifie l'espace et offre une large place aux terrasses ou échoppes commerciales. Une attention particulière est accordée à la végétalisation, en harmonie avec les attentes de la population et les objectifs du plan climat. Des éléments tels que les jardins d'orage symbolisant l'ancien cours d'eau, et une canopée inspirée des forêts indigènes, sont intégrés dans une perspective de durabilité.

Le projet DELTA-DELTA incarne une vision écologique et sociale, réconciliant l'histoire de Lausanne avec un avenir durable et inclusif. En redéfinissant la mobilité pour garantir l'accessibilité du centre-ville, le projet offre également une perspective ambitieuse pour les aménagements végétaux supplémentaires d'ici à 2035-2040, renforçant ainsi son engagement envers la nature et la communauté.

Nous vous invitons à découvrir les projets passionnants remis dans le cadre du concours et en particulier le projet lauréat, qui marquera une transformation significative de la place du Tunnel et contribuera à façonner l'avenir dynamique de Lausanne.

Grégoire Junod  
Vice-président du jury



# Rappel de la procédure

Le présent rapport du jury intègre une synthèse des clauses administratives de la procédure. Le cahier des charges complet de la mise en concurrence, intégrant le volet programmatique, n'est pas repris ici.

En outre, un cahier présentant les 9 propositions des équipes participantes a été élaboré par le maître d'ouvrage directement après le jugement ouvert au public. Il regroupe les planches et textes rédigés par les équipes.

Tous les documents sont disponibles sur le site web du projet RiponnelTunnel (voir code QR en quatrième de couverture), ainsi qu'auprès du maître de l'ouvrage.



Rue de la Borpe

Rue de la Barre

Ch. des Ecoilers

Place du Tunnel

Rue de la Barre

Place du Nord

Rue Dr. César-Roux

Rue du Tunnel

Rue des Deux-Marchés

Avenue de l'Université

Rue de la Barre

Chemin de Courvaup

Place de la Riponne

Rue Pierre-Viret

Place du Château

100m

# 1. Périmètres et objectifs du concours

## 1.1 Périmètre du concours

Le périmètre du concours est celui figuré en blanc sur la photo aérienne ci-contre. Il est délimité par les façades des bâtiments bordant la place du Tunnel et il comprend également l'espace sous le Tunnel ainsi que les accroches de la place à son contexte voisin par les axes : rue de la Borde au Nord, rue du Tunnel et rue des Deux-Marchés au Sud, rue Dr. César-Roux à l'Est, chemin des écoliers et escaliers de la Barre au Nord. La place de la Barre, surplombant celle du Tunnel, fait également partie du périmètre du concours. Une liaison verticale de type ascenseur devra permettre de relier à terme ces deux places.

A l'intérieur du périmètre du concours se trouve le périmètre du mandat à la clé, faisant l'objet de la déclaration d'intention du maître d'ouvrage.

Il était attendu des équipes participantes de prendre position sur le traitement des espaces libres, publics et privés, à l'intérieur du périmètre de concours, notamment ceux en continuité spatiale avec le domaine public. Toutefois, la mise à disposition des espaces privés n'étant pas garantie à ce stade, les projets ne pouvaient pas être dépendants de la maîtrise de ces espaces. Les propositions devaient donc pouvoir se concrétiser en agissant uniquement sur le domaine public (DP) et sur les parcelles propriété de la Ville de Lausanne.

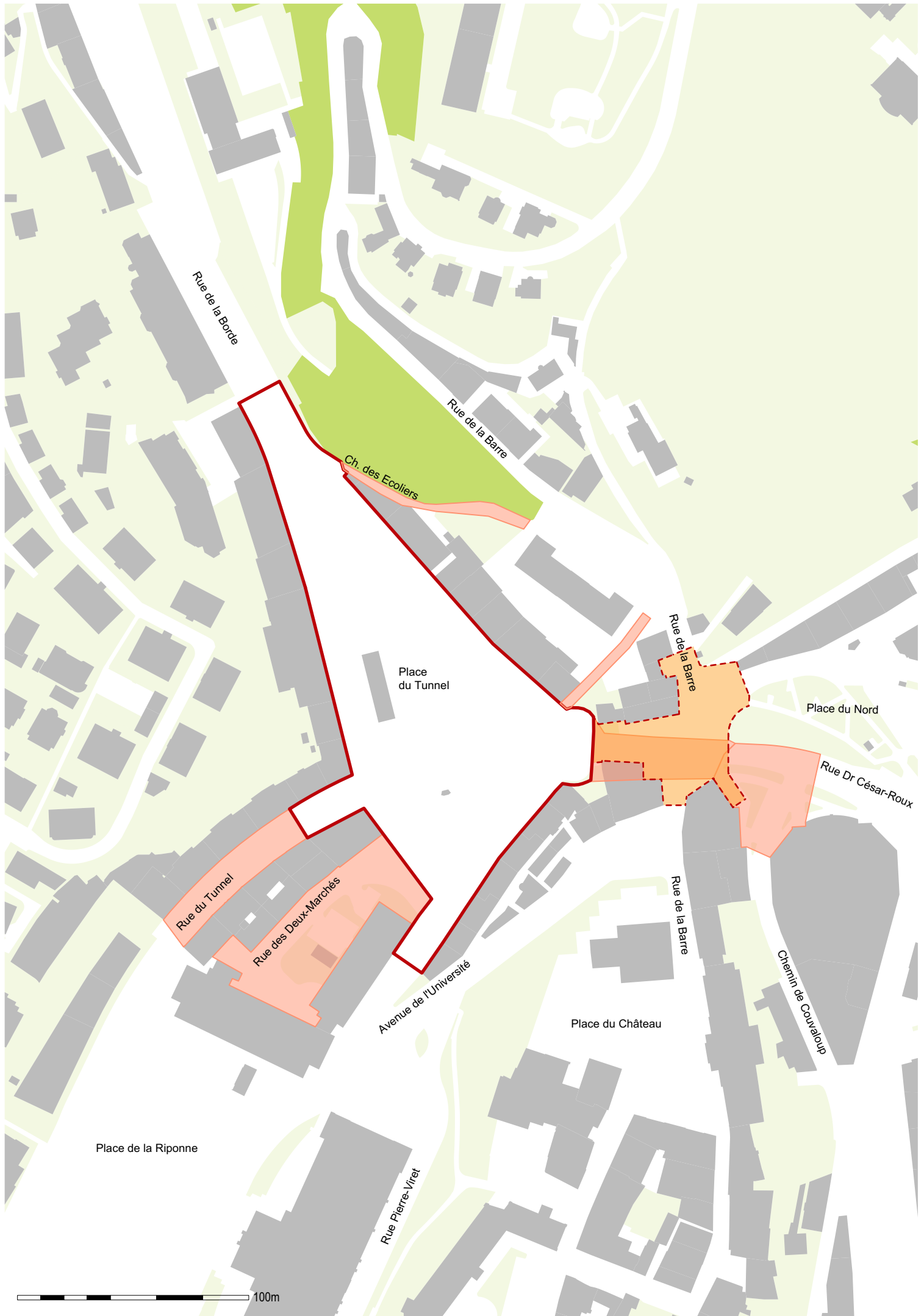
## 1.2 Enjeux et objectifs majeurs

Les enjeux et objectifs majeurs du projet identifiés au programme sont listés ci-après, l'ordre des éléments n'est pas à interpréter comme une hiérarchie.

### **Intégrer les enjeux de la transition écologique**

#### **Constituer un lieu capable de régulation climatique**

- Exploiter l'important potentiel de pleine terre que propose ce grand espace ouvert lausannois pour améliorer la régulation climatique et le confort thermique.
- Trouver le juste équilibre entre vide et espace arborisé, utilisant ce dernier comme outil de rafraîchissement de la ville conformément à l'Objectif canopée de la Ville de Lausanne.
- Intégrer le concept de la ville éponge : intégrer l'eau comme vecteur d'ambiance et de rafraîchissement, notamment combiné avec les besoins de la trame verte.
- Proposer un principe de rétention des eaux de pluie permettant d'assurer la gestion des eaux de ruissellement lors de fortes précipitations.
- Prendre en compte la dimension environnementale des matériaux et les possibilités de réemploi.



Rue de la Barre

Rue de la Barre

Ch. des Ecoliers

Place du Tunnel

Rue de la Barre

Place du Nord

Rue Dr César-Roux

Rue du Tunnel

Rue des Deux-Marchés

Avenue de l'Université

Place du Château

Rue de la Barre

Chemin de Couvaloup

Place de la Riponne

Rue Pierre-Viret

100m

### **Concevoir un espace flexible permettant d'envisager une évolutivité**

- Développer un projet pour l'horizon de réalisation (2026-28) défini tout en tenant compte d'un horizon long terme (2035-40 et au-delà) où l'ensemble des objectifs du Plan climat sont atteints, les AFTPU réalisés et les nouvelles habitudes de mobilité active ancrées.
- Offrir également une flexibilité permettant l'adaptabilité du projet aux évolutions des besoins d'usages.
- Être attentifs-ives à l'existant en termes de ressources disponibles que le projet pourrait exploiter (faire avec l'existant, re-use).

### **Inscrire la place du Tunnel dans le réseau écologique structurant du territoire lausannois**

- Reconstituer un lien biologique et paysager avec le bois de Sauvabelin et les reliquats du vallon de la Louve.
- Favoriser la diversification des milieux et des essences dans l'aménagement, notamment par l'intégration de différentes strates de végétation.


### **Mettre en place un schéma de mobilité décarbonée**

- Reconquérir les espaces de stationnement pour que la place puisse accueillir les usages attendus d'une place majeure articulant une vie de quartier prépondérante avec les usages de centre-ville.
- Mettre le piéton au cœur des réflexions en développant des espaces publics et des parcours généreux, continus, directs et intuitifs et sur lesquels se déplacer en toute sécurité. Porter une attention particulière aux piétons les plus vulnérables et notamment à la présence d'écoliers dans le secteur.
- Mettre en œuvre toutes les actions permettant de développer le report modal vers la mobilité douce et les transports publics.
- Évaluer la juste place du vélo et assurer une continuité du réseau cyclable.
- Dans ce même but, assurer une gestion des flux optimisée limitant la place des TIM au strict nécessaire. « Gommer » autant que possible l'aspect routier de la voie.
- Assurer l'insertion du BHNS sur la place et la bonne ergonomie des arrêts, de manière à conforter son attractivité.

### **Identité : fonder l'identité première de la place du Tunnel sur la géographie et l'histoire de ce lieu particulier (genius loci)**

- Inscrire la place dans son contexte géographique et historique.
- Tirer parti de la complexité topographique de cet espace, qui lui donne son caractère encaissé et qui fait partie de son identité.
- Travailler les rapports « haut-bas » et plus spécifiquement l'articulation entre la rue des Deux-Marchés et la place du Tunnel ainsi qu'entre la place du Tunnel et la place de la Barre.
- S'appuyer sur l'imaginaire de la vallée de la Louve : invoquer l'eau dans l'aménagement de la place en référence au cours d'eau de la Louve qui a façonné ce territoire.

Périmètre du concours

 Périmètre du mandat à la clé à l'issue du concours

 Accroches

 Place de la Barre

- Affirmer la place du Tunnel comme une pièce majeure de la ceinture Pichard, où la route s'efface au profit d'une place aux qualités urbaines révélées.

## **Échelles : concilier l'échelle de quartier avec l'échelle métropolitaine**

### **Faire de la place du Tunnel un lieu fédérateur à l'échelle des quartiers**

- Affirmer le rôle de place «à la croisée des quartiers»: construire un espace de rencontre convivial et intergénérationnel tirant profit d'un lieu actuellement délaissé ou à faible valeur d'usage mais qui dégage une énergie particulière de par son côté populaire voire alternatif. Favoriser la rencontre des habitant.e.s de la place du Tunnel et des quartiers alentours.
- Créer des accroches fines aux espaces publics alentours et renforcer les liaisons aux quartiers environnants.
- Intégrer les places du Tunnel et de la Barre dans le réseau des parcours non-motorisés, en travaillant le confort et la lisibilité des parcours, ainsi que les aménités offertes aux usager.e.s.

### **Ancrer la place du Tunnel et la place de la Barre dans le réseau des espaces publics structurants de la ville de Lausanne**

- Valoriser la place du Tunnel en tant que lieu d'entrée dans le centre-ville, la tête d'un réseau reliant le centre-ville à sa périphérie.
- Améliorer l'accroche physique et visuelle entre la forêt et le centre-ville, en particulier depuis le niveau de la place de la Barre.
- Tisser des liens avec les autres espaces publics majeurs de la ville, tant vers la Riponne, que vers les espaces publics de la Cité en travaillant la connexion physique et visuelle entre les niveaux.
- Affirmer l'identité de la place du Tunnel et renforcer son attractivité à l'échelle de la Ville.

### **Articuler les programmations pour concilier les deux échelles**

- Définir les positionnements les plus adéquats pour les deux programmes bâtis principaux : un espace d'animation socio-culturel qui accompagne et développe des activités pour les jeunes en particulier et pour la vie de quartier de manière générale et un espace dédié à l'art contemporain.
- Faire résonner la répartition des fonctions de l'espace public sur la place avec ces deux programmes, autant qu'avec les activités présentes dans les rez-de-chaussée des façades bâties existantes en favorisant les interactions espace public - rez-de-chaussée y compris le long des axes accueillant de la circulation.
- Permettre aux activités ouvertes à toutes et tous autant qu'aux activités de quartier de trouver leur place dans l'espace public.

### **Constituer un espace mixte et polyvalent**

- Proposer un aménagement qui n' « oriente » pas trop les usages mais au contraire qui laisse une grande liberté d'appropriation
- Éviter un encombrement trop fort de la place
- Se positionner sur l'unité ou le maintien du fractionnement de la place (aujourd'hui divisé en 2 espaces distincts séparés par la rue du Tunnel)
- Développer une offre ludique adaptée à l'échelle de la place, en complémentarité avec les espaces existants dans les quartiers alentours
- Favoriser de nouvelles pratiques et interactions sociales, en permettant l'appropriation de l'espace par tous types d'usager-e-s de manière concomitante. Penser également les différentes temporalités de la place, en intégrant notamment les enjeux de vie nocturne.



# 2. Clauses administratives (extrait)

## 2.1 Organisateur, maître d'ouvrage et adjudicateur

La Ville de Lausanne, représentée par son service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, organise la présente procédure et constitue le maître de l'ouvrage.

Maître d'ouvrage :

Ville de Lausanne  
MAP - Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics  
Juliette Bernier  
Rue du Port-Franc 18  
1002 Lausanne  
[www.lausanne.ch/map](http://www.lausanne.ch/map)

L'organisation technique du concours est assurée par le bureau FISCHER MONTAVON + ASSOCIES Architectes - Urbanistes SA en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

Secrétariat :

FISCHER MONTAVON+ASSOCIES  
ARCHITECTES URBANISTES SA  
Gabriela Marcovecchio et Nadine Mermoud  
Ruelle Vautier 10  
1400 Yverdon-les-Bains  
E-Mail: [contact@fm-a.ch](mailto:contact@fm-a.ch)

## 2.2 Genre de concours

Il s'agit d'un concours de projet d'espaces publics en procédure sélective à un degré tel que défini par les articles 3 et 7 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Première étape: appel à candidatures. La procédure sélective permet de désigner 9 équipes pluridisciplinaires, sur la base de dossiers (la fourchette laissée au jury pour la sélection était entre 8 et 10). Seconde étape : mise en concurrence des équipes sélectionnées. Un seul lauréat est désigné à l'issue du concours.

Comme pour le concours d'idées de 2019, la Municipalité souhaite poursuivre l'élaboration des projets de réaménagement du secteur dans un cadre ouvert au public, impliquant fortement la population et les groupes d'intérêts. La présente mise en concurrence exploite donc les possibilités offertes par la ligne directrice

142i-402f «Implication du public» relative aux règlements SIA 142 et SIA 143 qui seront respectées, en particulier pour préserver l'anonymat des projets et l'indépendance du jury.

L'interaction entre la démarche participative et le concours se concrétise sous trois formes :

- Contributions des usager-e-s au règlement-programme récoltées dans le cadre de la démarche participative démarrée en 2019;
- Intégration de représentant-e-s des usages au sein du jury (2) et parmi les spécialistes conseils (10) ;
- Participation du public en tant qu'auditeur à la session finale de jugement du concours (voir dates § Calendrier 1.17).

## 2.3 Déclaration d'intention du maître d'ouvrage

Conformément à l'Accord intercantonal sur les marchés publics et au Règlement SIA 142, édition 2009, et obtention du crédit de construction et des autorisations de construire, la Ville de Lausanne, maître d'ouvrage, s'engage à confier aux auteurs du projet lauréat (architecte-paysagiste, architecte, ingénieur civil et ingénieur en mobilité), et recommandés par le jury, les mandats d'étude de projet et réalisation de l'ensemble des aménagements extérieurs du périmètre du mandat à la clé, délimité en rouge sur le plan ci-contre pour autant que le projet respecte le budget et les délais initialement fixés par le maître d'ouvrage. L'aménagement des autres périmètres dits « accroches » et de la place de la Barre, qui seront réalisés ultérieurement, ne font pas partie de cet engagement. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'adjuger, sous forme de tranches conditionnelles, leur réaménagement ainsi que le projet et la réalisation de pièces bâties du projet.

Le coût cible total du périmètre du mandat à la clé, CFC 4 aménagements extérieurs hors coût des réseaux et des éventuelles pièces bâties, est d'environ CHF 10'850'000.- TTC hors honoraires.

Les délais planifiés prévoient un envoi à l'examen préalable aux services cantonaux en janvier 2025, la mise à l'enquête publique en septembre 2025 et un permis de construire en force en octobre 2026 permettant le lancement.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat direct, par procédure de gré à gré, aux spécialistes ne relevant pas des compétences imposées dans le cadre du concours et ayant fourni une contribution de qualité remarquable, saluée dans le rapport du jury et constituant une part significative du droit d'auteur du projet lauréat.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas adjuger l'ensemble des prestations, respectivement de révoquer la décision d'adjudication dans l'une des hypothèses suivantes :

- Si l'équipe lauréate ne respecte pas les engagements pris ou les conditions légales pour être adjudicataire d'un marché public, dans ce cas sans dédommagement ou indemnité;
- Si les crédits ou autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes, dans ce cas les art. 27.2 et 27.3 du règlement SIA 142 sont applicables.

Si l'équipe lauréate ne dispose pas ou plus de la capacité et/ou des compétences techniques et/ou organisationnelles nécessaires ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement et une réalisation du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, l'adjudicateur se réserve le droit d'exiger en tout temps au lauréat de compléter son équipe avec des spécialistes. Ces derniers seront proposés par le lauréat et soumis à l'agrément de l'adjudicateur. Cette disposition s'applique notamment pour des bureaux étrangers ne maîtrisant pas suffisamment les exigences légales et administratives applicables à l'ouvrage.

## 2.4 Contrat de gré à gré avec l'équipe lauréate

Les prestations du mandat à la clé sont divisées en tranches successives :

- 1.Première tranche qui correspond aux phases d'avant-projet, de projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation (numéros SIA 31 à 33);
- 2.Deuxième tranche qui concerne le reste du mandat, soit les appels d'offres, le projet d'exécution et la réalisation (numéros SIA 41 à 53).

Le passage à la tranche 2 est tributaire du vote du crédit de réalisation par le Conseil communal de la Ville de Lausanne. Cette tranche est donc conditionnelle.

Pour les prestations ordinaires d'architecte-paysagiste, d'architecte, d'ingénieur civil et d'ingénieur en mobilité des mandats de projet et de réalisation des espaces publics décrits sous § 1.10, le maître d'ouvrage s'appuiera sur :

- Le coût global de l'ouvrage annoncé dans le présent document comme déterminant pour le temps nécessaire;
- Le degré de difficulté correspondant au type d'ouvrage ;
- Un taux horaire moyen pour le groupement de mandataires de Frs 130.- maximum.
- Les règlements SIA 102, 103 et 105 édition 2020;

Sur ces bases l'équipe lauréate établira son offre pour les prestations émanant du mandat à la clé pour l'ensemble de l'équipe permettant de démarrer les discussions pour l'adjudication du mandat de gré à gré.

Concernant le pilotage il est prévu :

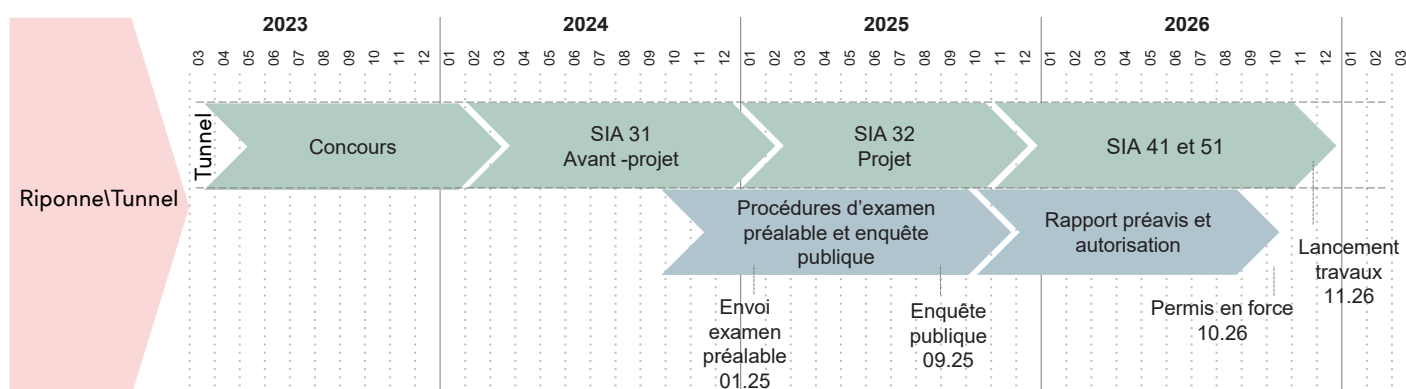
- Pilotage technique du projet par l'architecte ou l'architecte-paysagiste pour les phases SIA 31 à 33 ;
- Pilotage technique par l'ingénieur civil pour les phases SIA 41 à 53 ;
- Cosignature des plans à toutes les phases de projet ;
- Pilotage administratif assuré par le même bureau sur toute la durée du mandat du projet.

Par ailleurs, il est attendu une collaboration étroite au sein de l'équipe pendant toutes les phases de projet, en particulier sur les thématiques de la gestion de l'eau, de la conception des fosses de plantation, de la reconstitution des sols ainsi que sur le suivi des travaux.

Également, il sera attendu du lauréat du concours qu'il intègre dans sa prestation la coordination des projets de renouvellement de réseaux portés par les différents services de la Ville et le portage du génie civil associé. Enfin, le développement et la réalisation de son projet sera articulée avec les différents projets connexes, et en particulier avec l'assainissement de l'ouvrage du Tunnel et le projet d'aménagement lié au BHNS sur la rue de la Borde.

## 2.5 Calendrier prévisionnel

Ci-dessous est présenté le calendrier prévisionnel du projet de réaménagement de la place du Tunnel développé par le maître d'ouvrage.



## 2.6 Prix et mentions

Le jury dispose d'une somme globale de Frs 207'000.- HT pour l'attribution de 3 à 5 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

La somme globale a été calculée selon les directives SIA en tenant compte du degré de difficulté des ouvrages (IV) ainsi que de majorations pour la présélection (5%) prestations de mandataires spécialisés (15%), production d'images (10%) et présentation des étapes (10%) et d'une réduction pour l'absence de maquette (-5%).

Le jury peut classer les travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail, à condition que la décision du jury ait été prise au moins à la majorité de 3/4 des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent les maîtres d'ouvrage.

Le jury répartira une part d'environ un tiers de la somme globale de manière égale entre chacune des équipes ayant remis un projet admis au jugement.

La somme globale doit être complètement attribuée, dont les quarante pourcent (40%) au plus peuvent être réservés à des mentions éventuelles.

## 2.7 Procédure en cas de litige

Les éventuels litiges relatifs au présent concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA 142 édition 2009 art 28.1.

Le for juridique est celui de Lausanne.

## 2.8 Composition et rôle du jury

### Présidente

---

Mme Nathalie Luyet\*\* Architecte-urbaniste, Linkfabric sàrl, Savièse

### Vice-président

M. Grégoire Junod Syndic, Direction de la culture et du développement urbain, Ville de Lausanne

### Membres

---

M. Patrick Etournaud\* Chef de service, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne

Mme Caroline Chausson\* Cheffe de section des pôles urbains majeurs, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne

Mme Julie Dubey Cheffe de projet, Service de l'urbanisme, Ville de Lausanne

M. Emmanuel Graz\* Coordinateur grands projets, Service des parcs et domaines, Ville de Lausanne

M. Denis Bochatay Chef de projet, Unité Climat, Ville de Lausanne

M. Jérôme Marcel Représentant des usagers

Mme Sonia Lavadinho Anthropologue-géographe, bfluid, Genève

M. Gueric Péré\*\* Architecte-paysagiste, ilex, Lyon

M. Florent Poulin\*\* Ingénieur mobilité, Service de la mobilité, Etat du Valais, Sion

Mme Sonia Curnier\*\* Architecte-urbaniste, dr ès Sciences EPFL, LASUR EPFL, Lausanne

Mme Monique Keller\*\* Architecte, journaliste, Lausanne et Zurich

M. Daniel Starrenberger\*\* Ingénieur civil, B+S Ingenieurs SA, Genève

Mme Isabel Girault\*\* Architecte-urbaniste, urbanité(s) Sàrl, Genève

### Membres suppléantes

---

Mme Daphné Dethier Responsable de la section planification, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne

Mme Marine Gasser Représentante des usagers

Mme Jenny Leuba\*\* Spécialiste mobilité piétonne, Mobilité piétonne Suisse, Berne

Mme Jade Rudler\*\* Architecte, atelier OLGa, Renens

Mme Agathe Caviale\*\* Architecte-paysagiste, INTERVAL Paysage Sàrl, Chavannes-près-Renens

Les membres du jury sont responsables, envers le maître d'ouvrage et les participant-e-s, d'un déroulement du concours conforme au programme. Le jury approuve le programme du concours et répond aux questions des participant-e-s. Il juge les propositions de concours, décide du classement, attribue les prix et les éventuelles mentions. Il formule le rapport de jugement et les recommandations pour la suite à donner.

Les membres professionnels au sens du règlement SIA 142 pour la présente mise en concurrence sont indiqués par un \* et les membres professionnels indépendants du maître d'ouvrage par \*\* sur le tableau ci-dessus.

## 2.9 Spécialistes-conseils

Pour son jugement, le jury peut faire appel à l'avis de spécialistes-conseils. Les personnes suivantes étaient pressenties pour cette tâche, elles n'ont qu'une fonction consultative et ne disposent pas du droit de vote :

La liste des spécialistes-conseils n'est pas exhaustive. Le jury et l'organisateur se réservent le droit de la compléter en cours de procédure, en fonction des questions qui se poseront lors de l'examen des projets. Le cas échéant, il fera en sorte de choisir des spécialistes-conseils qui ne se trouvent pas en conflit d'intérêt avec un des concurrent-e-s.

### Technique

---

Michael Sandoz et Sebastiano Bernardoni	Mobilité	Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics - Mobilité / Espaces publics
Cyril Gerbino	Ouvrages : Tunnel, murs, ascenseur	Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics - Ouvrages
Nicolas Monnin	Génie Civil	Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics - Construction et maintenance
Lucas Jeanrichard	Urbanisme	Service de l'urbanisme
Anne-Fanny Cotting	Patrimoine	Service de l'urbanisme - Délégation à la protection du patrimoine
Pascale Aubert	Paysage et milieux vivants	Service des parcs et domaines
Julien Praz	Économie	Service de l'économie
Charlotte Franck	Climat	Unité climat
Martin Junier	Environnement	Unité environnement
Yann Riou et Natalie Esteve	Culture	Service de la culture
Sandrine Balli	Animation socio-culturelle	Service quartiers, jeunesse et familles
Dominique Zürcher	Eau (surface)	Service de l'eau
Stephan Henninger	Eclairage public	Services industriels de Lausanne - EP
Samuel Fréchet	Mobilité - transports publics BHNS	Transports publics de la région lausannoise SA
Mathias Schaer	Sécurité - vie nocturne	SGSE - Observatoire de la sécurité et des discriminations
Pierre Bays	Économie de la construction	SD / Spécialiste externe à l'administration

### Usage

---

Klesta Krasniqi	Représentante des usager-e-s
Cynthia Corn	Représentante des usager-e-s
Nieves Roca Castello	Représentante des usager-e-s
Carmen Jambé	Représentante des usager-e-s
Anne-Françoise Decollogny	Représentante des usager-e-s
Damien Sonney	Représentant des usager-e-s
François Reynaud	Représentant des usager-e-s
Elias Boulé	Représentant des usager-e-s
Arnaud Thevenet	Représentant des usager-e-s
Siddharta Sugasi	Représentant des usager-e-s

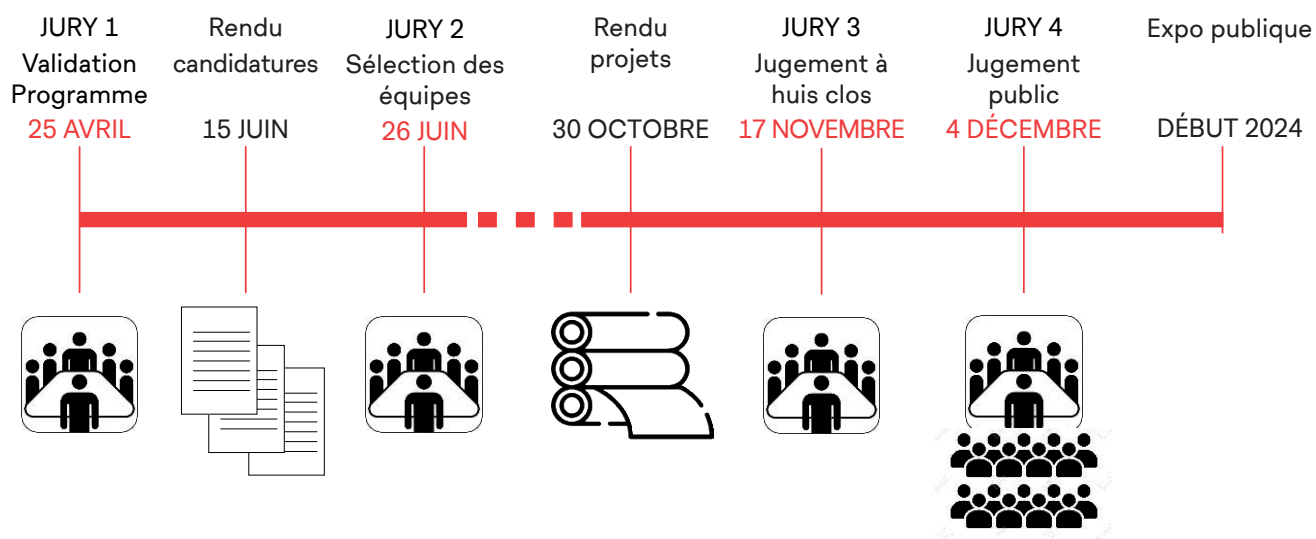
## 2.10 Calendrier du concours

Le concours s'ouvre par la publication sur le site Internet <https://simap.ch> et sur la feuille d'avis officielle du canton de Vaud (FAO).

- Publication du concours avec avis officiel 12 mai 2023
- Questions des équipes candidates 22 mai 2023
- Réponses aux questions 30 mai 2023
- Date limite de réception des dossiers de candidature 15 juin 2023
- Sélection des équipes concurrentes par le jury 26 juin 2023

### Concours

- Lancement du concours 7 juillet 2023
- Questions des équipes participantes 18 août 2023
- Réponses aux questions 1er septembre 2023
- Envoi des projets 30 octobre 2023
- Jugement session 1 à huis clos 17 novembre 2023
- Délai d'inscription du public au jugement 27 novembre 2023
- Jugement session 2 ouverte au public 4 décembre 2023
- Publication des résultats et remise des prix Février 2024
- Exposition publique Printemps 2024



## 2.11 Éléments prépondérants et indicatifs du programme

Les éléments prépondérants du programme pour le maître d'ouvrage sont indiqués dans un cadre de couleur.

Le maître d'ouvrage est conscient du nombre important d'éléments soumis aux équipes participantes. Il s'en remet au jury pour vérifier la pertinence de la prise en compte de ces éléments dans les propositions des équipes.

## 2.12 Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation sont à considérer en rapport avec les prescriptions et indications du programme. Le jury a défini la liste exhaustive des critères d'appréciation suivants, qu'il a appliqué lors de la sélection des équipes et des projets :

### Sélection des concurrent·e·s

La sélection des participant·e·s au concours s'est faite sur la base d'une évaluation selon trois critères, pondérés de la manière suivante :

- 45 % : compétences, expérience et références des membres de l'équipe
- 35 % : compréhension de la problématique et des attentes de l'organisateur
- 20 % : composition et organisation de l'équipe

Sous réserve de la réception d'un nombre suffisant de dossiers de candidature de qualité, le jury pouvait retenir 8 à 10 équipes.

Parmi celles-ci, le jury s'était réservé la possibilité de sélectionner 1 ou plusieurs équipes dont le pilote n'a pas l'expérience technique relevant d'une des références exigées mais démontre sa capacité à maîtriser un projet complexe. Elle peut avoir un ou plusieurs membres disposant de 15 ans de pratique au maximum afin de favoriser la relève professionnelle. Pour les équipes moins expérimentées, la notation du critère « compétences, expérience et références » s'est faite de manière relative à l'intérieur de ce groupe de candidats.

### Concours de projet

Le jury a apprécié les projets du point de vue de leur qualité et leur cohérence, leur adéquation avec le site ainsi que des réponses au programme sur la base des critères suivants, sans ordre de priorité ou de pondération :

- La création d'un espace public identitaire, développé de façade à façade sur l'entier du périmètre ;
- L'insertion dans le site, la capacité à renforcer/créer une identité du lieu, considérant aussi les projets alentours ;
- L'expression de la double échelle ville/quartier de la place du Tunnel, par la mise en valeur de la centralité et le renouvellement de son attractivité ;
- Le concept des aménagements extérieurs et des espaces publics, leurs qualités fonctionnelles et d'ambiance et leurs relations au contexte ;
- La pertinence de l'organisation proposée aux diverses échelles du projet, des cohabitations fonctionnelles, des circulations et de leur contribution à de bonnes conditions de sociabilité ;

- La valeur d'usage des espaces publics et leur capacité à favoriser les pratiques sociales, temporaires et pérennes ; leur capacité à accueillir tous les publics ; la convivialité ;
- La stratégie environnementale (notamment en lien avec les enjeux du changement climatique), s'inscrivant dans une perspective de durabilité ;
- Les solutions en faveur d'une mobilité durable, en rapport avec les ambitions du Plan climat ;
- Le respect du programme et des prescriptions d'aménagement ;
- L'équilibre entre la réponse aux exigences programmatiques et la flexibilité de destination des espaces dans le temps ;
- La rationalité économique constructive et d'entretien.

## 2.13 Equipes concurrentes retenues

La journée de jury consacrée à la sélection des équipes a abouti à la sélection des 9 équipes participantes suivantes :

- « PARCE CE QUE TUNNEL » composée de Paysagegestion sa, LOCALARCHITECTURE Sàrl, Ingphi SA et IBV-HUSLER AG avec SOLPAYSAGE EURL, LUCA ROSSI – VSA, Association Kraft, Charlotte Thietart et SOLENEOS ;
- ATELIER DESCOMBES RAMPINI SA, CHEVALIER SA et URBANMOVING INGÉNIERIE SÀRL avec WAYS INGÉNIERIE SÀRL, BMG SOLUTION SÀRL, LES ÉCLAIRAGISTES ASSOCIÉS, MILLE ET UNE VILLES SÀRL et HYDRIQUE INGÉNIEURS SÀRL ;
- « SANTA BARBARA » composée de Officina del Paesaggio Sagl, Bonnard+Woeffray, Ingeni SA et Studio d'ingegneria Francesco Allievi SA avec Radiance35 SUD et La Lézarde ;
- Verzone Woods Architectes Sàrl, Willi ingénieurs SA et Transitec Ingénieurs-Conseils SA avec SCHLAEPFER-CAPT et IMPACT-CONCEPT SA ;
- Monnier architecture du paysage SA, Studio Alberto Figuccio sàrl, JMJ ingénieurs conseils sàrl et RGR Ingénieurs conseils SA avec Lumière électrique SA et Karakas & Français SA ;
- In Situ sa, Atelier Archiplein sàrl, MCR sàrl et BCPH avec TeraSol, Robert Perroulaz et Lucie Bordonne ;
- pleineterre sàrl, Bachelard Wagner Architekten AG BSA, ab ingénieurs sa et citec sa avec reflexion AG et Bénédicte de Lataulade, Jacques Cuttat et Nesrine Ghulam ;
- Arriola & Fiol architectes, OU3 SA ingénieurs civils et José Angel González ;
- MUTABILIS PAYSAGE & URBANISME, ATELIER SIMPLON, TECTA ING et TRAJECT avec MONOD-PIGUET + ASSOCIES INGÉNIEURS CONSEILS SA et LES ECLAIREURS.

## 2.14 Implication du public

Dans le but de promouvoir le débat public sur l'avenir de la place du Tunnel, pièce majeure de l'ossature des espaces publics lausannois, le public a fait l'objet d'une sollicitation directe dans le cadre de la procédure de concours en tant qu'auditeur lors de la séance finale de délibération du jury. Cette formule a permis :

- de faire connaître les critères d'appréciation et les arguments du jugement ;
- de renforcer l'adhésion du public aux recommandations du jury ;
- de faciliter la compréhension du projet lauréat visant sa réalisation.

Les informations sur le concours, les dates clé et les inscriptions du public ont été publiées sur le site internet spécifique du projet Riponne\Tunnel et sur la plateforme « Lausanne participe » : <https://participer.lausanne.ch/processes/riponne-tunnel>.

Pour ce concours à un degré, le jugement des projets était prévu en deux étapes. La première étape permettant au jury de prendre connaissance des rendus et de faire une première sélection des projets à huis clos. Durant la seconde étape, sur une journée, le jury a sélectionné les projets primés, procédé à leur classement, désigné un lauréat et établi ses recommandations, avant de procéder à la levée de l'anonymat de leurs auteurs-rices. Cette seconde étape a été ouverte au public, en prenant toutes les dispositions nécessaires pour respecter un jugement serein et impartial du jury, sans influence du public, conformément aux lignes directrices SIA 142i-402f.

Les règles à respecter par le public durant la séance de jury ont été précisées sur le site web d'inscription ainsi que dans la salle. Le maître d'ouvrage juge pertinent de rappeler ici que la ligne directrice 142-401f indique que « pendant le jugement, les documents ne doivent pas être accessibles à des tiers. » [art. 20.3]. Entre la première journée de jugement du 17 novembre et la seconde du 4 décembre, jury et spécialistes-conseils devaient veiller tout particulièrement à garantir et la confidentialité des propositions et celle des débats.



# Jugement



# 3. Déroulement du concours

Conformément au Règlement SIA 142 le jury a établi le présent rapport comprenant:

- ses considérations générales relatives au concours, son appréciation des propositions dans le contexte global et la consignation du déroulement général du jugement;
- la description approfondie des propositions de concours retenues en vue de leur attribuer un prix;
- la déclaration précisant que l'une des propositions primées est qualifiée pour la poursuite des études;
- une recommandation au maître de l'ouvrage pour la poursuite de la tâche.

Le jury a siégé les 17 novembre 2023 à la rue de Genève 30 à Lausanne et le 4 décembre 2023 en présence du public au Palais de Beaulieu à Lausanne.

Julie Dubey a été remplacée par Jade Rudler le 17 novembre 2023. Le 4 décembre il n'a pas été nécessaire d'activer de suppléance, tous les membres du jury étant présent-e-s tout au long de la session.

L'examen préalable des projets a été effectué par l'assistant au maître d'ouvrage, FISCHER MONTAVON + ASSOCIES. Un « Cahier du jury » récapitulatif le résultat de l'analyse a été établi, distribué et commenté au jury le 17 novembre.

## 3.1 Phase sélective

Le maître de l'ouvrage a annoncé publiquement l'ouverture du concours le 12 mai 2023. Treize groupements de professionnels intéressés et remplissant les conditions de participation ont déposé un dossier de qualification.

Après examen des 13 dossiers de candidature, le 26 juin 2023, 9 équipes ont été retenues par le jury pour effectuer la tâche proposée à l'issue de la phase de sélection. La liste complète des équipes retenues se trouve plus haut au § 2.13.

## 3.2 Remise des projets et examen préalable

Le maître de l'ouvrage a fait procéder, avant le jugement, à un examen préalable sans jugement de valeur. Il a porté sur le respect des prescriptions de rendu. Le résultat de l'examen préalable est consigné dans le « Cahier du jury » et il a été exposé oralement par l'AMO.

Les dossiers de rendu devaient être expédiés par les auteurs au plus tard le 30 octobre à l'adresse du service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics de la Ville de Lausanne (MAP).

Les 9 projets réceptionnés par le secrétariat de MAP ont respecté le délai imparti. Les enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification ont été retirées et mises en lieu sûr par l'assistant au maître d'ouvrage. Tous les projets sont parvenus sous couvert de l'anonymat et pourvus d'une devise.

Les exigences ont été dans l'ensemble respectées. Lors du contrôle de réception l'assistant au maître d'ouvrage a constaté quelques écarts de peu d'importance par rapport aux consignes de rendu décrites au § 1.23 «Documents à remettre par les équipes sélectionnées» des Clauses administratives publiées sur simap. Il a informé le jury à ce sujet. Cela est considéré dans la marge de tolérance usuelle.

Tous les projets étaient complets dans leurs parties essentielles. Les quelques déficits d'information sur certaines planches n'ont pas empêché la compréhension des propositions et ne n'ont pas laissé supposer des intentions déloyales de la part de leurs auteurs, ils ont été plutôt en défaveur des concurrents lors de l'examen des projets.

### 3.3 Respect du règlement-programme

Il est à noter que le maître d'ouvrage, conscient du nombre important d'éléments soumis aux équipes participantes, s'en est remis au jury pour vérifier la pertinence de la prise en compte des éléments prépondérants dans les propositions des équipes (voir § 2.11 plus haut).

Sous réserve donc d'une appréciation différente lors de l'examen détaillé des projets par le jury, l'ensemble de ceux-ci a été admis à l'attribution des prix.

### 3.4 Admission des projets au jugement

Sur la base de l'examen préalable des rendus et tenant compte du respect de l'anonymat, du délai d'expédition et du contrôle des pièces de rendu exigées, le jury a décidé à l'unanimité d'admettre tous les projets au jugement.

### 3.5 Analyse par les spécialistes-conseils

Hormis le contrôle formel et technique par l'assistant au maître d'ouvrage, les projets ont été analysés, avant la première session de jury, par des spécialistes-conseils dont une partie a rendu compte oralement de leurs appréciations au jury le 17 novembre.

Les spécialistes-conseils ont complété un tableau évaluant les projets selon 3 à 4 critères définis avec le maître d'ouvrage en fonction de leurs domaines de compétence. Ce tableau a été intégré au « Cahier du jury » compilant les informations nécessaires au déroulement du jugement.

Dans la continuité du concours d'idées RiponneTunnel, une invitation a été lancée aux Lausannoises et Lausannois pour s'impliquer dans le concours. En plus des deux sièges destinés à l'expertise d'usage au sein du jury, dix spécialistes-conseils de l'usage ont été sélectionné.e-s par un tirage au sort respectant la parité femme-homme.

Afin de faciliter le travail de ces représentantes et représentants de la population, le « Guide de l'expertise d'usage » élaboré par le service de l'urbanisme en 2019 a été complété et mis à jour avec l'appui de MAP et de l'AMO. Le travail des spécialistes-conseils de l'usage a été jalonné par les deux moments clé suivants :

- 9 octobre 2023 : soirée de préparation au jugement et à l'analyse des projets. Définition par consensus des 3 critères d'analyse des projets ;
- 11 novembre 2023 : analyse détaillée des projets. Repartis en trois groupes, les spécialistes-conseils de l'usage ont analysé les 9 rendus (chaque groupe un seul critère), puis ils ont rempli la grille d'analyse en plénum et procédé à la synthèse des travaux et au briefing du rapporteur au jury. Désignation de M. François Reynaud comme responsable de rapporter les conclusions du groupe au jury.

Les domaines de compétence suivants ont fait l'objet d'une analyse spécifique avec restitution par écrit (tableau d'évaluation à l'attention du jury).

- Usages | M. François Reynaud\*
- Programmation | Lucas Jeanrichard\*, Yann Riou, Natalie Esteve, Julien Praz, Sandrine Balli
- Patrimoine et ouvrages | Cyril Gerbino, Anne-Fanny Cotting
- Ambiance nocturne et sécurité | Stephan Henninger, Mathias Schaer\*
- Bruit | Martin Junier
- Transports publics | Samuel Fréchet\*
- Gestion des eaux de surface | Dominique Zürcher\*

Les rapporteurs au jury le 17 novembre sont indiqués par une \*.





# 4. Sélection des projets

## 4.1 Délibérations et méthode d'examen

La journée du 17 novembre a débuté par un aperçu individuel des projets et la distribution du « Cahier du jury » à l'ensemble des membres.

La session a été ensuite officiellement ouverte par Mme Nathalie Luyet, présidente du jury. Le service MAP et son AMO ont rappelé les enjeux et la procédure, puis l'AMO a présenté également les conclusions de l'examen préalable des rendus.

Un temps a été ensuite proposé à chacun·e pour un examen individuel des projets. Le jury s'est organisé ensuite en trois groupes pour que chacun d'eux examine en détail trois projets. Chaque groupe a été constitué de non professionnels et de professionnels relevant des compétences exigées dans les équipes. Chaque groupe a présenté les projets examinés en plénum.

Après une matinée de travail sur les projets le jury a auditionné les 5 spécialistes-conseils convoqués qui ont exposé les conclusions de leurs analyses et qui ont répondu à ses questions.

Les délibérations se sont faites ensuite en plénum devant chaque projet.

## 4.2 Premier tour d'élimination

Après un examen approfondi des propositions, le jury unanime a écarté les projets suivants:

- n° 1 RÊVER DE LA RIVIÈRE
- n° 6 Un brin de causette
- n° 8 Réveil des natures urbaines

## 4.3 Second tour d'élimination

Après un bref débat sur des thématiques générales, le jury a procédé à un deuxième tour d'élimination et écarté à l'unanimité les projets suivants:

- n° 2 la tunnelle
- n 3 Cœur de quartier
- n° 7 OASIS

## 4.4 Tour de repêchage

Avant de confirmer sa sélection de projets pour le classement, le jury a procédé à un tour général de repêchage en passant en revue une nouvelle fois tous les projets admis au jugement. Lors de cette analyse, à l'unanimité il a confirmé le choix des trois projets retenus à l'issue du second tour. Il n'a retenu aucun projet en sus.

Trois projets ont donc été sélectionnés pour classement :

- n° 4 Plaine de fraîcheur, pleine de vies
- n° 5 DELTA-DELTA
- n° 9 Bikini Bottom

## 4.5 Analyse approfondie

A la demande du jury, l'examen préalable a été approfondi au cours du jugement conformément à l'article 15.2 du règlement SIA 142. C'est ainsi qu'entre les deux sessions du jury des spécialistes-conseils ont été sollicités pour examiner en détail les trois projets sélectionnés puis rapporter les conclusions de leurs analyses au jury, il s'agit de :

- Economie de la construction | Pierre Bays, SDplus
- Ambiance nocturne | Stephan Henninger
- Gestion des eaux de surface | Dominique Zürcher
- Biodiversité et canopée | Pascale Aubert
- Mobilité | Michael Sandoz



# 5. Classement

Le 4 décembre 2023 au Palais de Beaulieu s'est tenu la deuxième session de jugement durant laquelle le jury a examiné les 3 propositions encore en lice afin d'établir le classement. Comme annoncé, cette session a été ouverte au public en prenant toutes les dispositions nécessaires pour respecter un jugement serein et impartial du jury, sans influence du public, conformément aux lignes directrices SIA 142i-402f.

Dans la salle Séoul, après l'accueil du public et des membres du jury, Mme Nathalie Luyet, présidente du jury, a procédé à l'ouverture de la session. Le jury s'est présenté aux auditeurs et M. Grégoire Junod, vice-président du jury, a pris la parole afin de rappeler les enjeux du site et du concours. L'AMO a procédé à un bref rappel de la procédure ainsi que des règles pour le bon déroulement de la séance avec public.

Trois membres du jury ont présenté chacune un des trois projets au public. Leur présentation était structurée sur la base d'un même canevas de présentation :

- n° 4 Plaine de fraîcheur, pleine de vies par Mme Isabel Girault
- n° 5 DELTA-DELTA par Mme Sonia Curnier
- n° 9 Bikini Bottom par Mme Jade Rudler

Il est estimé qu'environ 150 personnes ont participé en tant que public auditeur à cette session au fil de l'après-midi - soir.

Après la présentation des projets, le jury s'est déplacé dans la salle Sydney attenante à la salle Séoul. Tout le travail du jury dans la salle Séoul a été retransmis en direct dans la salle Sydney où le public était installé et où étaient affichées les copies des planches des 9 rendus fournies par les équipes.

Les spécialistes-conseils porteurs des thématiques biodiversité, ambiance nocturne, gestion des eaux de surface, biodiversité et canopée, et mobilité ont fait leur restitution au jury et ont répondu à ses questions. Ils ont mis en évidence les points forts ou les difficultés qui distinguent particulièrement certaines solutions sous chaque domaine de compétence.

Les critères d'appréciation des projets ont été rappelés avant le démarrage des délibérations.

A la demande de la Présidente, les débats du jury se sont concentrés sur les projets, en examinant plus particulièrement les réponses données en matière de vocation et d'identité de la place. En outre la pertinence des types d'espaces verts proposés (prairie, milieux rudéraux et milieux maigres, jardins d'orage...), les apports écologiques et en biodiversité ainsi qu'en matière de gestion des sols et de l'eau et globalement la capacité des projets à mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques sont des questions qui ont été bien présentes dans les discussions du jury.

En sus de l'indemnité de base de Frs. 7667.- HT par projet admis au jugement prévue dans les clauses administratives, à l'unanimité, le jury a décidé du classement des projets et des montants des prix suivants, :

- |                      |      |                                     |                 |
|----------------------|------|-------------------------------------|-----------------|
| • 1er rang, 1er prix | n° 5 | DELTA-DELTA                         | CHF HT 60'000.- |
| • 2e rang, 2e prix   | n° 9 | Bikini Bottom                       | CHF HT 48'000.- |
| • 3e rang, 3e prix   | n° 4 | Plaine de fraîcheur, pleine de vies | CHF HT 30'000.- |

# 6. Recommandations du jury

Le jury, à l'unanimité, recommande au maître de l'ouvrage de confier aux auteurs du projet lauréat les mandats d'étude de projet et réalisation de l'ensemble des aménagements extérieurs du périmètre du mandat à la clé, conformément au point 1.10 des clauses administratives du concours.

Dans le développement ultérieur du projet, il recommande également de prendre en compte les éléments de sa critique, ainsi que d'approfondir plus spécifiquement les points suivants :

- reconsidérer le traitement de la route devant La Parada (ancien Lausanne-Moudon) en réduisant son caractère routier par une modération de trafic plus ambitieuse permettant de qualifier ainsi l'accès à la place par le sud ;
- sur la partie sud et sur l'ensemble de la place faire en sorte que l'on « rentre dans la place » dès que l'on quitte le nu de la façade : développer le projet de façade à façade, en intégrant les chaussées ;
- ajuster l'arc pavé pour offrir plus de souplesse et d'interaction entre le cœur de place et l'espace de pied de façades ;
- dans le même esprit, sur la partie nord de la place, ajuster les dispositifs arborés et les assises afin d'offrir plus de porosité entre les façades, l'allée piétonne pavée et le cœur de place, en lien notamment avec les parcours piétons. Travailler la porosité également dans la partie sud de la place (éléments très formels à certains endroits) ;
- réévaluer le fonctionnement des piétons et vélos dans le Tunnel garantissant la sécurité à chacun et limitant les conflits ;
- aller plus loin dans la précision de l'horizon long terme, de manière à intégrer tout ce qui peut déjà l'être (sans attendre le m3) et viser une haute capacité d'adaptation du projet pour les éléments en attente ;
- dans une optique de vrai report modal, pousser fortement la réflexion en faveur des mobilités actives, prioritaires même sur les bus.

Par ailleurs, fort du constat de la complexité du projet, pour sa conduite, le jury recommande au maître de l'ouvrage de faire des choix clairs permettant, par ses pesées d'intérêts, de prioriser les éléments en anticipant au mieux l'avenir pour que les mandataires puissent se centrer efficacement sur leur mission de développement de projet. Il recommande pour cela au MO de s'appuyer sur le règlement générique SIA 111 « Modèle : Planification et conseil » qui détaille notamment les précisions et prestations du mandant par phase de projet.

# Approbation

Conformément au Règlement SIA 142 art. 16.2 le présent rapport est signé, par tous les membres du jury et les suppléants qui ont pris part au jugement.

Mme Nathalie Luyet



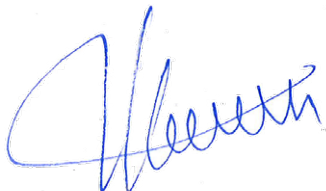
M. Grégoire Junod



M. Patrick Etournaud




Mme Caroline Chausson



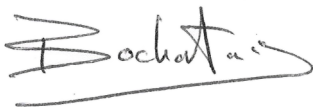
Mme Julie Dubey



M. Emmanuel Graz



M. Denis Bochatay



M. Jérôme Marcel



Mme Sonia Lavadinho



M. Gueric Péré



M. Florent Poulin

Mme Sonia Curnier

Mme Monique Keller

M. Daniel Starrenberger

Mme Isabel Girault

Mme Daphné Dethier

Mme Marine Gasser

Mme Jenny Leuba

Mme Jade Rudler

Mme Agathe Caviale



# Levée de l'anonymat

Après le jugement et la signature du rapport, l'anonymat a été levé en présence du public.

	PILOTE		COMPETENCES OBLIGATOIRES					
	ARCHITECTURE DU PAYSAGE	Lieu	ARCHITECTURE	Lieu	MOBILITE	Lieu	GENIE CIVIL	Lieu
<b>1</b>	<b>RÊVER DE LA RIVIÈRE</b>							
	Arriola & Fiol arquitectes	Barcelone	Arriola & Fiol arquitectes	Barcelone	Thalent SA	Vernier	OU3 Ingénieurs Civils	Thônex
	Andreu Arriola Madorell, Adrian Mellado Munoz, Arame Studio		Carmen Fiol Costa, Andrea Arriola Fiol, Arame Studio		José Angel Gonzalez		Yannick Mathieu	
<b>2</b>	<b>la tunnelle</b>							
	pleineterre paysage & communication	Genève	Bachelor Wagner Architekten	Bâle	citec	Morges	ab ingénieurs	Lausanne
	Valérie Hoffmeyer, Robin Ossent, Adrien Erry, Giugliana Gasparian		Cédric Bachelard		Fabienne Verrey-Ochs, Brunhild Corfu		Florent Wohlwend, Maximilien Bron	
<b>3</b>	<b>CŒUR DE QUARTIER</b>							
	Atelier Descombes Rampini	Genève	Atelier Descombes Rampini	Genève	UrbanMoving Ways Ingénierie	Lausanne Ecoteaux	Chevalier	Morges
	Marco Rampini, Geoffroy Jutzeler, Morgane Hofstetter, Flavio Gorgone		Marco Rampini, Geoffroy Jutzeler, Morgane Hofstetter, Flavio Gorgone		Laurent Dutheil Steve Tombez		Laurent Chevalier	
<b>4</b>	<b>Plaine de fraîcheur... pleine de vies</b>							
	paysagegestion sa	Lausanne	LOCALARCHITECTURE sàrl	Lausanne	IBV HÜSLER AG	Zürich	INGPHI SA	Lausanne
	Sibylle André, Simon Bailly, Julie Imholz, Léa Tièche, Lou Waguet		Chiara Guratti, Laurent Saurer, Nils Zenter		Willi Husler, Daniel Staubli		André Claro, Hugo Crespo, Jonathan Krebs, Philippe Menétrey	
<b>5</b>	<b>DELTA-DELTA</b>							
	Verzone Woods Architectes Sàrl	Vevey	Verzone Woods Architectes Sàrl	Vevey	Transitec Ingénieurs-Conseils SA	Lausanne	Willi Ingénieurs SA	Montreux
	Craig Verzone, Cristina Woods, Adèle Hopquin, Mané Lindemann, Johan Tangapraganin, Claudia Alavedra, Diego Bermudez, Julia Magnin		Craig Verzone, Cristina Woods, Adèle Hopquin, Mané Lindemann, Johan Tangapraganin, Claudia Alavedra, Diego Bermudez, Julia Magnin		Alberto Monticone, Juliette Bousquet, Ada Rudaj		Pauline Barret, Marco Molteni, Boris Muse	
<b>6</b>	<b>Un brin causette</b>							
	Officina del Paesaggio Sagl	Lugano	Bonnard+Woeffray	Monthey	Studio d'ingegneria Francesco Allievi SA	Ascona	INGENI	Grand-Lancy
	Sophie Agata Ambroise, Tommaso Sartorio		Geneviève Bonnard		Francesco Allievi		Gahima Gahigiri	
<b>7</b>	<b>OASIS</b>							
	In Situ SA	Lausanne	Atelier Archiplein	Genève	BCPH ingénierie	Carouge	MCR & Associés Inqénieurs civils	Vevey
	Emmanuel Tonetti, Marie-Pauline Cryonnet, Honorine Rattier, Camille Burnier		Marleine Leroux, Jonas Delapierre		Philippe Burri, Thibault Quemener		Gregoire Monard	
<b>8</b>	<b>Réveil des natures urbaines</b>							
	Mutabilis Paysage et Urbanisme	Paris	Atelier Simplon	Lausanne	Traject	Morges	MONOD+PIQUET Associés	Lausanne
	Juliette Bailly-Maître, Ronan Gallais, Clément Quaeysbeur, Joëlle Hermans		Samuel Odic		Clément Sintès		Benjamin Moroni	
<b>9</b>	<b>BIKINI BOTTOM</b>							
	Monnier architecture du paysage SA	Lausanne	Studio Alberto Figuccio Sàrl	Genève	RGR Robert-Grandpierre et Rapp SA	Lausanne	JMJ ingénieurs conseils Sàrl	Lausanne
	Maxime Monnier, Elena Pozzoli, Sylvain Rochy, Clara Chabloz		Alberto Figuccio, Vincent Caussignac		Sébastien D'hervé		Julian Achipiz	

**COMPETENCES COMPLEMENTAIRES**

<b>Spécialiste</b>	Lieu	<b>Spécialiste</b>	Lieu	<b>Spécialiste</b>	Lieu	<b>Spécialiste</b>	Lieu	<b>Spécialiste</b>	Lieu
<b>1</b>									
<b>2</b>									
<b>Sociologue urbaine Socio-en-ville</b>	Paris	<b>Géographe, spécialiste genres consultante</b>		<b>Ethnologue, urbaniste, spécialiste aînés consultant</b>		<b>Conceptrice lumière reflexion</b>	Lausanne		
Bénédicte de Lataulade		Nesrine Ghulam		Jacques Cuttat		Jana Krewinkel			
<b>3</b>									
<b>Environnement BMG solution</b>	Genève	<b>Eclairagisme LEA</b>	Lyon	<b>Génie hydraulique Hydrique Ingénieurs</b>	Lausanne	<b>Programmation et usages Mille et une villes</b>	Genève		
Mathias Girel		Joseph Frey, Méliissa Dupart		Philippe Heller		Rafael Schütz			
<b>4</b>									
<b>Pédologie Sol Paysage</b>	Orsay	<b>Inclusion Association Kraft</b>	Lausanne	<b>Hydrologie VSA</b>	Lausanne	<b>Ateliers participatifs</b>	Lausanne	<b>Micro- climat Soleneos</b>	Nantes
Tanguy Sorre		Carla Jaboyedoff, Karen Devaud		Luca Rossi		Charlotte Thiétart		Benjamin Morille	
<b>5</b>									
<b>Génie de l'environnement Impact-Concept SA</b>	Mont-sur- Lausanne	<b>Eclairagiste Schlaepfer-Capt</b>	Lausanne	<b>Visualisations STRATUS</b>	Lausanne				
Valéry Beaud		André Schlaepfer		Nicolas Maeder, Sebastian Maeder, Laurie Pasquali					
<b>6</b>									
<b>dynamiques nocturnes Radianc35 SUD</b>		<b>dynamique sociale et écologique La Lézarde</b>							
Isabelle Corten, Raphaël Girouard		Alessia Daouk, Camille Bernier							
<b>7</b>									
<b>Agro-pédologie Terasol</b>	Echallens	<b>Dendrologue</b>	Genève	<b>Sociologue</b>	Lausanne				
Yannick Poyat		Robert Perroulaz		Lucia Bordone					
<b>8</b>									
<b>Eclairagiste Les éclaireurs</b>									
Giovanni Palacino									
<b>9</b>									
<b>Eclairagiste Lumière Electrique Sàrl</b>	Lausanne	<b>Géotechnique, géostructure, géologie, environnement Karakas et Français SA</b>			Lausanne				
Laurent Junod		Antoine Verburgh							



# Présentation des projets primés

Conformément au règlement SIA 142, seuls les projets retenus pour le classement final font l'objet de critiques individuelles qui se ci-après.

**1er prix**

**DELTA-DELTA | projet n° 5**

Verzone Woods Architectes Sàrl  
Willi ingénieurs SA  
Transitec Ingénieurs-Conseils SA  
avec Schlaepfer-Capt, Impact-Concept SA et STRATUS



## TERRITOIRE

**Delta comme un paysage d'ouverture**  
**Delta comme le mouvement des sédiments et du vivant**  
**Delta comme l'accueil des différences et l'équilibre des justes mesures**

La place du Tunnel est une pièce maîtresse du réseau d'espaces publics de Lausanne. Forte d'être sur le carrefour pour l'axe de la Barre, croisant le de la coupe, elle relie le tissu bas du Vallon, la ville historique et la place de la Riponne, axes qui elle trouve une complémentarité en assumant un caractère de grande place de quartier.

Sa morphologie reflète l'histoire urbaine et géomorphologique de la ville de Lausanne. Sa richesse et sa complexité résultent de la superposition de plusieurs systèmes naturels et urbains.

## LES VALLONS



Le vallon central de la Louve dont l'occupation fait référence à un système naturel mais aussi à l'histoire industrielle et ouvrière de la ville, et la vallée du Fion, caractérisée au XIXème siècle par un tissu social moins favorisé, représentent son identité par son caractère agricole et paysan.

**Évoquer l'eau de manière poétique (jardins d'orage et jeux d'eau) et intégrer le caractère alternatif et cosmopolite.**

## LA CEINTURE PICHARD



Le remblai déposé sur la rivière lors des grands travaux qui ont précédé le percement de la motteuse et l'édification du tunnel de la Barre terminée en 1955. Le passage de la rivière Pichard par le tunnel créant l'un des principaux axes motorisés de la ville de Lausanne.

**Accompagner le changement de paradigme et le transfert modal en requalifiant cet axe et en le rendant plus aisément franchissable par les modes actifs.**

## LA VILLE HISTORIQUE ET LA FORÊT



La ville haute avec sa forme de sablier et sa rencontre facile et ville historique, avec pour charnière la place de la Barre. Au Nord, les toits de Sauvabain et de Hermet délimitent le boulevard. Le corridor boisé du coteau de la Barre, ouvert par son mur de soutènement.

**Connecter la ville haute à la ville basse par un geste unificateur et une liaison verticale menant au centre de la place de la Barre.**

**Renforcer la pénétrante verte au cœur de la ville et conforter les réseaux écologiques.**

## PLAN DE SITUATION

18000

**Légende:**

- réseaux d'égouttement
- zones culturelles de proximité
- places et monuments
- ▶ belvédères
- ✚ accès pour personnes en difficultés
- équipements de quartier pour enfants et jeunes
- sorts de bus
- ascenseur
- Albarotiers
- arbres existants
- arbres projetés
- arbres projetés 2035-2040
- Place Centrale





## INTENTIONS

Nos villes sont appelées à vivre, se développer et se modifier. Si l'on offre le passé et que l'on trouve nos racines, alors il faut vivre avec son temps et regarder l'avenir.

Après les fibres charnières au milieu de la chaussée où fosses et chaises trouvent un terrain d'attente avec les passants, celui du jour où les piétons furent choisis sur les regards car le flux des voitures. L'occupation de la chaussée par les automobiles illustre les transformations de la ville et du climat urbain. Mais le vent a soufflé et a entraîné un long processus jusqu'à ce projet d'association avec pour objectif de réfléchir.

### Le piéton au centre des réflexions

Le piéton est aussi la personne âgée, celle en balade ou en chaise, le porteur avec sa prothèse, l'enfant en roller, le motard ou moustique, l'obésité, le vélociste, celle en retard ou en avance, senile ou handicapée, qui simplement, nous. Au travers d'une série de petites situations ciblées qui se passent entre les grandes lignes, le projet crée une plus d'équité et de bienveillance pour une ville plus solidaire et inclusive.

Bancs disposés stratégiquement, toiles couvrantes, contrastes de matériaux, canettes continues, microtopographie, scénarios ciblés, etc. sont avant d'être réalisés, conçus et réalisés, mais qui ensemble font la différence pour une mobilité diverse non à un moment donné de notre existence.

C'est aussi la cyclette venue à vélo ou celle qui a été son volant pour venir en transport public. Le projet veut donner envie de continuer sur cette voie en offrant et en agrégeant leur déplacement respectif.

C'est aussi nos enfants et les enfants de nos enfants. Le projet prend soin de l'accompagnement des parents, l'accompagnement des enfants, l'accompagnement des personnes âgées, l'accompagnement des personnes handicapées, l'accompagnement des personnes âgées, l'accompagnement des personnes handicapées, l'accompagnement des personnes âgées, l'accompagnement des personnes handicapées.

Ces thématiques, parfois complémentaires, parfois opposées, irriguent le projet dont les cinq intentions fondamentales sont les suivantes:

## RECOURRE LES FRANGES PIÉTONNES

Les fronts piétons en pied de façades sont élargis pour permettre leur appropriation et souligner l'importance.

**Un front Est unifié par la pierre**  
Sur la face Nord-Est et Sud-Est, la disposition des volumes permet la création d'un dialogue par piéton continu qui unifie la place autour du mur de soutènement de la bordure jusqu'aux retraits de la ville ancienne, avec pour point d'arrivée la Tour.

**Un front Ouest unifié par l'imaginaire de la Louve**  
Sur la face Sud-Ouest le projet trouve une solution entre les fronts bâtis et la place par un traitement unitaire de port et d'entrée de l'avenue de la Bourde, où les volumes décalés sont réinterprétés pour former un patrimoine visuel à l'image de la population correspondante qui fréquente ce lieu et en écho à sa vocation culturelle et alternative. L'occupation de la Louve renforce l'identité du boulevard dans son esprit, où s'insèrent les nouvelles créations, centres de bus, jardins d'orages, salons toits. L'alignement des toitures et leur position se font en deux temps, en accord avec l'évolution du plan des voiries.

## RELIER LES ATTRACTEURS

Une façon de concourir créative et centrale est créée entre les deux bâtiments. Le projet propose de créer le centre socioculturel et le nouveau centre d'art contemporain dans des bâtiments existants rénovés dans un souci d'économie de moyens et de valorisation du patrimoine architectural.

Les franges de parcours piétons et centraux sont créés entre les deux bâtiments rénovés et la place d'eau.

**L'édicule comme nouveau centre socioculturel**  
Les habitations sont proches au cœur du projet avec l'implantation d'un centre socioculturel dans l'ancien édifice de l'ÉCOLE qui offre une grande visibilité et qui s'ouvre sur le grand espace extérieur pour y développer toutes ses activités.

À l'intérieur, un plan libre propose une grande flexibilité d'usage, et permet un espace de plus de 1000m<sup>2</sup> qui s'offre tel un grand ouvert, créant de la place. Les galeries du bâtiment sont créées et s'ouvrent sur une zone de collapage du sol qui encadre le bâtiment créant un art case et le caractère d'un grand geste, au Sud et au Nord, et au Nord à un centre dédié à l'art contemporain dans le bâtiment en rénovation de la Place du Tunnel.

**Le centre d'art contemporain**  
Ce centre développe ses espaces d'exposition aux étages de plus de 1000m<sup>2</sup> chacun et offre un espace d'exposition en une boutique sur le toit de la Louve qui bénéficie d'une plateforme pour y tenir ses activités (soirée d'art, vernissage, exposition, etc.). Ce lieu s'inscrit dans l'histoire de la ville contemporaine et plus particulièrement sur la nouvelle place du Tunnel.

**La place d'eau**  
Comme un élément tactile incontournable à l'édicule qui garde la place offre aux enfants un endroit de jeu qui combine la présence de l'eau (jets de différentes hauteurs) et le contact avec des matériaux naturels. Hors de ses fonctions de fonctionnement, elle devient une plateforme de quartier appropriable par tous.

## EXPRIMER DEUX CENTRALITÉS

Deux centralités revendiquent chacune une atmosphère spécifique et contribuent à l'identité de la place.

**Une place simple et multifonctionnelle**  
Au Nord un plan libre et plus en largeur assurée permet la mise en valeur et l'activation de l'édicule transformé en centre socioculturel. Les plateformes communes offrent un accompagnement depuis cet espace multifonctionnel qui permet des appropriations diverses et variées. Il offre notamment aux jeunes la possibilité de prendre toute la place dont leur imagination a besoin pour du jeu libre.

**Un jardin arboré**  
En complément, la partie Sud est traitée comme un cœur vert qui s'organise autour d'une place d'eau végétalisée.

## ÉVOQUER LA RIVIÈRE, INVITER LA FORÊT

Si la Louve reste sous le terre, son évocation positive trouve son expression dans le dessin de la place par les différents sols, la végétation et le système de réseaux de voirie piétons.

**Les jardins d'orages**  
L'union avec l'eau à l'origine de tous les jardins d'orage qui relient les eaux de pluie et précipitent la place au cœur de la forêt. Les jardins d'orage sont des zones et des plateformes blanches qui rappellent les falaises de bords de rivières.

La présence de l'eau est considérablement renforcée sur la place du Tunnel, lui permettant d'être comme un relais biologique en continuité avec les bâtiments de la rue de la Louve, dans l'axe de la Louve et la place de la Louve.

**Un geste végétal qui structure la place**  
Un grand geste végétal accompagne les façades de la place et semble inviter le contact avec la forêt. Dans l'axe de la Louve, il propose une implantation des plantes arborées et organise le renouvellement de la canopée sur le long terme.



PLAN DE SITUATION  
Place du Tunnel  
1:200



PLAN DE SITUATION Place de la Barre 1:200



## MOBILITÉ

Le projet, par son aménagement, rééquilibre l'utilisation de l'espace public, assurement fortement dédié à la circulation motorisée privée. La capacité destinée au trafic individuel motorisé est limitée tout en garantissant l'accessibilité au centre-ville et en maintenant ses nuances sur les zones restées.

**Mesures prises en compte, la fermeture du parking de la Riponne**

Des mesures complémentaires sur la section de la place de la Riponne, ont été initiées à court et à moyen long terme afin de poursuivre la volonté commandée d'équilibre global de la place de la Riponne. La fermeture de l'ancien parking en ouvrage depuis la place de la Riponne permet par ailleurs de limiter le volume de trafic sur la branche sud de la place du Tunnel qui est d'un niveau hiérarchique inférieur par rapport aux axes autres axes nord, est et ouest.

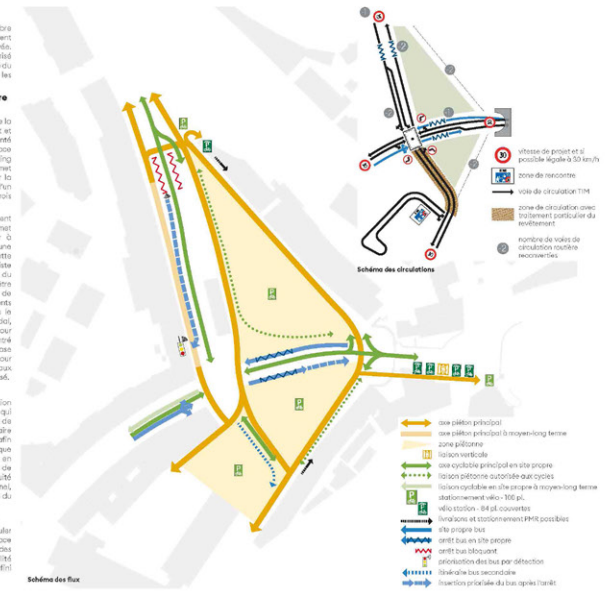
La suppression à court terme du mouvement en tournant-gauche Tunnel -> Barre permet d'optimiser le fonctionnement du carrefour à feu et garantir l'écoulement du trafic dans une réduction de peine 20% du volume circulant. Cette baisse de trafic à court terme (5-10 ans) est réalisable puisque sur la bande de circulation du trafic dans le centre de Louvain et peut être accompagnée par une sérieuse politique de communication afin de modifier les différents reports, soit l'arrêt du déplacement ou le changement de destination, le report spatial, le report spatial et le report dans le temps pour éviter les heures de pointe. Cette dernière par la mise au réajustement du trafic, la phase de chantier peut être un moment propice pour engendrer des changements complémentaires qui peuvent se confirmer une fois le projet réalisé.

**Horizon 2030-2040**

À l'horizon 2030-2040, grâce à la réalisation d'autres maisons dans l'agglomération qui accompagnent le report modal, il est possible de supprimer une voie de circulation supplémentaire sur la branche nord de la place du Tunnel afin d'être et végétaliser la zone, afin que recouvre le site par le rôle du Tunnel un aménagement cyclable pour les deux sens de circulation. Avec la fermeture de la continuité routière sur la partie nord de la place du Tunnel, le trafic sera sensiblement plus faible sur le rue du Tunnel ne partant plus une voie bus dédiée.

**Accès livraisons pour les commerces**

Les livraisons de marchandises sont à privilégier et limiter sur les deux axes piétons à l'est de la place du Tunnel sans être motorisés ou soit avec des horaires restreints. Pour les personnes à mobilité réduite, le même principe est prévu comme d'habitude par l'ajout de 100cm.



## UNE PALETTE DE MILIEUX

La palette de milieux proposés sur la place s'inspire de la diversité naturelle des différents états de succession qui conduisent à l'établissement de la forêt d'après un ancrage de la forêt urbaine des milieux naturels à la végétation pionnière et rudérale et aux boisements du plus sec à l'humide. Ces états trouvent une expression dans le dessin de la place et permettent l'établissement du vivant, donc une continuité de sols, depuis les strates herbacées jusqu'à la canopée, favorisant la biodiversité au cœur de la ville.

**Un sol vivant**

Choisir une palette de sols proposée à un profil-type de sol associé. Leur composition et leur profondeur permettent de garantir l'établissement des fonctions attendues d'un sol urbain, selon les différents usages, et de limiter les besoins d'apports extérieurs de sols pour réaliser sur place ce qui peut être et maintenir l'empreinte carbone du projet.

Une partie des matériaux rencontrés sous la couche fonctionnelle associée est valorisée dans les profils de sols, dans une vision d'économie circulaire des matériaux à l'échelle du site. Il s'agit notamment des incinérateurs sur la qualité du sous-sol, constitué d'éléments mélangés potentiellement hétérogènes.

Les profils de sols proposés peuvent de besoin être adaptés une fois les caractéristiques du sol réel connues (granulométrie, capacité d'aération, niveau de pollution, etc.). Enfin, la terre végétale doit être associée à un profil de sol proposé de valoriser des sols légers ou pollués aux incinérateurs et l'usage (PC20/20) à être à usage d'usage à risque, soit dans les fosses de plantation des arbres.



Récapitulatif du béton existant pour créer les chemements

## LUMIÈRE

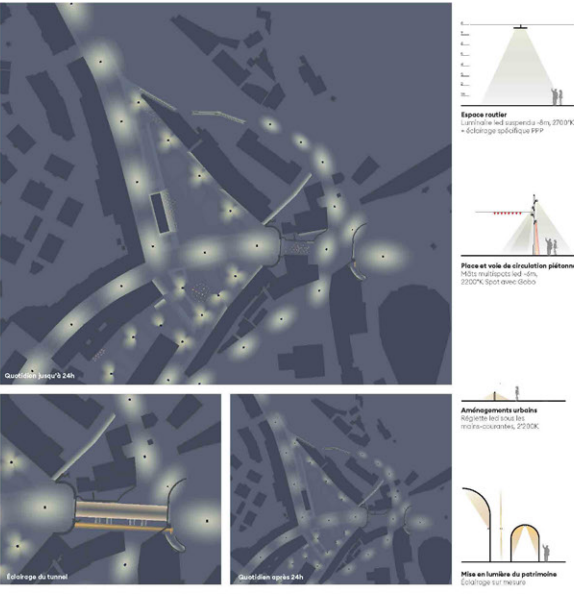
La notion de pollution lumineuse, de sentiment de sécurité, la orientation, la concentration pour la forme et la flow, demandent des interventions lumineuses soignées qui associent intelligemment beauté et fonction.

Les implantations et les types d'équipements sont pensés pour créer un projet global, ordonné et efficace. Pas d'implantations isolées. Tous les points de sources LED et d'équipements ont obtenu un confort visuel optimal, la prévention d'aucune lumière éblouie. Le traitement de la lumière prend en compte les besoins des habitants.

Les orientations nocturnes renforcent le paysage urbain et le système de gestion permet d'adapter les intensités lumineuses aux besoins réels des différentes périodes de nuit. La température de couleur et la distribution de la lumière sont contrôlées et ajustées progressivement dans un blanc chaud et confortable. Le projet transforme l'atmosphère nocturne de la place du Tunnel jusqu'à assurer l'absence et l'absence de sentiment de confinement pour assurer une appropriation nocturne au sein de la ville.

### Quatre typologies de lumière répondent aux besoins spécifiques de la place

- Les luminaires suspendus sur les vélos sont rétroéclairés et garantissent la visibilité aux cyclistes et sur la route.
- Des rétro-éclairage éclairant et ornent les espaces de vies et lieux de passages dans une ambiance singulière et chaleureuse.
- Des végétations intégrées aux rétro-éclairage signent et accompagnent les différents éléments qui informent à la place.
- Des mises en lumière sur mesure valorisent les éléments architecturaux et patrimoniaux (maison, école)



## CANOÏPÉE

2023, fin du chantier. Les allouettes des arbres nouvellement plantés, semblent encore liées à côté des majestueux platanes centenaires. C'est dans l'attente de temps plus longs que leur doux ombre remplissent celle de l'urbanisation actuelle et que leur adaptation au milieu se révèle au fil du temps.

Les platanes marquent l'identité de la place et marquent en relation les façades, l'espace public ouvert et le regard. La nouvelle plantation accompagne cette structure végétale et contribue son renouvellement dans un horizon long et crée une logique de diversification des essences.

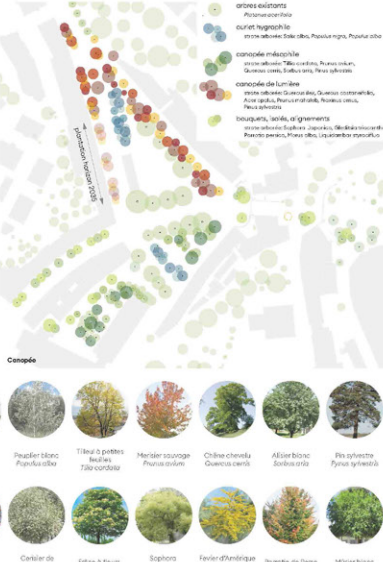
### Trois canopées urbaines inspirées des forêts indigènes

La canopée urbaine de la zone des forêts de Sud de la Suisse romande aux sols secs est aboulée par une diversité d'essences de feuillus adaptés aux milieux urbains riches en vert et plus résistants en permanence pour l'hiver, printemps et été. Leur rôle est de créer une ombre et leur résilience d'automne.

Un bâtiment mésotherme au Sud de la place agit sur la canopée, crée une ambiance lumineuse de couleur chaude à la fois vers la place et la Berre.

Les jardins humides se caractérisent par la prédominance de leur feuillages argentés, soyeux et capiteux blancs qui respirent les hautes températures de bord de rivière.

Avec la déprogrammation des sols, la végétation se libère de la gestion des eaux en surface, le projet vise à adapter la place aux réalités climatiques pour la rendre attractive et agréable aux habitants et visiteurs.



## GESTION DES EAUX

Avec le changement climatique, l'harmonie de la nature et l'écologie de plus en plus vertueuse se renforce et rend indispensable la réflexion et l'adaptation des espaces publics à ces nouvelles conditions.

### Privilégier l'infiltration, nourrir les biotopes

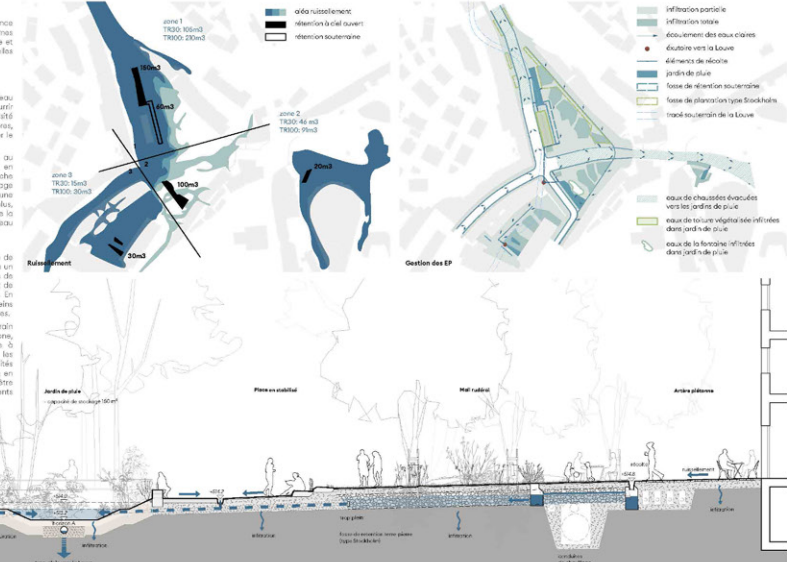
Avec le projet s'active le cycle naturel de l'eau en favorisant au maximum, permettant de nourrir des biotopes vivants, de favoriser la biodiversité en ville, de protéger la durée de vie des arbres, de garantir la fraîcheur en été et de soulager le réseau de circulation.

Une attention particulière est apportée au traitement des eaux de chaudière collectées en privilégiant leur filtration au travers d'une couche de sol naturel. Pour ce faire, des jardins d'orange sont installés stratégiquement et réajustent une majeure partie de ces eaux en gravité. De plus, le projet prévoit l'usage des matériaux de la route. La problématique de filtration de l'eau devient alors un enjeu.

### S'adapter aux aléas naturels

Ces ouvrages d'art offrent un volume de rétention d'environ 500 m<sup>3</sup> qui correspond à un T+100ans. Ils sont complétés par un système de rétention et d'irrigation souterrain qui permet de gérer un volume complémentaire de 600 m<sup>3</sup>. En cas d'événements exceptionnels, des topogéomètres évacuent la surplu dans le réseau d'écoulement.

Pour réduire l'impact sur le cadastre souterrain et limiter les coûts et l'empreinte carbone, les réseaux les plus importants (chauffage à distance) sont enterrés et consolidés par les aménagements de surface. Les opportunités d'entretien et de remise en état (à sa mise en adaptation) sont coordonnées avec les aménagements paysagers.



## 7.1 Projet n°5 DELTA-DELTA

### Parti d'aménagement

Le projet 5, intitulé « DELTA-DELTA » s'appuie sur une lecture fine de la situation existante pour révéler ses qualités et les renforcer. Cette proposition reconnaît la place du Tunnel comme « une pièce maîtresse » dans le réseau d'espaces publics qui structurent la ville de Lausanne et comme une articulation entre différents morceaux de ville et de territoire singuliers.

La proposition consiste à recréer une « grande place de quartier », composée de sous-espaces différenciés par des caractères et des vocations distinctes, en créant une « palette de milieux ».

Cette composition se base sur une lecture territoriale, urbaine et paysagère à la grande échelle, mais aussi sur une compréhension fine du tissu social et de l'histoire des lieux. Le projet cherche par ailleurs à mettre le vivant au cœur de ses préoccupations.

### Description détaillée du projet

#### Rues / Fronts est et sud / Front ouest

Le projet reconnaît une asymétrie des deux fronts de la place du Tunnel, est et ouest, en les traitant de manière distincte tout en leur accordant un soin identique. L'un ne prime pas sur l'autre, ils ont simplement des qualités différentes, que l'équipe reconnaît et se propose de renforcer par des aménagements spécifiques.

À l'est, un large trottoir continu, aux dimensions généreuses permet à la fois d'accueillir des extensions des activités de commerces situées dans les rez-de-chaussée des bâtiments (terrasse, étalages...) et de garantir une circulation fluide de piétons, déambulant seuls ou en groupe. Le trottoir est également dimensionné et revêtu de manière à assurer des livraisons à des horaires restreints.

À l'ouest, une composition linéaire suivant l'axe viaire est développée jusque sur la place, intégrant les trois voies circulables et les deux pistes cyclables en continuité de la Borde. L'ambition est ici de faire de la rue de la Borde une avenue paysagère grâce à de nouvelles plantations qui s'étendent jusqu'au sud de la place. La mutation de cet axe de transport en une avenue plantée est phasée dans le temps. L'arborisation selon les situations est associée à des milieux humides pour faire référence à l'imaginaire de la rivière. La Louve est en effet ici symbolisée de manière contemporaine et sans artifices dans des jardins d'orages qui accompagnent cet axe jusque sur la partie sud de la place, se terminant par une pièce d'eau, et plus bas encore dans la rue des deux marchés, sur un biotope. Cette continuité ainsi affirmée matériellement reconnecte le bâtiment de la pointe nord, l'édicule et la place d'eau, décrits comme trois attracteurs majeurs pour la place.

En effet, dans un souci d'économie de moyens, le projet relocalise le centre socio-culturel au cœur de la place et le centre d'art contemporain dans le bâtiment de tête, au nord de la place, face auquel est créé un petit parvis des arts, décrit plus loin.

### **Cœur(s) de la place / nord et sud**

Alors que certaines équipes ont cherché à créer au centre de la place du Tunnel un espace unitaire, ce projet assume et renforce la distinction entre les parties nord et sud, en exprimant deux centralités aux atmosphères et aux vocations différenciées.

Le triangle nord s'affirme comme une place simple et multifonctionnelle, plate et continue, avec un cœur ouvert minéral. Ce triangle est bordé à l'est d'un cordon arboré qui accompagne les platanes existants et fait office de filtre avec le large trottoir en pierre. À l'ouest il est délimité par le nouvel aménagement de la rue de la Borde. L'espace est activé par l'édicule qui devient un centre socioculturel. La nouvelle place minérale proposée invite aux appropriations, notamment ludiques et libres, de l'espace public.

En complément, la partie sud devient un jardin généreusement arboré, organisé autour d'une place d'eau végétalisée, planté de groupes d'arbres et d'un jardin d'orage. Ce jardin suit la pente jusqu'à la rue des Deux-Marchés.

### **Les accroches**

En ce qui concerne les trois accroches principales de cette place du Tunnel, la première, l'entrée nord sur la place est signalée par un bâtiment à vocation culturelle, qui accueille une buvette au rez-de-chaussée. Ce centre d'art bénéficie d'une placette pour y tenir ses activités (œuvre d'art, vernissage, expositions, etc.). La placette est matérialisée par un changement de revêtement et plantée de groupes d'arbres qui offrent un ombrage au parvis de l'équipement culturel et un repère dans la place.

La seconde accroche, l'articulation à l'ouest avec la rue du Tunnel, n'est pas signalée par un aménagement singulier. Au contraire, l'aménagement sur la rue du Tunnel s'inscrit dans une recherche de continuité. Il reprend le principe développé pour la rue de la Borde, à savoir une partie circulaire bordée, de part et d'autre, par des trottoirs constitués de large dalle en béton et d'un alignement d'arbres.

Enfin, en ce qui concerne la troisième accroche, à l'est, le revêtement en petites dalles de pierres de la bande est du projet se poursuit en traversée de chaussée et sur la partie piétonne à l'intérieur du tunnel.

### **Les articulations avec les espaces adjacents / place de la Barre / rue des Deux-Marchés**

Un ascenseur prévu dans l'arche centrale du tunnel permet d'amener piétons et cyclistes jusque sur la place de la Barre. Cette place est réaménagée de manière assez modeste, si ce n'est par la formalisation d'un traitement du sol soulignant la présence du tunnel en dessous.

La rue des Deux-Marchés, autre espace adjacent inclus dans le périmètre du concours, est traitée sous la forme de terrasses, aux qualités différenciées – place de la fontaine, forum d'échange. Ces terrasses appropriables, généreusement aménagées et arborées, se concluent dans le biotope mentionné plus haut, en tant que dernier élément de thématisation de la Louve qui coulait autrefois ici.

### **• Végétation**

Sur le plan de la végétation, la nouvelle arborisation est pensée pour accompagner celle existante, augmenter la surface de canopée et offrir une diversité de milieux.

La stratégie végétale s'inscrit dans une vision à plus large échelle : le cordon de la Borde s'invite sur la place, le milieu humide de la Louve ressurgit le long de la rue de la Borde et au travers des différents jardins de pluie. Le projet affirme l'ambition « d'agir comme un relais biologique en continuité avec les boisements de Sauvabelin et de Mermet »

Toutes les strates végétales sont pensées et participent à l'écosystème de la

place.

La strate arborée : différentes canopées inspirées des forêts indigènes sont plantées permettant d'offrir une diversité de paysages et de milieux: «la canopée thermophile, le boisement mésophile et les jardins humides».

La strate basse propose une diversité de milieux et participent aux différentes ambiances et usages recherchés : le milieu pionnier et rudéral sous le grand mail, des prairies et gazon maigre dans les îlots plantés, des strates vivaces et arbustives dans le jardin arboré, des milieux humides dans les jardins d'orage et un milieu arbustif dans la rue des Deux-Marchés

Chacun des milieux proposés est associé à un sol vivant recomposé, que l'équipe prend le soin de représenter par des coupes, très détaillées, qui témoignent d'une attention pour la composition des sols et ce qui se passe sous terre. Ces profils-types de sol favorisent des milieux diversifiés, propices à la biodiversité.

### • Gestion des eaux

Concernant la gestion des eaux, le projet propose un enchaînement fluide et logique de la prise en charge des eaux de ruissellement, comprenant des jardins d'orages en surface complétés par un système de stockage et d'irrigation souterrain. L'eau est avantageusement récupérée pour nourrir des biotopes variés intégrés dans le projet et apporter de la fraîcheur au site en été. En ce qui concerne les surfaces imperméables (revêtues de dallage), les eaux sont dirigées vers les zones d'infiltration que constituent les jardins d'eau. La perméabilité des sols est relativement faible dans le projet, mais les eaux de ruissellement sont sagement dirigées en suivant la topographie vers les surfaces d'infiltration, elles-mêmes judicieusement positionnées.

### • Matériaux et mobilier

Dans ce projet, l'équipe cherche à décliner les matériaux pour différencier les espaces et leur donner un caractère propre, en accord avec la lecture générale qui est proposée. Ainsi, la bande à l'est sera revêtue d'un dallage en pierre au calepinage fin, alors que celle à l'ouest est couverte d'un dallage en béton recyclé. Ici, les dalles sont de grande dimension et s'alignent sur le rythme des façades des bâtiments qui les bordent. Les deux parties centrales de la place, ainsi que la placette au nord sont imaginées en gravier stabilisé. Les deux triangles sont articulés par des assises formées par de grandes pierres, qui font écho aux nombreux murs qui caractérisent le quartier, notamment ceux du Tunnel, lui-même.

Le projet inclut également toute une série d'éléments de mobilier qui invitent à des usages différenciés de la place, sans pour autant trop les déterminer. Ainsi, pour s'asseoir, les futurs usagers et usagères pourront choisir entre des bancs avec accoudoirs et dossier, des murets délimitant les pièces vertes, des banquettes invitant à s'allonger, des chaises mobiles, ou même des grandes tables de pique-nique.

Le projet intègre aussi des éléments multifonctionnels comme des encochements – qui se prêtent tant à être des assises qu'à être escaladés – ou encore des emmarchements permettant de franchir des dénivelés tout en étant dimensionnés pour que l'on puisse s'y asseoir confortablement. Enfin, des fontaines à boire ou encore des tables à langer témoignent d'une volonté de rendre ces espaces véritablement hospitaliers.

### • Éclairage

Le projet propose un plan d'éclairage complet et cohérent, qui couvre l'ensemble des espaces à traiter : à savoir les liaisons verticales, les voiries, le tunnel, et la place à proprement parler.

Ce plan propose 4 typologies de lumières différentes, en accord avec la

composition de l'espace public proposée:

- La voirie est éclairée par des luminaires suspendus.
- Des mâts multi-spots éclairent les espaces de vie et de passage, dans une ambiance qui se veut « singulière et chaleureuse »
- Les mains courantes sont mises en évidence par des réglottes intégrées et accompagnent ainsi les accès à la place.
- Enfin les éléments emblématiques (tunnel, édicule) sont mis en évidence par un éclairage particulier.

### • Mobilité

Ce projet présente une attention particulière à la gestion de la mobilité, se traduisant de façon détaillée dans le plan d'aménagement proposé. Il en résulte des espaces plutôt importants dédiés à la voirie sur l'axe est-ouest et en direction du nord, mais garants d'une attention à chacun des modes de déplacement.

Dans un premier temps, le trottoir ouest est maintenu en l'état. Un élargissement et une arborisation est proposée à terme lorsque les flux de trafic auront diminué.

Il est proposé de regrouper les arrêts de bus en deux endroits, chacun avec des arrêts en vis-à-vis: au débouché du tunnel et au nord de la place. Cela permet une bonne lisibilité de l'accès aux transports publics tout en simplifiant la gestion du carrefour central. Cela a également pour effet d'améliorer la situation de deux arrêts Riponne et Tunnel un peu trop proches à l'heure actuelle.

Aux extrémités nord et est, des îlots sont proposés permettant des traversées piétonnes a priori non régulées donc plus fluides et qualitatives pour les piétons.

Les façades sud-est et nord-est sont libérées de toute circulation, excepté les accès pompiers et livraisons. Cela permet la mise en place de deux artères piétonnes, avec un gabarit généreux laissant place à la fois au séjour, à la mobilité piétonne et à l'accès cyclable apaisé aux lieux de vie. La liaison verticale vers la place de la Barre est proposée par un ascenseur aménagé dans le Tunnel.

Du point de vue des vélos, des espaces dédiés leurs sont consacrés sur la voirie structurante (bandes cyclables, voies bus mixtes, sas de gestion des flux de tourne-à-gauche) permettant de sécuriser ceux-ci tout en évitant le trafic de vélos sur les espaces piétons à vocation apaisée. Des espaces de stationnement sont prévus à différents endroits de la place, correspondant aux usages nombreux attendus (accès locaux, arrêts de bus, station VLS).

### • Usages

Ce projet porte une attention toute particulière à la question des usages, dont certains sont minutieusement indiqués sur les plans sous la forme de verbes, suggérant les activités qui pourront se pratiquer sur ce futur espace public : « contempler, se rencontrer, escalader, s'allonger, manger sur le pouce, toucher, découvrir, se rafraîchir ». Ces verbes sont autant d'usages ordinaires ou plus exceptionnels de l'espace public auquel l'équipe de conceptrices et/ou concepteurs cherche à répondre, par un aménagement qui se veut accueillant et inclusif. Sans pour autant prescrire des appropriations possibles, le projet fait la démonstration qu'il sera possible de pratiquer la place du Tunnel d'une grande diversité de manières, et que différentes populations pourront cohabiter ou se succéder sur ce seul et même espace public, en s'appropriant ses différents sous-espaces aux caractères différenciés. Dans leurs textes, l'équipe concurrente décrit différents profils d'usagères et d'usagers potentiels de cette place (personne âgée, personne en béquille ou en chaise, parent avec poussette,

enfant en roller, adolescente, ...). Ainsi, elle témoigne de l'attention portée aux différentes expériences qui pourront être faites de la future place du Tunnel.

Enfin, en ce qui concerne les édicules, l'idée de mettre le centre socio-culturel sur la place découle d'une volonté de placer les habitantes et habitants au cœur du projet, et d'exprimer la vocation de cet espace en tant que « grande place de quartier ».

A noter encore que les affectations des rez-de-chaussée et les enseignes actuelles et futures sont minutieusement indiquées sur le plan, témoignant d'une attention particulière portée aux relations entre l'espace ouvert et les rez-de-chaussée des bâtiments capables de l'activer.

## Appréciation finale

Le jury salue particulièrement la clarté et l'efficacité de la proposition, qui répond de manière très satisfaisante aux exigences élevées du règlement-programme du concours. La simplicité de la composition, articulant grande échelle et sous-espaces est louée, convaincant par son ancrage dans une lecture à la fois territoriale, spatiale, sociale et historique du site.

Le jury est séduit par les grandes qualités de cette place ouverte et cohérente, composée d'une addition intelligente d'espaces d'échelles variées aux caractères différenciés qui dialoguent entre eux et entrent en résonance avec les rez-de-chaussée voisins ainsi qu'avec la nouvelle programmation bâtie, permettant une bonne répartition spatiale d'usages et des appropriations variées.

Le projet se démarque par le niveau de détail atteint dans les propositions mais aussi par la justesse dans ces attentions au détail, aussi bien du point de vue de la conception, de la représentation que de la faisabilité technique, témoignant d'une excellente maîtrise des différents enjeux cristallisés autour de cette place.

Les membres du jury soulignent particulièrement l'attention portée au vivant, dans une approche holistique intégrant l'humain.

La conception des plantations et les choix d'aménagement dénotent le bon réflexe patrimonial vis-à-vis de la substance historico-patrimoniale des constructions bordant la place. L'hétérogénéité des milieux écologiques est très bien accueillie du point de vue nature et spatial, et elle est également saluée pour sa contribution à la biodiversité. Ses emplacements sont bien réfléchis en termes d'ensoleillement et d'exposition. Les jardins d'orage, même s'ils risquent d'être peu chargés en eau, offrent des habitats intéressants, et les milieux plus rudéraux favorisent la croissance des espèces végétales. Malgré la diversité des milieux, le jury se projette dans un espace à assez faible entretien.

La question du réemploi est présente dans le projet y compris en ce qui concerne la terre végétale. En outre, le projet propose un enchaînement fluide et logique de la prise en charge des eaux ruisselées qui sont intelligemment dirigées vers des jardins de pluie bien positionnés et le surplus est stocké pour réutilisation. Les flux se servent intelligemment de la topographie.

Le projet répond correctement aux attentes de mobilité aux deux horizons proposés. L'interface TP offre des possibilités d'évolutivité intéressantes. Le jury soulève néanmoins qu'une approche plus volontariste aurait pu être développée pour la réduction des gabarits de voiries et leur traitement. En particulier, l'aménagement de la rue devant La Parada (anciennement Lausanne Moudon) pourrait être plus ambitieux en y modérant la vitesse. Le piéton-ne acquiert dans le projet une place importante, de plus, il-elle est considéré-e dans diverses situations du quotidien. Des questions subsistent quant au degré de porosité entre les plantations, les façades et les possibilités et lisibilités des traversées qui méritent d'être augmentées.

L'éclairage est une thématique bien abordée par le projet. Il est bien intégré

et sa cohérence avec l'aménagement de la place est mise en avant par le jury. Les ambiances sont traitées avec des nuances de températures de couleurs adaptées. Les éléments complémentaires à l'éclairage suspendu n'encombrent pas les trottoirs et permettent un éclairage d'ambiance satisfaisant.

L'adéquation de la programmation du bâti et ses interactions avec l'espace public sont jugées particulièrement intéressantes et appropriées. Tant le potentiel d'usage événementiel de la place que l'intégration des commerces et des établissements dans le concept d'aménagement (visibilité, liens aux lieux, équipements et parcours) sont appréciés. Le projet est également perçu comme une proposition réaliste, en accord avec l'ambition de le concrétiser dans un futur proche.

Enfin, le jury tient à souligner la grande sensibilité de l'approche inclusive et la pertinence de l'identité conférée à la place. Ces multiples qualités constituent indéniablement un gage de succès pour le développement du projet.



**2ème prix**

**BIKINI BOTTOM | projet n° 9**

Monnier architecture du paysage SA  
Studio Alberto Figuccio Sàrl  
JMJ ingénieurs conseils Sàrl  
RGR Robert-Grandpierre et Rapp SA  
avec Lumière Electrique Sàrl et Karakas et Français SA

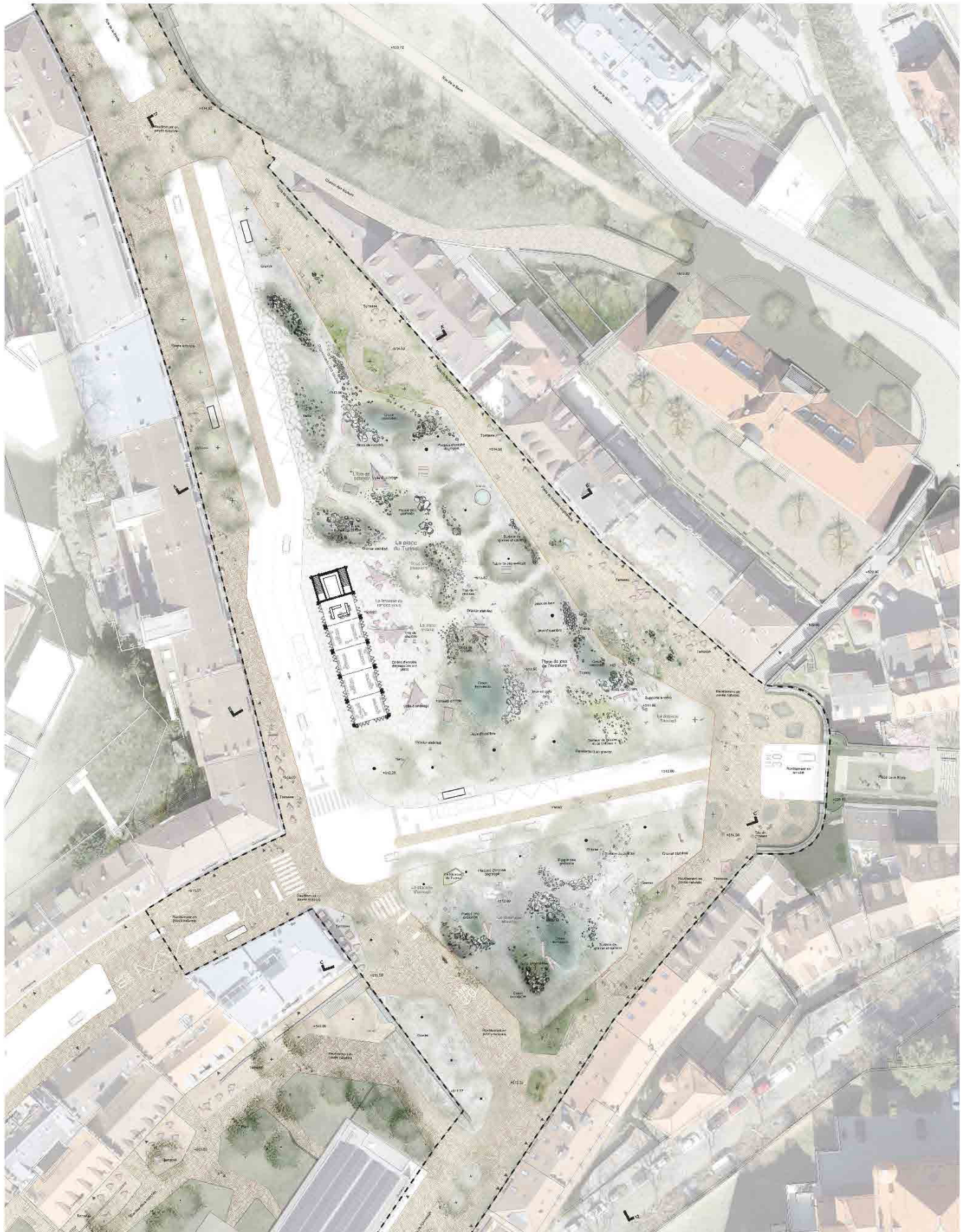
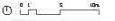


# "BIKINI BOTTOM"

PLACE DU TUNNEL, CONCOURS DE PROJET À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE SÉLECTIVE



PLAN 1.250



# "BIKINI BOTTOM"

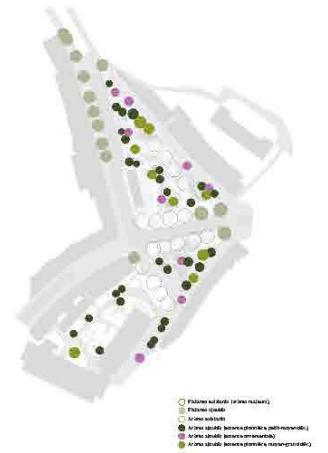
PLACE DU TUNNEL, CONCOURS DE PROJET À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE SÉLECTIVE



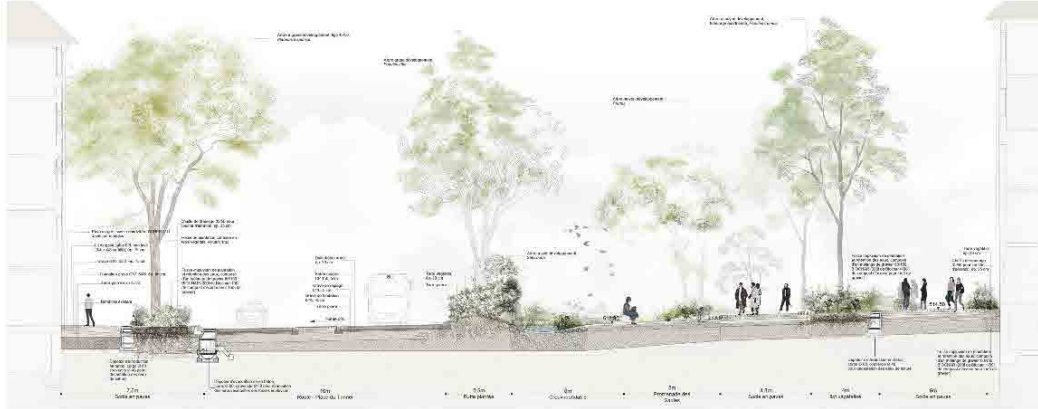
SUMMER OF LOVE



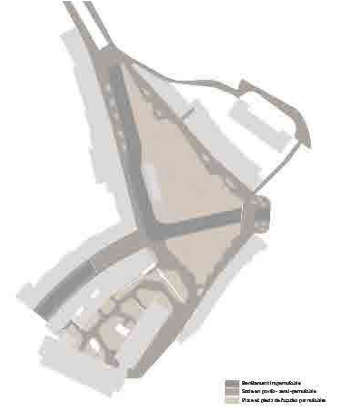
SCHEMA D'ARBORISATION



COUPE AA' - échelle 1:100



SCHEMA DES SOLS



COUPE BB' - échelle 1:100



ELEVATION DD' - échelle 1:200

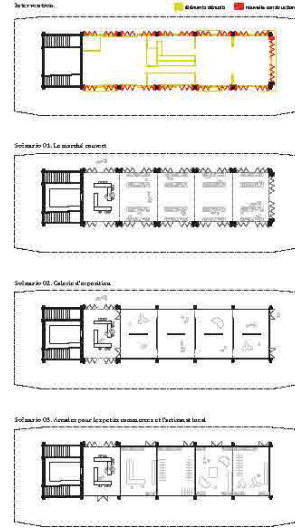


# "BIKINI BOTTOM"

PLACE DU TUNNEL, CONCOURS DE PROJET À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE SÉLECTIVE



## LÉTÉ EN BIEN



**UN PAVILLON MULTI-USAGE**

Construite pour le anniversaire de l'école est organisée par un comité de "soutien". La motivation est double: un lieu de vie collective sans perturbation entre élèves. La structure est une belle salle de classe au volume ouvert élargi par un espace extérieur aménagé. Construit en bois et en acier. La nouvelle structure est définie par des lignes sobres, horizontales, intégrées à une façade en béton. Cette structure est conçue pour être utilisée comme espace public avec un grand caractère et un côté éducatif.

La modularité de la structure est un caractère technique du bâtiment qui permet de retenir et d'adapter le volume avec une surface de 8 modules (environ 22 m<sup>2</sup> chacun). Dans une logique de modularité il est possible de modifier le nombre de modules en fonction des besoins. Cette structure est conçue pour être utilisée comme espace public avec un grand caractère et un côté éducatif.

Plusieurs espaces sont destinés à l'éducation:

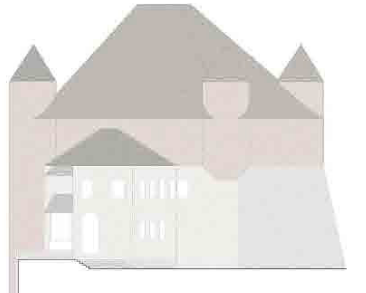
- Soléaire 01: Espace ouvert. Le module de l'après-midi ouvert permet d'habiter un espace ouvert avec le vent des grands arbres à l'abri d'un espace ouvert et modulable pour accueillir les différents types de configurations spatiales.
- Soléaire 02: Cabaret d'opéra. Le bâtiment peut être adapté à une galerie d'opéra ou à un espace ouvert modulable pour accueillir les différents types de configurations spatiales.
- Soléaire 03: Area de jeu. Une petite structure de jeu pour les enfants avec des dimensions adaptées et des modules pour accueillir les différents types de configurations spatiales.
- Soléaire 04: Espace de lecture. Un espace de lecture avec des dimensions adaptées et des modules pour accueillir les différents types de configurations spatiales.

## COUPE CC - échelle 1:100



**JARDIN DE LA BARRE**

Notre vision pour le site du tunnel est d'apporter un lien de l'édifice et du quartier de la ville de Châteauneuf. Cette vision se traduit par un jardin public qui sera le lien entre le site, les bâtiments et le quartier de la ville. Le jardin sera un espace ouvert et modulable pour accueillir les différents types de configurations spatiales. Le jardin sera un espace ouvert et modulable pour accueillir les différents types de configurations spatiales.



## 8.1 Projet 9 BIKINI BOTTOM

### Parti d'aménagement

La devise du projet, «Bikini Bottom», tire son inspiration de la ville fictive où réside le personnage de dessin animé Bob l'éponge, reflétant d'emblée l'objectif central du projet : adopter les principes de la ville-éponge, en favorisant la rétention et l'infiltration de l'eau de pluie sur la place du Tunnel.

Ce projet constitue une invitation à repenser notre relation avec l'environnement urbain, en proposant une intégration accrue de la nature par la création d'un espace au sol dynamique, capable d'absorber l'eau de pluie tout en offrant un habitat accueillant pour la faune et la flore. Il élargit également les perspectives pour les visiteurs de la place, les invitant à interagir avec la nature à travers des sous-espaces aux ambiances variées, offrant ainsi une multitude de possibilités.

Du point de vue de l'aménagement, ce projet, conçu comme un ensemble cohérent et unifié, vise à instaurer une place à l'identité marquée, se distinguant des autres espaces publics de Lausanne, tout en établissant des connexions sur mesure avec les espaces publics environnants.

Un seul paysage harmonise les espaces nord et sud. La surface, sculptée en creux ou en butte à partir de matériaux démolis in-situ, reflète le récit de l'eau qui façonne le sol pour créer des zones humides. La végétation reprend le thème de la ripisylve présente en amont le long de la rivière de la Louve avant sa canalisation.

### Description détaillée du projet

#### Rues / Fronts est et sud / Front ouest

Ce projet déploie un socle urbain minéral encadrant la place, formé d'un écrin en pavés naturels qui met en relief l'ensemble de la place, de façade à façade, plutôt que de se concentrer uniquement sur le cœur du dispositif.

À l'est, l'espace public se veut piéton et généreux, offrant amplement d'espace pour la déambulation, la contemplation des vitrines, et l'aménagement de terrasses. La largeur variable de ce parvis crée des sous-espaces, injectant de la dynamique dans le parcours des piétons et permettant une occupation diversifiée en fonction des besoins du moment.

À l'ouest, le trottoir est élargi, adoptant le même traitement de sol qu'à l'est. La continuité des pavés tout autour de la place forme un anneau harmonieux qui renforce l'identité du lieu de manière cohérente.

Au nord-ouest, une allée d'arbres est plantée, tandis qu'au sud-ouest, une terrasse est aménagée, démontrant l'intention d'intégrer pleinement ce trottoir à l'espace public de la place. L'ensemble de la zone environnante transmet une ambiance résolument urbaine, mettant l'accent sur la valorisation des rez-de-chaussée dans le cadre du projet.

#### Cœur(s) de la place

Comme évoqué précédemment, une unité spatiale prédomine malgré la présence de l'axe est-ouest de la rue du Tunnel, essentiel au bon fonctionnement urbain. Le traitement homogène des sous-espaces nord et sud crée une cohérence visuelle. L'aménagement, décrit comme organique, évoque un

paysage sauvage, rappelant la présence souterraine de la rivière de la Louve, sculptant l'environnement comme le ferait l'eau.

Les différents espaces, flexibles, sont conçus pour accueillir des usages variés et des publics divers. L'ambiance générale évoque un environnement naturel, avec des blocs de rochers, des buttes, et des sillons invitant à l'exploration. Le caractère du lieu s'apparente à celui d'une friche, symbolisant un endroit où toutes les possibilités sont envisageables, une sorte de lieu résilient.

Le plan suggère que rien n'est figé, que l'espace est en perpétuel mouvement, prêt à s'adapter aux évolutions des besoins. L'impression de fluidité renforce l'idée d'une flexibilité inhérente à la conception, offrant ainsi une vision dynamique et adaptable du projet.

### Les accroches

La continuité des pavés encerclant entièrement la place crée un système de seuils d'entrée qui délimite clairement le périmètre de l'espace public.

En ce qui concerne les points d'accroche principaux de cette place, au début du Tunnel, l'espace public forme un écrin minimaliste et symétrique autour de la façade de l'ouvrage historique, un monument patrimonial. Deux sous-espaces pavés, avec des zones de sol perméable et un mobilier léger (quelques chaises), cherchent à mettre en valeur ce site.

En direction de la rue du Tunnel vers la place de la Riponne, les deux trottoirs sont élargis, et l'arrêt de bus est déplacé à l'intérieur du seuil d'entrée de la place. Concernant l'accroche avec la rue de l'Université (au sud), les pavés prennent le dessus, et le traitement non routier assure une continuité fluide des trajets piétonniers.

À l'articulation avec la place de la Barre, l'atmosphère prend une tout autre dimension, s'inspirant de la ville de Gênes en Italie, avec des jardins sur les toits, notamment au-dessus des tunnels. Cette zone se distingue par une ambiance unique.

Enfin, l'articulation avec la rue des Deux-Marchés propose des transformations en harmonie avec l'existant : tous les arbres sont préservés, de nouveaux arbres sont plantés, et l'accès au parking est maintenu avec un caractère moins routier qu'auparavant.

Globalement les surfaces de pleine terre sont agrandies, offrant des espaces généreux pour des terrasses, avec un traitement du sol différencié.

### • Végétation

Le projet est résolument orienté vers la création de milieux secs, caractérisé par une grande diversité dans les aménagements et le développement d'une végétation sauvage et dynamique. Des dépressions multiples sont intégrées pour organiser l'espace, servant à retenir et infiltrer l'eau tout en accueillant une végétation de milieu humide. Leurs formes varient en termes de surface et de profondeur, offrant des creux avec des niveaux d'eau variables tels que des creux inondables et des flaques peu profondes.

Le réaménagement de la rue de la Borde est envisagé comme une promenade urbaine et paysagère, avec un trottoir élargi pour accueillir un nouvel alignement d'arbres majeurs, tout en préservant les platanes existants et améliorant leurs conditions de sol par la désimperméabilisation de l'ensemble de la place.

La naturalité proposée crée un paysage intéressant et cohérent, bien que soulève la question de la coexistence de cette «nature» en milieu urbain, avec ses défis tels que la pression humaine et les risques de déprédation. La fragilité apparente du lieu est plus prononcée en plan, tandis que la coupe semble mieux résoudre les problèmes.

Concernant le renforcement de l'infrastructure écologique, la proposition

favorise les milieux rudéraux et rocheux, avec une grande diversité dans les formes et structures proposées. Des cailloux, des rochers et du bois offrent un habitat potentiel important pour la faune, notamment les insectes et les lézards. La canopée est soigneusement répartie pour garantir l'ensoleillement, créant en été des ombrages qui contribuent à une atmosphère humide et fraîche. Des plantes grimpantes sont intégrées sur les façades des rues piétonnes du front est. Le piétinement du public est envisagé comme une mesure permettant de limiter la croissance des zones rudérales.

### • Gestion des eaux

L'idée principale est d'absorber l'eau sur place, grâce à des moyens concrets :

- rendre au maximum les sols perméables : limiter l'asphalte, au profit du gravier ou de surfaces de terre avec des plantes ;
- là où le sol est (semi-)impermeable (par exemple les zones pavées et les routes), il y a un système de récupération des eaux, puis redirection vers les fosses plantées (les creux de différentes profondeurs répartis sur l'espace central) ;
- récupérer les eaux de toiture pour alimentation des fosses à arbres.

### • Matériaux et mobilier

Le lexique de matérialité de ce projet est composé d'un maximum de végétation ainsi que de sol perméable. A cela se rajoutent : des pavés naturels qui définissent le socle périmétral du projet et des plaques d'enrobé, issues du réemploi, qui servent à créer les dallages présents autour de l'édicule et du kiosque.

Le champ des possibles est assez ouvert en termes de mobilier : troncs qui jonchent le sol, bancs-troncs, tables de pique-nique, transats, éléments de jeu en bois... Les tables et chaises semblent soit déplaçables, soit positionnées de manière organique.

### • Eclairage

Le projet ne donne pas d'informations à ce sujet.

### • Mobilité

Comme indiqué, ce projet propose la mise en place de seuils à chacune des entrées de la place. Ce geste fort signale qu'on est dans une atmosphère moins routière qu'aujourd'hui. La déviation de la rue de la Borde incite les véhicules à ralentir en cassant la perspective quand on descend depuis Bellevaux.

L'ensemble des voiries proposées sont réduites à une voie par sens, avec un gabarit permettant la mise à disposition d'aménagements cyclables. Les arrêts de bus sont sur chaussée, les véhicules devant patienter derrière les bus lors des arrêts, les vélos pouvant eux les dépasser.

Le parti pris de ce projet vise donc à réduire l'espace de voirie au profit d'une appropriation de l'ensemble de la place par les flux piétonniers. Au nord de la place et en direction du Tunnel, deux grands îlots sont proposés au centre de la voirie dans le but d'améliorer la perméabilité des voiries principales.

L'îlot au nord permet d'accueillir deux grands arrêts de bus en vis-à-vis, les arrêts sur l'axe Riponne - Tunnel sont eux aménagés en approche du carrefour.

Les façades sud-est et nord-est sont libérées de la circulation, avec la mise en place d'espaces piétonniers généreux pour le séjour, la mobilité piétonne et à l'accès cyclable apaisé aux lieux de vie.

Ce projet n'a pas formalisé de proposition pour une liaison verticale mécanisée vers la place de la Barre. Il propose de ne pas ajouter de nouvelle infrastructure mais d'assurer les liaisons verticales par les voiries et cheminements existants à revitaliser sur les différentes rues du secteur. Il évoque comme opportunité une réouverture de l'ancienne station du funiculaire Lausanne-Signal, une vision à plus grande échelle pour relier les niveaux topographiques

En conclusion, ce projet propose une grande amélioration de l'expérience piétonne par l'agrandissement des trottoirs et par les traversées de routes en pavés tout autour de la place contribuent à pacifier les relations entre conducteurs, piétons, et cyclistes.

### • Usages

Bien que les textes évoquent une réponse à la demande d'inclusion et d'accueil de l'ensemble des usager-e-s, la matérialisation concrète de cette ambition n'est pas pleinement représentée dans les plans, coupes et perspectives du projet. Les nouveaux bosquets d'arbres, cependant, jouent un rôle essentiel dans l'organisation de l'espace, créant différents lieux adaptés à des usages et complémentaires tels que jeux, pique-nique, et placettes.

Le choix de créer un espace central dédié à la biodiversité, bien que renforçant la tranquillité au cœur du projet, limite les possibilités d'accueillir des événements. Le cœur du projet est décrit comme une bulle de quiétude au sein de l'agitation urbaine, avec des éléments de jeux et de végétation, tandis qu'au pied des façades, l'ambiance est plus urbaine, caractérisée par des terrasses et des boutiques animées.

### • Édicule et programmation bâtie

Le pavillon existant est préservé et des variantes de transformation sont proposées. Le garder assure un apaisement du centre de la place en limitant les nuisances dues au trafic routier.

Un espace polyvalent permet d'accueillir des usages du quotidien et des événements locaux. Le programme n'est pas stabilisé, il est, pour l'équipe, dépendant des résultats de la démarche participative. Trois scénarios possibles sont évoqués : marché couvert, galerie, petits commerces, mais cela pourrait également être autre chose.

Le projet ne donne pas d'information concernant l'emplacement du centre socio-culturel demandé au sein du périmètre du concours.

## Appréciation finale

Le jury relève la très ambitieuse volonté du projet « BIKINI BOTTOM » de sculpter toute la place du Tunnel par un parti fort proposant d'apporter une vraie plus-value en termes de biodiversité en ville. Après avoir délimité un socle périmétral, unifiant la lecture spatiale de la place, l'équipe conceptrice propose d'incorporer les principes de la ville éponge à l'aménagement du cœur du dispositif, en matérialisant un vaste espace naturel -qui se veut comme modelé par l'eau- s'inspirant de la présence oubliée de la rivière.

Un accent particulier est mis sur les aspects environnementaux, la gestion des sols et de l'eau ainsi que sur la réutilisation in-situ des matériaux existants. Cependant, le jury exprime des préoccupations concernant la place de l'humain et la dimension sociale du projet qui semblent moins développées. Il se questionne sur la capacité de la proposition, caractérisée par son côté sauvage et rudéral, à véritablement favoriser l'inclusivité et l'hospitalité envers les habitantes et les habitants, dans un secteur où le besoin en espaces publics pour la détente, les rencontres et le délasserement de la population est avéré.

L'approche de renforcement de l'infrastructure écologique est audacieuse et séduit clairement le jury même s'il fait des interprétations différentes du plan et des coupes. Le parti pris en faveur des milieux maigres, rudéraux et rocheux, avec une forte hétérogénéité des formes et des structures, est jugé très intéressant offrant ainsi une place en ville à des milieux et des espèces de plus en plus rares. Le jury apprécie particulièrement l'entretien extensif, louant la végétation sauvage et dynamique. Cependant, des interrogations subsistent quant à la capacité de l'aménagement à supporter la pression humaine (la végétation pourra-t-elle prendre sa place ?), à son appropriation par le voisinage (la population s'appropriera-t-elle cet espace au caractère sauvage ? L'ambiance de friche accentue-t-elle le risque de littering ?), et à l'orientation des utilisateurs depuis le cœur du dispositif. Une autre interrogation concerne le temps d'implantation de la végétation sur le site, offrant à la réalisation un projet très minéral et peu propice à l'appropriation, les bénéfices positifs pour le climat urbain ne se manifestant qu'après plusieurs années.

En termes de gestion des eaux, le projet propose une gestion des eaux de toitures pour alimentation des fosses à arbres (arrosage) et il permet localement de récolter les eaux de pluie dans la zone centrale végétale. Cependant il ne permet pas de gérer les eaux de l'ensemble du périmètre considéré, en particulier celles de la rue de la Borde. Le jury juge habile la proposition de rue-rivière pour la rue du Tunnel où les eaux ruisselées sont évacuées mais il aurait préféré voir des possibilités de stockage de l'eau de pluie sous la place pour en faire un meilleur usage.

La continuité du cadre pavé et le traitement unifié des entrées à la place fait sens pour le jury, permettant l'expression d'un espace public unique, de façade à façade. Cependant, le revêtement pavé systématique aux traversées piétonnes, même s'il a l'avantage de bien les signaler, peut être problématique pour les piétons âgés ou à mobilité réduite. Du point de vue de la mobilité, le jury interprète la proposition comme étant davantage axée sur l'horizon long terme que sur l'horizon de réalisation annoncé par le maître d'ouvrage. Les gabarits de voiries sont insuffisants pour ce dernier, impactant directement le niveau de service du BHNS. Cette réduction favorise indéniablement le projet paysager ainsi que les flux piétonniers.

Le jury constate par ailleurs que des éléments importants du programme n'ont pas été pris en compte dans le plan d'aménagement, avec des variantes ouvertes pour l'édicule, l'absence du programme socio-culturel et l'absence, même si argumentée, de liaison verticale. Également, les informations attendues pour l'éclairage de la place sont absentes des planches de rendu.

En définitive, malgré les grandes qualités reconnues dans ce projet, le jury, tout en saluant la simplicité de l'espace conçu comme un ensemble naturel cohérent et unitaire, ainsi que sa capacité à traverser les voiries avec un esprit et un parti unique, regrette une approche qui ne démontre pas pleinement la faisabilité sur des aspects cruciaux pour le maître d'ouvrage. Plusieurs thèmes restent ancrés à un niveau de fondements conceptuels, offrant ainsi des garanties insuffisantes quant à sa faisabilité et suscitant des craintes quant à une éventuelle perte de force lors de la mise en œuvre.

**3ème prix**

**PLAINE DE FRAICHEUR... PLEINE  
DE VIES | projet n° 4**

paysagegestion sa  
LOCALARCHITECTURE sàrl  
INGPHI SA  
IBV HÜSLER AG  
avec Soleneos, Association Kraft, Luca Rossi - VSA,  
Charlotte Thiétart et Sol Paysage







**Utiliser de manière optimale la surface de circulation qui est de toute façon nécessaire en rendant aussi compatible que possible avec la ville**

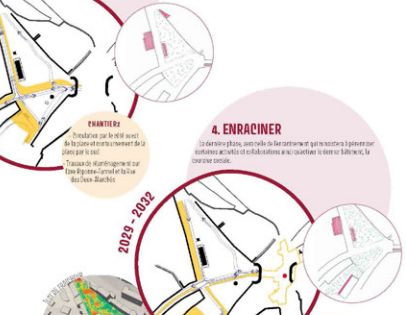
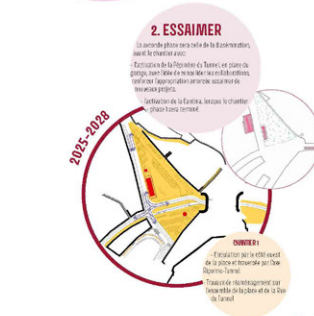
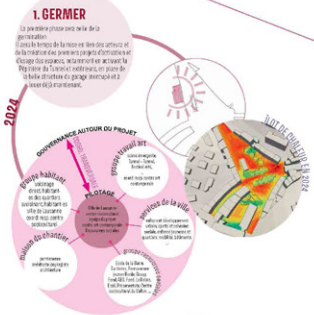
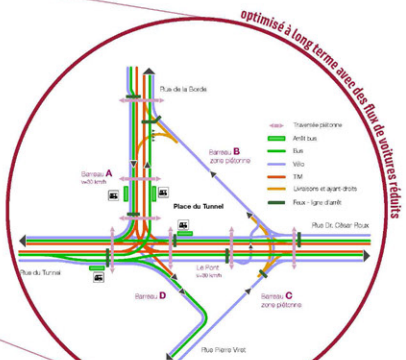
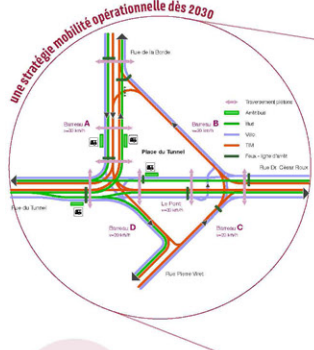
Le projet de réaménagement de la Plaine de la Barre vise à optimiser l'usage de l'espace public. L'objectif est de créer un environnement urbain plus agréable et plus sûr, tout en préservant les caractéristiques historiques et architecturales du site. Les interventions proposées concernent principalement la circulation piétonne et cycliste, ainsi que l'aménagement des espaces verts et des zones de stationnement.

**Accueillir une mobilité au rythme des changements de comportement...**

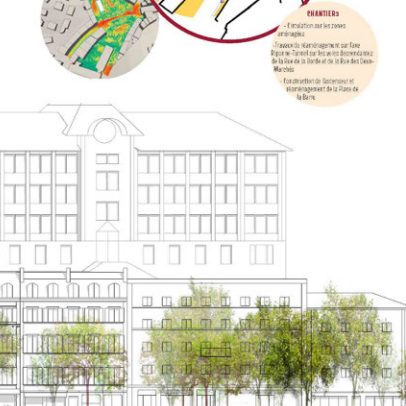
Le projet de réaménagement de la Plaine de la Barre vise à optimiser l'usage de l'espace public. L'objectif est de créer un environnement urbain plus agréable et plus sûr, tout en préservant les caractéristiques historiques et architecturales du site. Les interventions proposées concernent principalement la circulation piétonne et cycliste, ainsi que l'aménagement des espaces verts et des zones de stationnement.

**pour une mobilité de plus en plus active et partagée, une mobilité respectueuse de la culture du bâti au cœur du projet d'aménagement.**

Le projet de réaménagement de la Plaine de la Barre vise à optimiser l'usage de l'espace public. L'objectif est de créer un environnement urbain plus agréable et plus sûr, tout en préservant les caractéristiques historiques et architecturales du site. Les interventions proposées concernent principalement la circulation piétonne et cycliste, ainsi que l'aménagement des espaces verts et des zones de stationnement.



- Plats :** Platane existant  
 Glex : Gleditsie existant  
 As ex : Maronnier existant  
 Ca ex : Charme existante  
 Cr ex : Aubépine existante  
 Pl ex : Pin existant  
 Tu ex : If existant  
 Se ex : Sequoia existant  
 Pr ex : Prunier existant  
 ex : autre arbre existant
- Pierres et compléments des platanes :**  
 Co : Quercus cervis / Chêne chevelu  
 Ch : Quercus ilex / Chêne vert  
 Qp : Quercus pedunculata / Chêne pédonculé  
 Po : Platane orientale / platane oriental
- Arbres d'eau :**  
 Ca : Saule alba / Saule blanc  
 Bu : Betula ulula / Bouleau de Hinnelavia  
 Al : Alnus glutinosa / Aune glutineux  
 Al : Alnus incana / Aune blanc  
 Ac : Alnus cordata / Aune cordé  
 Po : Prunus padus (cônes sur buches) / Merisier  
 Pa : Prunus avium (cônes sur buches) / Merisier
- Riparianes ou Avenues :**  
 Zc : Zelkova caroliniana / Orme du Caucase  
 Ca : Celtis australis / Mûrier de Provence  
 Co : Celtis occidentalis / Mûrier occidental  
 To : Tilia cordata / Tilleul à petites feuilles  
 Tc : Tilia cordata / Tilleul à petites feuilles  
 Co : Cornus betulus / Cornus commun  
 Ao : Acer capilla / Érable à feuilles d'obier  
 Ls : Liquidambar styraciflua / Liquidambar
- Barre :**  
 Ah : Asclepias tuberosa / Monardella  
 Ac : Acer campestre / Érable champêtre
- Rue du Nord :**  
 Ch : Carpinus betulus / Chêne commun  
 Ao : Acer capilla / Érable à feuilles d'obier  
 Ac : Acer campestre / Érable champêtre





Vue depuis le Parc du Tunnel, vers la Place du Tunnel



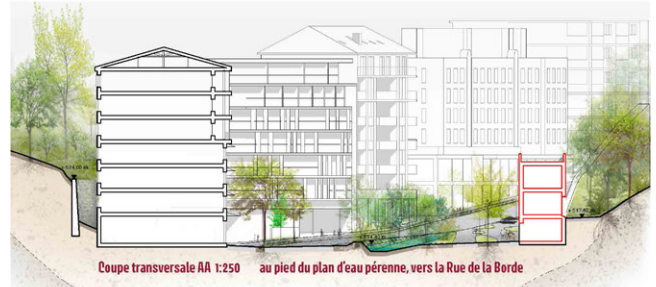
Vue sur le Parc du Tunnel vers la Cantina

## Gérer l'eau du Tunnel comme une éponge

Il s'agit de rendre en œuvre une nouvelle façon d'être avec la plaine et de gérer l'eau qui y est stockée. La plaine est riche, elle nous accueille dans un cadre de verdure, de fraîcheur et de bien-être. Elle nous offre un cadre de vie unique, un cadre de vie qui nous permet de nous reconnecter avec la nature et de profiter de ses bienfaits. Elle nous offre un cadre de vie unique, un cadre de vie qui nous permet de nous reconnecter avec la nature et de profiter de ses bienfaits.



La plaine est riche, elle nous accueille dans un cadre de verdure, de fraîcheur et de bien-être. Elle nous offre un cadre de vie unique, un cadre de vie qui nous permet de nous reconnecter avec la nature et de profiter de ses bienfaits. Elle nous offre un cadre de vie unique, un cadre de vie qui nous permet de nous reconnecter avec la nature et de profiter de ses bienfaits.



Coupe transversale AA 1:250 au pied du plan d'eau pérenne, vers la Rue de la Borde



Coupe transversale BB 1:250 de la Plaine de fraîcheur sur la cantina



Coupe transversale CC 1:250 de la Plaine de fraîcheur à la sortie du Tunnel

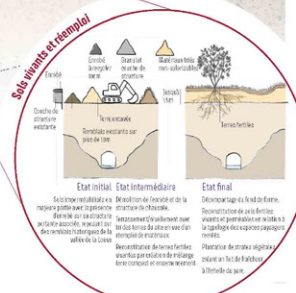
## Sols vivants et réemploi

### Sous l'inoubliable, la terre...

Les terres de la plaine, au nord-ouest de la ville, sont riches en matière organique et en biodiversité. Elles ont été utilisées pendant des siècles pour l'agriculture et sont aujourd'hui en grande partie abandonnées. Elles sont riches en matière organique et en biodiversité. Elles ont été utilisées pendant des siècles pour l'agriculture et sont aujourd'hui en grande partie abandonnées.

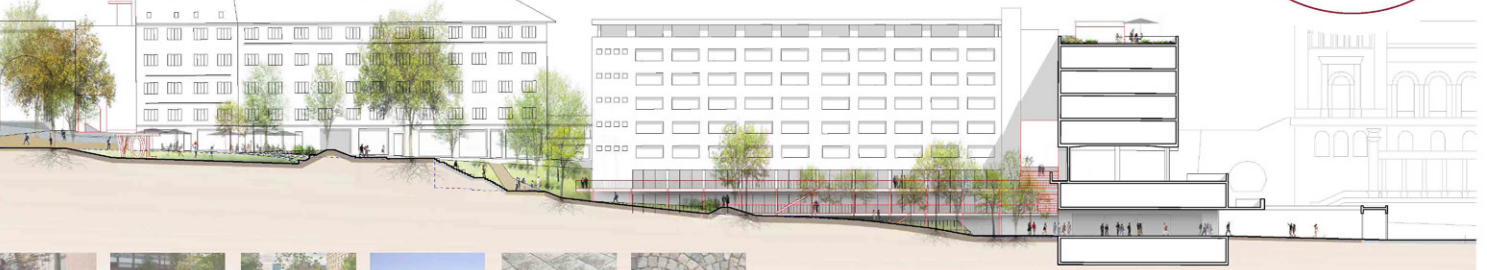
### La fabrication des terres fertiles

La fabrication des terres fertiles est un processus complexe qui implique la gestion de l'eau, la gestion des déchets et la gestion des ressources. Elle est un processus complexe qui implique la gestion de l'eau, la gestion des déchets et la gestion des ressources.



### Sols vivants et réemploi

Le réemploi des terres fertiles est un processus complexe qui implique la gestion de l'eau, la gestion des déchets et la gestion des ressources. Il est un processus complexe qui implique la gestion de l'eau, la gestion des déchets et la gestion des ressources.



Coupe longitudinale DD 1:250 sur les jardins de fraîcheur



## 8.2 Projet n°4 PLAINE DE FRAICHEUR... PLEINE DE VIES

### Parti d'aménagement

Comme proposé par la devise, l'idée phare est de créer une plaine de fraîcheur à l'échelle de la ville, évoquant la mémoire de la vallée disparue, en profitant de l'exceptionnel réservoir de pleine terre existant sous la place pour offrir un cœur de quartier apaisé et verdoyant aux populations de ce secteur et du centre-ville sous la forme d'un parc s'étendant de la rue de la Borde jusqu'à la Grenette : le Parc du Tunnel.

Ce parc constitue un jardin de pluie à grande échelle : le modelé du sol par petits plissements et l'aménagement des jardins permet une gestion naturelle des eaux de ruissellement par ralentissement de son écoulement et mise en œuvre de la ville éponge.

L'espace est massivement planté en suivant un concept de végétalisation qui associe aux platanes existants une palette de végétaux diversifiée et adaptée au réchauffement climatique, organisée en trois strates, arborée, arbustive et basse.

Cette grande coulée verte investit l'entier de l'espace à disposition, de la rue de la Borde jusqu'à la Grenette. Ses rives sont pavées pour offrir des espaces de terrasses et de circulation. La circulation motorisée est intégrée comme une composante à part entière, les véhicules motorisés empruntant les rives pavées du parc.

Outre l'aménagement spécifique des différents jardins composant le parc, la vie du quartier est favorisée par la programmation et/ou la création de plusieurs édicules : une grande table des voisins dans l'ancienne gare routière, des kiosques, réappropriation de rez-de-chaussée pour des locaux associatifs, ... Les liaisons verticales sont également prétextes à des appropriations par la population : le dénivelé entre le parc du Tunnel et l'Oasis des Deux Marchés est travaillé en emmarchements couplés à une cascade et une fontaine, le lien avec la place de la Barre est assuré par un ascenseur au cœur du Tunnel, traité en promenade verticale.

### Description détaillée du projet

Le parc se compose d'une succession de jardins qui offrent des appropriations diverses : aire de jeux, prairie fleurie, prairie ouverte, amphithéâtre... Ils sont entrecroisés de traversées en gravier-gazon permettant de relier les différents côtés de la place-parc.

Le cœur de la place devient plus minéral pour former un parvis autour de l'édicule (ancienne gare de bus) transformé en Radio Cantina, espace dédié aux habitantes et habitants du quartier (grande table des voisins). La Pépinière du Tunnel, espace socio-culturel, tiers-lieu et incubateur d'activités lui fait écho en prenant place au rez-de-chaussée de la rue de la Borde.

La rue du Tunnel est intégrée dans la continuité du parc par son revêtement de béton banché qui évoque la trace du pont disparu.

L'articulation avec la place des Deux-Marchés se fait par un grand emmarchement combiné à une cascade et une fontaine. Cette gestion du dénivelé offre un nouveau lieu d'appropriation aux habitantes et aux habitants.

Dans la continuité, le concept du parc se poursuit sur la place rebaptisée Oasis des Deux-Marchés.

Les rues bordant ce parc sont assimilées à des rives. Elles sont revêtues de pavés cimentés et permettent la circulation partagée entre voitures, piétons, vélos. Des terrasses prennent place le long des rives est et sud (rive Sauvabelin et rive Cité). La rue de la Borde qui accueille un trafic motorisé plus important conserve une distinction rue-trottoir plus classique malgré la continuité du revêtement pavé.

Une programmation riche investit les rez-de-chaussée et les édifices existants ou nouveaux, assurant l'activation de tous les espaces : Radio Cantina et Pépinière au cœur de la place, centre socio-culturel à la jonction avec la rue de la Borde, kiosque à musique au sortir du Tunnel, espaces de coworking et salles de réunion dans les rez-de-chaussée bordant la place des Deux-Marchés (Oasis).

### Les accroches

L'articulation avec les espaces adjacents est pensée en continuité avec :

- la rue de la Borde, s'appuyant sur le traitement du mur de soutènement, la gestion de l'eau (noue), la continuité du revêtement de sol et la construction du centre socio-culturel en tête d'îlot ;
- la place de la Barre et la place du Nord, par le traitement de la traversée du tunnel et de la liaison verticale en son cœur ;
- la place de la Riponne, au travers du traitement de l'Oasis des Deux-Marchés et de l'activation de ses rez-de-chaussée ;
- la rue du Tunnel, par la prolongation du traitement de sol.

### • Végétation

Le projet végétal propose de renforcer considérablement la canopée existante (essentiellement composée aujourd'hui des platanes majeurs) en plantant 115 nouveaux sujets.

Les principes de plantation et le choix de la palette végétale correspondent aux différentes ambiances souhaitées dans le parc selon le milieu et le contexte : canopée du parc, canopée sauvage, canopée de la Barre...

L'arbre au cœur du système de parc est considéré et valorisé comme le climatiseur urbain essentiel pour la ville de demain.

Le projet veille à préserver un équilibre entre les espaces ensoleillés et les espaces ombragés.

Toutes les strates végétales (herbacée, arbustive, arborée) sont intégrées à la stratégie végétale permettant de penser l'écosystème à l'échelle du parc et de l'îlot.

Les essences végétales sont adaptées aux différents sols dont la volonté est de valoriser la matière existante dans un souci d'équilibre de déblais et de remblais et de reconstituer des sols vivants et fertiles.

Plusieurs dispositifs de gestion des eaux sont associés aux lieux de séjour du parc et alimentent la végétation : sur la rue de la Borde une noue lausannoise, au cœur du parc des jardins de pluie, un étang urbain au nord de la place, un système de rétention d'eau pour utiliser cette eau (chasse d'eau, arrosage), fosse de Stockholm.

### • Gestion des eaux

La gestion des eaux est un des fondements du projet, l'idée centrale étant de ralentir l'écoulement et favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement par le modelé et l'aménagement du parc. Des plissements de terrain forment ainsi de petites bassines de rétention paysagées qui sont aussi des zones de jardins

appropriables et retiennent l'eau lors d'événements pluvieux. L'eau s'infiltre ensuite doucement dans ces cuvettes en alimentant les arbres et la végétation qui les bordent. Des fosses de Stockholm sont prévues sous les espaces circulés. En amont et en aval, des noues prennent place pour ralentir l'écoulement des eaux. Puis au niveau du parc du Tunnel, plusieurs retenues se succèdent, formant des bassins de rétention, la dernière étant dotée d'un système de trop-plein raccordé au collecteur. Ce système se poursuit dans la rue des Deux-Marchés rebaptisée Oasis avec des bassines plus profondes compte tenu de la pente, formant aussi des jardins plus confidentiels. La hauteur des retenues peut s'adapter en fonction du volume de rétention souhaité. Le cheminement, la régulation des flux et les volumes proposés (100 m<sup>3</sup> en surface et souterrains 140 m<sup>3</sup>, avec réutilisation) sont crédibles et suffisants, avec une prise en compte des flux (vitesse) de l'eau et un choix des revêtements qui assure une perméabilité des sols. La réutilisation des eaux est proposée par stockage des eaux dans un bassin souterrain. Le projet suggère encore le raccordement des toitures de la rive gauche et la construction d'un château d'eau pour alimenter une brasserie et des potagers.

### • **Matériaux et mobilier**

Les matériaux sont choisis en cohérence avec chaque type d'espace, formant une gamme réduite :

- les espaces circulés sont revêtus de pavés, jointoyés au ciment là où l'usage l'exige (circulation automobile, terrasses), à joints ouverts dans les traverses piétonnières ;
- en bordure des jardins une zone tampon en argilo-calcaire assure la transition avec les pavés des voies et terrasses ;
- les allées du parc sont revêtues de gravier-gazon ;
- la trace de l'ancien pont du Tunnel s'exprime par du béton banché.

Le projet évoque des usages avec les mobiliers urbains qui leurs sont nécessaires comme des assises ou des jeux pour enfants, sans détailler plus à ce stade leurs choix.

### • **Eclairage**

L'éclairage n'est pas abordé à ce stade dans le projet.

### • **Mobilité**

Le parti adopté pour la mobilité est de considérer que la circulation est une composante urbaine à part entière et d'intégrer les flux motorisés aux espaces publics. Les espaces publics sont aménagés sans distinction entre les voies routières et les espaces piétonniers, un revêtement en pavés à joints cimentés couvre l'ensemble indifféremment.

Le projet fait le choix de maintenir en première étape une circulation du trafic motorisé autour de la place dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, sous la forme de voiries en zones de rencontre sur ses pourtours. Seul le flux depuis la Riponne traverse directement la place en direction du tunnel.

Les arrêts de bus sont regroupés autour du carrefour central, avec la proposition de plusieurs traversées piétonnes, aménagées sans îlots donc a priori régulées.

La liaison verticale vers la place de la Barre est proposée via un ascenseur dans le tunnel, avec un élargissement de la partie piétonne accompagnant sa mise en place.

La coupure au trafic devant la façade nord-est est repoussée à l'horizon long-terme, lorsque les charges de trafic dans le secteur auront diminué à une échelle plus large.

Les vélos suivent plus ou moins le même plan de circulation, faisant le tour de la place dans le même sens, avec une traversée directe organisée dans les deux sens sur l'axe Riponne-Tunnel.

### • Usages

Une attention particulière est apportée aux usages et à l'activation des rives du parc. Le parc offre de multiples espaces de détente et de jeux par l'aménagement des jardins qui se succèdent, avec des espaces ouverts à toutes les catégories de populations. Les traversées offrent des lieux de promenade. Les rives du parc proposent des terrasses et la mise en valeur des commerces. De multiples activités socio-culturelles s'installent dans les nombreux édicules existants ou nouveaux ou dans les rez-de-chaussée aux emplacements stratégiques. Une programmation inventive assure l'animation socio-culturelle des lieux.

Un accent particulier est mis sur la Pépinière qui assure un rôle d'incubateur socio-culturel en s'attachant à valoriser la diversité sociale qui caractérise le quartier du Tunnel et de la Borde. L'équipement est également vu comme un outil au service du volet participatif pour le développement du projet. Le phasage en est décrit dans ses grandes étapes, la première étant celle de la finalisation du projet dans le cadre d'une gouvernance élargie incluant les habitants.

## Appréciation du jury

Le jury a été séduit par la cohérence du concept constituant une Plaine de fraîcheur à l'échelle de la ville, puisant dans la mémoire du lieu et mettant en œuvre le principe de ville éponge. Toutefois le choix d'implanter un parc à cet emplacement et son fonctionnement par sous-espaces de petite échelle suscitent des interrogations au sein du jury. Ce parti-pris du projet, en faveur d'un parc de quartier, a permis au jury de débattre sur l'intérêt d'offrir aux habitants une « place du Tunnel » ou un « parc du Tunnel ». L'objet parc a soulevé de nombreuses questions sur l'articulation entre valeur d'usage, biodiversité et bienfaits climatiques.

Le projet démontre de manière concrète et étayée la mise en place de mesures d'adaptation aux changements climatiques. Au cœur de la place, le projet présente un espace vert généreux, cependant, des questionnements émergent à propos des prairies proposées, notamment en ce qui concerne leur valeur d'usage et d'appropriation. Le jury apprécie les avantages qu'elles proposent : augmentation de la pleine terre, bonne perméabilité des sols et un vrai verdissement de la place même si elles suscitent des questions en termes de praticabilité, particulièrement en hiver. Le jury se questionne sur la concrétisation des « lignes de désir » piétonnes sur ces grands tapis verts. Il observe également avec réserve l'appropriation possible de ces surfaces de prairie associées en principe à un entretien extensif : devront-elles être tondues régulièrement pour l'usage ? S'apparenteront-elles donc davantage à des gazons ?

Le choix de la palette végétale est assez judicieux puisque la majorité des essences sélectionnées sont connues pour agrader les sols. Toutefois, aucune stratégie de valorisation agronomique des terres n'est détaillée dans le projet (au-delà de la simple comparaison déblais/remblais). Un plan de gestion et d'amélioration des terres excavées, même sommaire, aurait été un plus.

Quant à la gestion des eaux, l'équipe conceptrice développe un concept tourné sur une diversification et valorisation des eaux de ruissellement, favorisant en finalité la trame verte, la biodiversité, les espaces multifonctionnels. Des idées intéressantes sont proposées, comme le stockage et réutilisation des eaux pour arrosage. Les eaux de ruissellements sont captées et stockées à l'amont (Borde) dans des noues. Le cheminement, la régulation des flux et les volumes proposés sont suffisants. Les flux suivent logiquement la topographie. La démolition des escaliers entre la place du Tunnel et la rue des Deux-Marchés et le projet

d'embarquement avec présence d'eau « la Cascade » questionnent le jury.

L'organisation de la mobilité dans ce projet interpelle en ce qui concerne le maintien curieux du trafic le long des façades des terrasses de la place. Cette organisation s'inscrit en contradiction tant avec l'image directrice qu'avec les consignes du programme. La cohabitation piétons/voitures semble peu crédible, avec des régimes de vitesse proposés qui ne sont pas compatibles avec les charges de trafic prévues. La coupure au trafic est repoussée à l'horizon long-terme, lorsque les charges de trafic dans le secteur auront diminué à une échelle plus large. Au-delà des aspects de cohabitation et de confort que cette proposition implique, on peut également craindre que sur le plan acoustique, les pavés et béton proposés sur les voies carrossables nuisent à l'ambiance sonore, voire pourraient être problématiques en regard du respect des exigences de protection contre le bruit.

Le niveau de détail est intéressant, le rendu du plan est de qualité et la proposition est bien décrite y compris en ce qui concerne l'intégration des citoyen-ne-s et de tous les act-eurs-rices dans la démarche de projet. Le jury soulève que le programme bâti « centre d'art » est proposé sur un bien-fonds privé, dès lors sa maîtrise foncière par le maître d'ouvrage n'est pas assurée.

Il n'y a pas d'information sur les intentions d'éclairage ou sur les ambiances nocturnes imaginées pour les lieux.

Malgré de belles propositions et une contribution au climat urbain par des surfaces herbacées généreuses participant à limiter le réchauffement du lieu, la présence de l'eau et le sentiment de fraîcheur que la proposition transmet, il apparaît que le projet « PLAINE DE FRAICHEUR... PLEINE DE VIES » ne répond pas complètement aux attentes d'usage et de fonctionnement pour les espaces publics de la place du Tunnel.



# Projets éliminés au 2<sup>nd</sup> tour

# la tunnelle | projet n° 2

pleineterre paysage & communication

Bachelard Wagner Architekten

ab ingénieurs

citec

avec reflexion, Socio-en-ville, Nesrine Ghulam

et Jacques Cuttat

# la tunnelle

## La place au cœur d'un système d'espaces publics

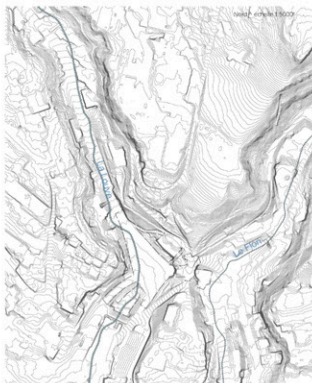
Parfaitement délimitée par ses fronts bâtis, la place du Tunnel fait exception dans le réseau des places lausannoises. Cette grande lisibilité spatiale est son principal atout, avec le tunnel comme monument. Tout est là et pourtant la place du Tunnel n'est pas perçue à la hauteur de ses qualités spatiales.

Le projet a cherché à comprendre le pourquoi de ce relatif désamour pour cette place à haut potentiel, à en révéler les qualités en s'appuyant en premier lieu sur la situation urbaine. Au cœur d'un système d'espaces publics connectés, la place reste ce qu'elle a toujours été, un lieu de liens et de flux utiles à toute la ville, au-delà de la stricte question de la mobilité à laquelle elle est aujourd'hui asservie. Son identité et son rôle pour l'avenir se jouent sur les usages et les pratiques, que le projet doit rendre possibles et confortables, en complémentarité avec les autres espaces publics.



## La place au cœur d'un système géographique

L'appartenance de la place du Tunnel à la géomorphologie de la ville se lit dans les soutènements qui ont remplacé les rives naturelles des cours d'eau enterrés. Les renforts, murs, escaliers, constructions, tunnel masquent presque complètement la moraine, socle et parois de la place. Née de cet effort transverse pour apaiser la topographie locale, la place est un delta assésé mais largement irrigué par les eaux de ruissellement. Plutôt que de continuer à les évacuer comme on l'a fait depuis des décennies, le projet propose d'infiltrer cette eau au profit de la végétation. Les sols sont prévus les plus poreux possibles.



## La place au cœur d'un système végétal

On est en ville mais la forêt est toute proche. Souvent compagne de feu, elle structure le territoire et trouve sa traduction urbaine dans les alignements de platanes de la place du Tunnel, et ceux à venir, de la rue de la Borde vers les Plaines-de-Loup. Au sein de cette charpente, le projet propose de développer les platanes d'arbres de première et deuxième grandeur, en tige ou en cèpe, d'arbustes et d'herbacées. Des lieux à l'échelle de la vie du quartier, des rez et des gens, au sein d'îlots végétalisés fonctionnant comme des salons d'extérieur.



## La place au cœur du réseau de mobilités douces

La place du Tunnel est aujourd'hui perturbée par le trafic et le stationnement. TMN musant à la lisibilité et au confort des transports publics. La Rapinne est le véritable pôle multimodal tout proche (métro, bus). Le projet propose de déplacer l'arrêt de bus de la place vers la rue du Tunnel, pour retrouver l'espace cohérent d'une place unitaire tout en gardant l'adresse Tunnel. La place du Tunnel devient le cœur d'un réseau de cheminements doux, notamment en direction du Bois de Sauvabelin et de la Cité. Le nouvel ascenseur dans le tunnel est un pilier important dans ce réseau en termes d'accessibilité universelle.



## L'arborisation de la place s'inscrit en prolongement des grandes structures boisées de cette partie de la ville, dont le Bois de Sauvabelin.

Elle s'appuie sur les arbres existants, dont les 17 platanes de la place, avec 23 nouveaux arbres de première et deuxième grandeur sur la totalité du périmètre de projet, dont 54 sur le «ossange» de la place du Tunnel.

Le taux de canopée passe de 16% actuellement à 42% une fois les arbres adultes.



**Decouverte**

- « À la Rapinne, la première conversation entendue se déroule entre un vendeur et un passant qui se plantent au bord d'une île de ce qu'est devenue Lausanne «grande ville olympique» avec la présence massive de personnes marginales. Effectivement, la place accueille aux alentours d'un marché aux puces «des publics plus « marginaux »
- « Je cherche à me diriger vers la place du Tunnel sans aucune indication spatiale, je m'aide de mon GPS. Je suis obligé de demander mon chemin qui se me comprend pas la liaison entre les deux places. J'y parviens enfin par la rue du Tunnel.
- « Devant moi un immense parking une traversée pas évidente : il faut contourner pour arriver sur l'autre côté. Je choisis de prendre le raccourci du lieu en m'installant au premier café venu. « La Parata » Au rez-de-chaussée d'un immeuble historique, ce café est plutôt branché et très accueillant. Petite terrasse qui donne sur la rue des Deux-Marchés, ambiance intérieure cozy.
- « De là, le point de vue sur la place se résume à un parking, des travaux et un trafic routier intense. Des gens passent et saluent les serveurs du bar. Des habitués. Essentiellement des hommes seuls, jeunes et vieux. J'entreprends de faire le tour de la place en longeant l'arc de la place du tunnel par l'arcade piétonne. Ça se passe confortablement à l'abri des voitures, éclairée et même décolorée.
- « Au retour, je morle des escaliers pour arriver au chemin des écoliers, qui fait le tour du collège. Un coin où autre univers. Pas de rue sur la place.
- « Descende par les escaliers, des passages dérobés tout à fait confortables qui sont autant de ruptures d'ambiances, plutôt positives!
- « Sur la place, la façade Ouest est un mélange de commerces ethniques, de restauration, de bars et de boîtes de nuit, avec de nouveaux commerces plus « gentilles » marginaux et un tournant socio-économique de la place? De nouvelles boutiques de social (café, librairie, recyclerie) et de yoga apportent une autre tonalité commerciale.
- « Nouveaux temps d'observation, passés à la terrasse du café Broadway avenue, un café rempli d'hommes seuls ou de deux habitués du lieu. Un café dans lequel est disposé sur chaque table un vieux livre d'invendus. Personne ne sait trop pourquoi. Toujours le fond sonore du trafic, mais amorti par l'ambiance du bar.
- « Traversée de la place. Hier, un grand local vide. Ecole de travail social. Rapaces institutionnelles, beaucoup moins vivantes que celles d'en face.
- « À midi, des enfants sortent d'une école, traversent la place. Beaucoup d'hommes gravitent autour de la place, soit seuls, soit par petits groupes.
- « Je rejoins la place de la Rapinne par la rue du Tunnel et débouche sur la place, dans un restaurant alternatif. Beaucoup de personnes « marginales » sont présentes, seules ou en groupes.
- « La place du Tunnel est aujourd'hui à un espace de rélegation, à moins qu'elle ne soit au contraire un espace d'accueil des « marginaux ». Celles et ceux qui ne trouvent pas place ailleurs dans la ville.

© P. L. sociologie  
le 29 septembre 2023

# la tunnelle

« Détruire le pavillon des TL, ça a été un crève-cœur, surtout pour s'installer dans cet ancien garage... Les architectes ont dû batailler pour nous convaincre, et convaincre la Ville aussi. Ce rez-de-chaussée qui ne trouvait pas préneur a fini par révéler ses talents. L'espace est haut et vaste, on peut installer de grandes pièces, et les livrer par la porte de garage qu'on a gardée telle quelle. En fait, on a presque tout gardé: les sols bruts, les verrières, les portes. Et on a gagné ce fameux parvis, en fait un trottoir bien large, avec des arbres, qu'on peut investir pour les vermissages, pour afficher, faire des performances ou exposer des pièces. Tous les jeudis soir, la Borderline (c'est le nom du centre d'art) est ouvert à tous. Le lieu culturel, d'échanges, abri, lanterne, chacun voit dans ce lieu ce qui lui réchauffe le cœur, j'aime bien cette idée. »



UN JEU D'ÂGE EN AVRIL

« Ouais, ça fait huit ans que je vis dehors. L'histoire de ma vie n'est pas rose, quoi. J'ai un petit boulot à la crèche de la Riponne, je ramasse les serres dans les pots de fleurs, avant que les gamins arrivent. Je me sens un peu utile. Avant, j'allais pas trop à la Tunnelle. C'était un peu l'arrière-boutique à bagnoles, moi j'aime le soleil, pour ça à la Riponne on est servis, ça cogne en été. Mais depuis qu'il y a les échecs là haut, je vais y jouer. C'est gratos et ça occupe la journée. Y a un petit vieux, il est turc je crois, il m'a apporté un coup d'enfer, une histoire de Kaspárov. Les échecs, j'ai toujours pensé que c'était un truc de mec. En fait non, ça me botte et ça me fait du bien de penser à autre chose. »



UN MATIN DE JUIN

« Les gens qui ont conçu la place voulaient mettre ici, à la pointe, un signal qui ferait « entrée de place ». Quand on a ouvert l'espace d'animation, baptisé La Tunnelle, on s'est dit que le meilleur totem, avec le climat et tout ce qui va s'en suivre, ça restait quand même de planter des arbres, si possible des fruitiers. Avec les deux crèches du quartier et le centre d'art, on a réuni une sorte de parlement des arbres et on a voté. Il y aura deux figures, des grosseillers, des sureaux, des fraises en bac, et au milieu, pour faire totem, un chêne en forme de colonne. Un monsieur a proposé un atelier confitures, sur les tables de la place. Il y a l'eau et l'électricité, tout a été pensé pour cela. »



UN SAMEDI APRÈS-MIDI EN DÉCEMBRE



VENDREDI SOIR, EN SEPTEMBRE

PASSAGE

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

ARRIÈRE VÉLO

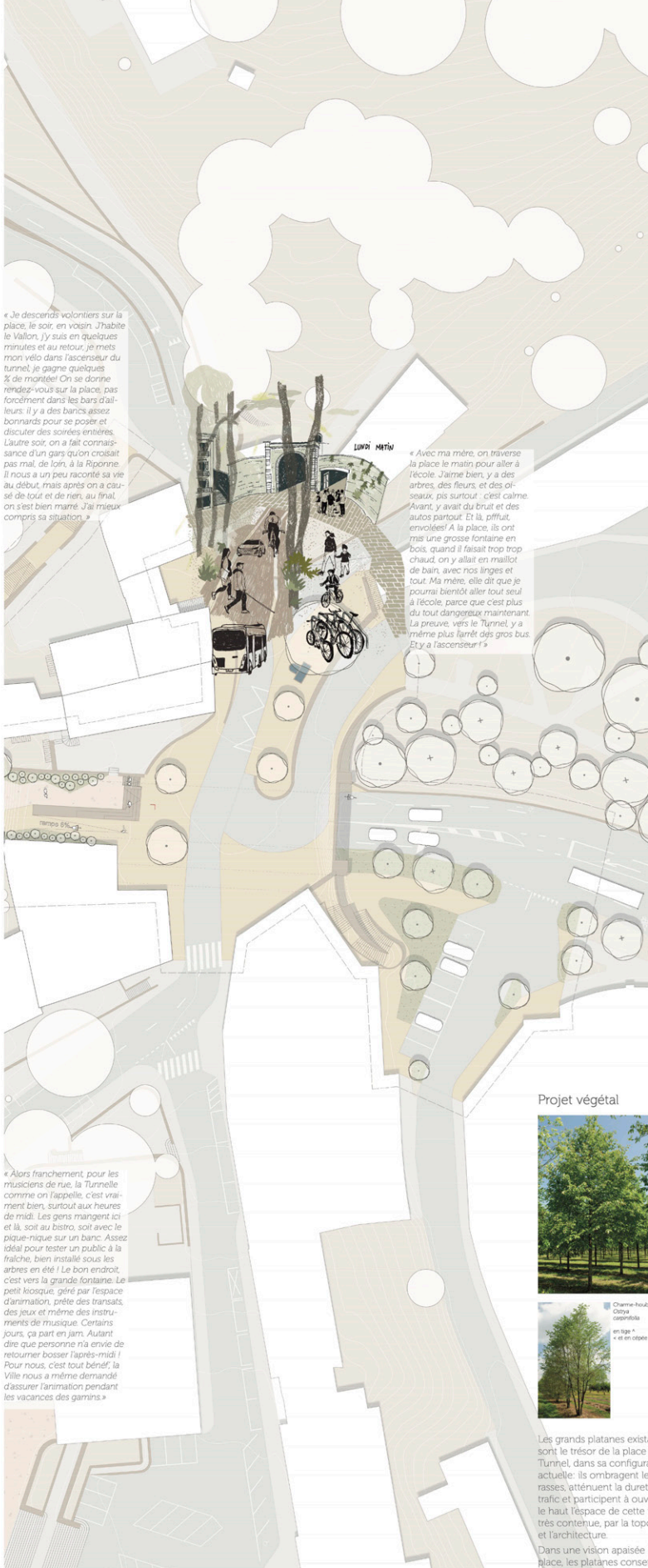
ARRIÈRE VÉLO

## Cinq intentions de projet pour la place du Tunnel

- 1. **libérer l'espace** pour les usages, la végétation, l'eau, la pleine terre. Le pavillon des TL se efface au profit d'une place de façade à façade, le front est gagné de l'espace de parvis.
- 2. **faire avec ce qui est là** : les gens, du quartier et de passage, sans exclure personne, la topographie et les arbres, laissés intacts.
- 3. **rétablir l'égalité spatiale** entre l'est (soleil, arbres et cafés) et l'ouest (nuisances, bruits, rez inactifs) en créant de larges trottoirs, véritables parvis, revêtus de matériaux de qualité (dallage), et ce tout autour de l'espace de la place, Bordé comprise.

- 4. **investir le bâti en place** pour accueillir les programmes : l'animation socio-culturelle et les wc publics occupent le bâtiment en tête nord, à l'angle du chemin des écoliers, le centre d'art fonctionne comme activateur du front ouest et 100 places vélos couvertes pour les riverains de la place sont à disposition dans l'ancien passage voitures de la rue des Deux-Marchés.
- 5. **poser les conditions d'une programmation concertée** de l'espace public avec des espaces clairement définis : les parvis en dallage au pied des façades (liés aux commerces, cafés, équipements publics), les îlots plantés formant une lisière de nature, de fraîcheur et de végétation (usages gratuits, plaisir du dehors et du vivant), et un cœur de place laissé le plus libre possible (pour les va-et-vient du quotidien, le soleil, les fêtes, le cinéma en plein air, les manifestations et les rassemblements).

« Je descends volontiers sur la place, le soir, en voisin. J'habite le Vallon, j'y suis en quelques minutes et au retour, je mets mon vélo dans l'ascenseur du tunnel, je gagne quelques % de montée! On se donne rendez-vous sur la place, pas forcément dans les bars d'ailleurs: il y a des bancs assez bonnards pour se poser et discuter des soirées entières. L'autre soir, on a fait connaissance d'un gars qu'on croissait pas mal, de loin, à la Riponne. Il nous a un peu raconté sa vie au début, mais après on a causé de tout et de rien, au final, on s'est bien marré. J'ai mieux compris sa situation. »



**LUNDI MATIN**

« Avec ma mère, on traverse la place le matin pour aller à l'école. J'aime bien, y a des arbres, des fleurs, y a des oiseaux, pis surtout, c'est calme. Avant, y avait du bruit et des autos partout. Et là, piffut, envolées! A la place, ils ont mis une grosse fontaine en bois, quand il faisait trop chaud, on y allait en maillot de bain, avec nos linges et tout. Ma mère, elle dit que je pourrais bientôt aller tout seul à l'école, parce que c'est plus du tout dangereux maintenant. La preuve, vers le Tunnel, y a même plus l'arrêt des gros bus. Et y a l'ascenseur! »

« Alors franchement, pour les musiciens de rue, la Tunnelle comme on l'appelle, c'est vraiment bien, surtout aux heures de midi. Les gens mangent ici et là, soit au bistrot, soit avec le pique-nique sur un banc. Assez idéal pour tester un public à la fraîche, bien installé sous les arbres en été! Le bon endroit, c'est vers la grande fontaine. Le petit kiosque, géré par l'espace d'animation, prête des transats, des jeux et même des instruments de musique. Certains jours, ça part en jam. Autant dire que personne n'a envie de retourner bosser l'après-midi! Pour nous, c'est tout bénéf! La Ville nous a même demandé d'assurer l'animation pendant les vacances des gamins. »

## Un espace public inclusif

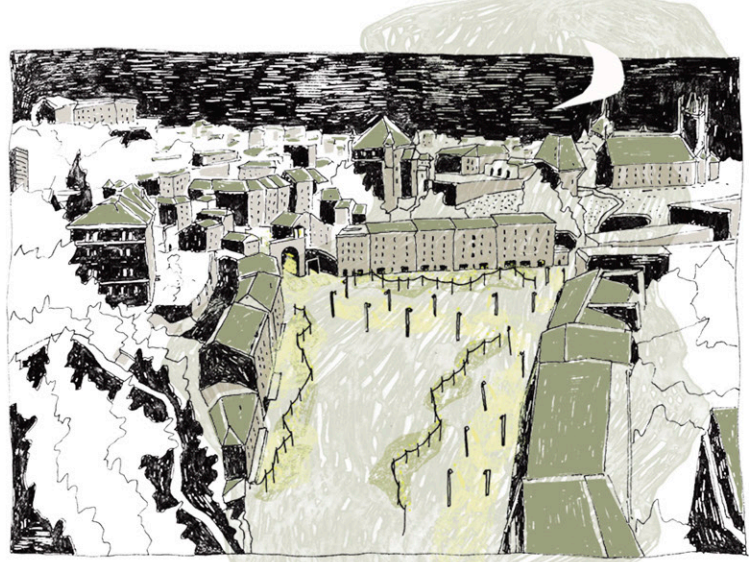
La question de l'inclusivité doit être volontaire et pensée dès la conception, sans être figée spatialement. Pour rendre l'espace accessible et bienveillant aux populations qui en sont généralement exclues, malvenues et stigmatisées (notamment les personnes FINTA (femmes, non-binaires, trans et agerres) et les BIPOC (black, indigènes and people of color – personnes noires, indigènes, racisées), un équilibre entre visibilité et intimité doit être trouvé: ces personnes souffrent de sentiments de stigmatisation et/ou d'illegimité à rester dans l'espace public. Le projet cherche cet équilibre entre espace ouvert (le cœur de la place), et plus protégé (les îlots plantés), pour un sentiment de sécurité et d'intimité, sans être complètement caché ou mis à l'écart.

Dans cette approche, l'éclairage avec une guirlande, à la lumière chaude, dans les zones les plus fréquentées, invite sans intimider. Les îlots plantés créent des espaces tout en ménageant des passages et des lignes de vue. Enfin, l'affiliation à l'espace fonctionne si on s'y sent représenté.e, et c'est d'autant plus important pour les personnes marginalisées. La féminisation des noms de rues (la Tunnelle) peut participer à l'invest-

tissement de la place par les femmes et les filles, aujourd'hui assez sous-représentées.

Enfin l'aménagement veut s'adresser aux différentes populations du quartier: jeunes, familles, enfants, parents, personnes âgées. Le projet propose d'explorer le jeu comme outil de médiation sociale. Il s'agit moins d'installer des places de jeu pour enfants que d'envisager le jeu au sens large du terme, touchant toutes les générations, avec des objets en prêt (kiosque, centre socio-culturel) ou fixes dans l'espace public, mais selon un programme à construire avec un groupe, organisme ou collectif qui participera à la conception et accompagnera l'exploitation.

Pour éviter que les installations sportives, les jeux d'échecs et la pétanque, soient monopolisées par les hommes, il s'agit de décloisonner l'espace en y faisant entrer des populations (femmes jeunes ou âgées, enfants) qui normalement passent leur chemin. Un mobilier confortable et bien réparti dans l'espace, équipé en accoudoirs et dossiers, permet aussi d'accueillir les personnes physiquement fragilisées, de les encourager à sortir de chez elle dans un environnement sécurisé.



### Lumière et trame noire

L'éclairage de la route, actuellement suspendu, est remplacé par des mâts à spots orientables, à 7m conformément au Plan lumière de Lausanne. L'éclairage des parvis joue de l'effet lanterne des devantures en soirée. Il est complété par la lumière douce des guirlandes qui accompagnent la limite des parvis et soulignent, à la hauteur des corniches (4m), les rez de la place tout en diffusant légèrement vers le centre de la place, qui

reste, lui, relativement sombre. Le fait qu'il s'agisse d'un espace très ouvert, peu équipé de manière pérenne, le rend plutôt sécurisant dans sa perception.

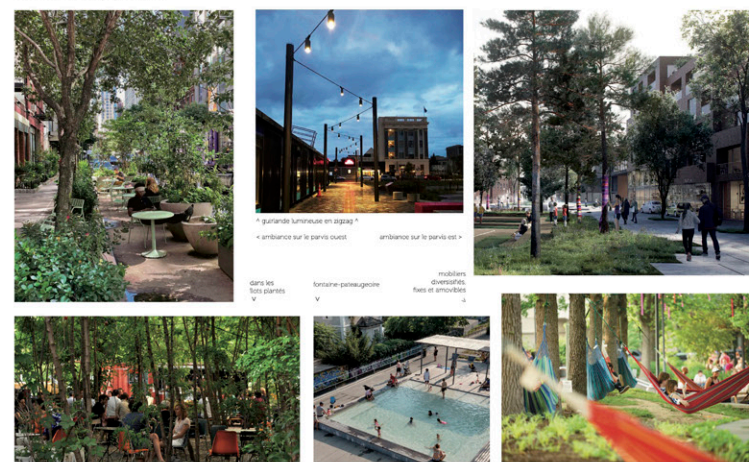
Les îlots plantés jouissent de la lumière des guirlandes en soirée, complétée par des bornes basses près des bancs.

Dans les rues piétonnes, les mâts à spots orientables de 4m rendent les lieux accueillants et sécurisés en accompagnant des parcours.

La nuit en au fil des saisons (modification.) pour le respect de la trame noire.

La lumière étant un élément important dans la démarche d'inclusivité, en particulier des femmes dans l'espace public, un projet d'éclairage accompagnant par exemple des lignes de désir à définir par les usages pourrait faire l'objet d'un projet participatif dans un deuxième temps.

### Ambiances et équipements



quartier lumineux en azzagaj  
 ambiance sur le parvis est

fontaine-panoptique  
 mobilier diversifiés, fût et amovibles

ambiance sur le parvis est

dans les îlots plantés

fontaine-panoptique

mobilier diversifiés, fût et amovibles

### Projet végétal



Les grands platanes existants sont le trésor de la place du Tunnel, dans sa configuration actuelle: ils ombragent les terrasses, atténuent la dureté du trafic et participent à ouvrir vers le haut l'espace de cette place très contenue, par la topographie et l'architecture.

Dans une vision apaisée de la place, les platanes conservent

leur rôle de monuments, mais les alignements sont transformés en bouquets, par la plantation de nouvelles espèces et la création d'îlots végétalisés.

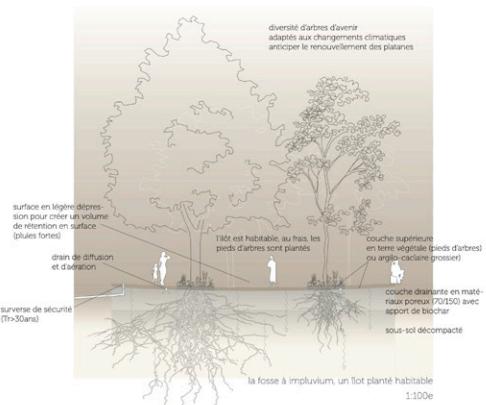
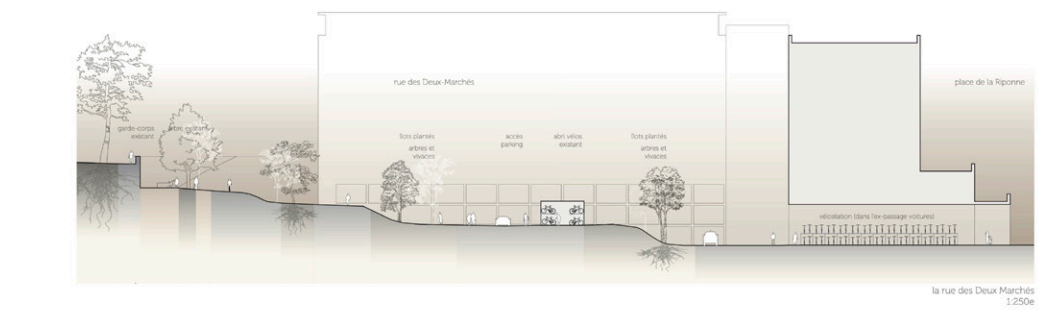
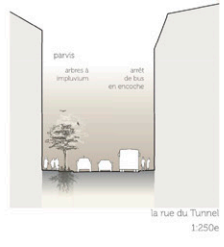
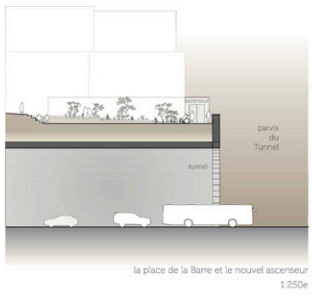
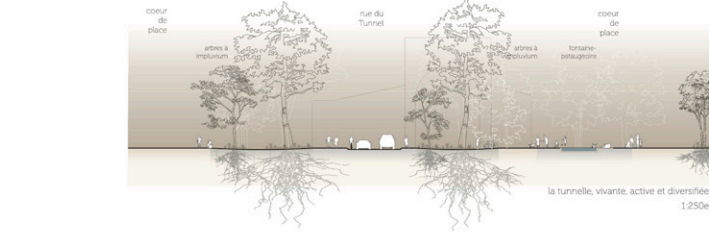
Les essences sont adaptées au climat et contexte. La variété des ports (tiges et cèpes), des écorces, des feuillages (composés et simples), des couleurs des floraisons et des feuillages.

Tout comme le sont les platanes en place, cette palette végétale est adaptée au principe des fosses à impluvium et à la végétalisation herbacée des pieds d'arbres.

Les revêtements de sol sont favorables au végétal spontané, comme le sont les interstices des murs en moellons, caractéristiques du paysage lausannois.



# la tunnelle



## Gestion des eaux

Le principe général consiste à valoriser les eaux de ruissellement des surfaces piétonnes en les infiltrant dans les zones de plantation, les fosses à impluvium. Ce système exclut les eaux des routes de la Borde et de la rue du Tunnel, qui ne peuvent pas être infiltrées (OPAM) et doivent donc être évacuées.

Le coefficient de perméabilité des fosses à impluvium est estimé à 1 l/min/m2 (moyenne supérieure). Les fosses sont formées en légère dépression, permettant ainsi un certain volume de rétention en surface, pour favoriser l'infiltration. Un système de drainage permet de répartir l'eau de pluie dans et entre les fosses et des surverses de sécurité sont mises en place pour gérer les événements pluvieux intenses. Le projet permet par conséquent d'infiltrer 100% des pluies quotidiennes (Temps de retour < 5 ans).

Les pluies moyennes (Temps de retour > 10 ans) sont majoritairement infiltrées, mais une surverse de sécurité permet de répartir l'eau entre les zones de plantation via un système de drain. Lors d'une pluie forte (Temps de retour = 50 ans), une fois les fosses à saturation, le système de drainage dirige l'eau vers un bassin de rétention. Celui-ci, d'un volume de 164 m<sup>3</sup> est installé dans l'ancien sous-sol du pavillon TL. Une pluie exceptionnelle (Temps de retour > 100 ans) risque de mettre le système en saturation; une étude complémentaire avec des données plus complètes est nécessaire.

La rue des Deux-Marchés, très en pente, nécessite de conserver le système d'évacuation existant. Un travail des pentes des revêtements permet de diriger une partie des eaux de ruissellement en direction des surfaces plantées pour l'infiltration.

## Plan de gestion des pluies - 1:500°



## Projet mobilités

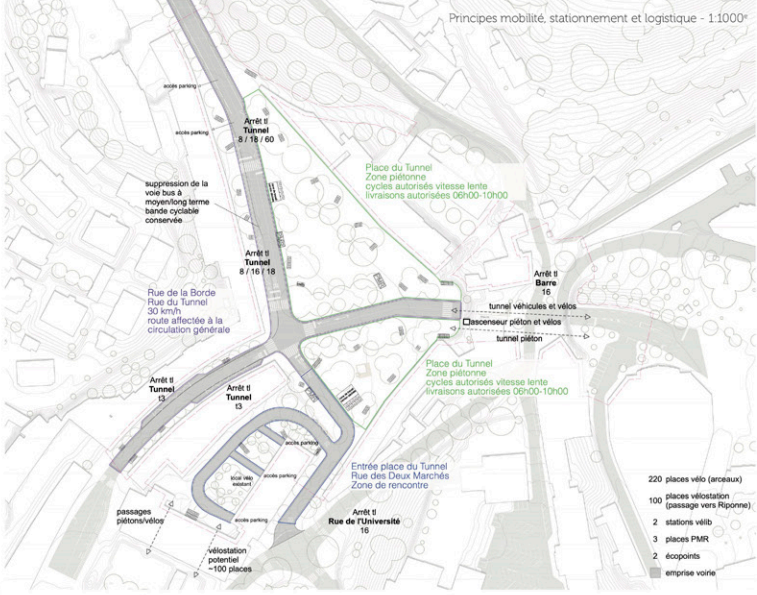
La réduction du gabarit dévot à la circulation a fait l'objet de vérifications fines en termes de capacité du carrefour Borde / Tunnel. Les charges de trafic directionnelles de l'heure de pointe déterminante ont été construites en repartant des études à disposition et en appliquant les effets du report modal engendré par la mise en service du tram et des B-RNS, ainsi que du m<sup>2</sup>. La coupure de la rue du Tunnel en aval de l'accès au parking de la Riponne contribue à réduire le trafic dans le secteur. En poussant à l'extrême ce parti, le projet supprime le mouvement de tout-droit depuis la place du Tunnel, partant du principe que les automobilistes arrivent depuis César-Roux et souhaitent stationner au centre-ville ont d'autres parkings publics à disposition (Rôillon, Caroline, etc.). L'ensemble de ces effets permet de diminuer les charges de l'heure de pointe de près de 30% d'ici 2030. Ainsi, le flux de trafic entre la rue de la Borde et la place du Tunnel domine nettement dans les deux sens, avec des volumes compris entre 450 et 520 véhicules par heure à l'horizon 2030, qui occupent un tiers du temps de vert du carrefour.

Au carrefour, le nombre de présélections est réduit au strict minimum, avec une voie par sens sur chaque branche, à l'exception d'une voie bus + vélos dans le sens de la descente de la rue de la Borde. Cette-ci évite que les bus soient pris dans les congestions et offre la possibilité d'aménager un arrêt à proximité du carrefour. En sens inverse, pour ne pas élargir la chaussée, l'arrêt est aménagé sur chaussée dans le tiers nord de la place. Lorsque la distance au carrefour est suffisante pour ne pas bloquer ce dernier, l'arrêt de bus de la ligne 15 est décalé après le carrefour sur la rue du Tunnel, de manière à libérer un maximum d'espace piéton sur la place et de réduire la barrière de la route.

La mise en zone 30 de la rue de la Borde, de la place et de la rue du Tunnel selon le principe de « route affectée à la circulation générale » est retenu dans le concept d'aménagement. Pas négligeant pour la vitesse commerciale des bus, elle permet de réduire les gabarits routiers et d'apaiser le secteur. L'avenue de l'Université, assurant la desserte du quartier, est prévue en zone de rencontre afin de favoriser les traversées des piétons selon leurs lignes de désirs.

A long terme, une coupure de la place du Tunnel aux transports individuel motorisé pourrait avoir lieu, ce qui réduirait drastiquement les flux dominants. La suppression du carrefour à feu semble toutefois peu favorable à la progression optimale des nombreuses lignes de bus franchissant le carrefour, ce principe de gestion n'est donc pas remis en question. L'emprise routière serait par contre encore réduite, en optimisant l'implantation des arrêts de bus : rapprochement du carrefour de l'arrêt dans le sens montant sur la rue de la Borde, aménagement sur chaussée des arrêts le long de la rue du Tunnel.

Vélos  
Plusieurs itinéraires cyclables de hiérarchie principale traversent le périmètre, notamment la rue et la place du Tunnel, ainsi que la rue de la Borde. Pour offrir à ces usagers un confort et une sécurité optimaux, ils auront la possibilité de traverser la place piétonne. Quelques bandes cyclables sont également aménagées à l'approche du carrefour afin de permettre aux cyclistes pressés de rester sur la route et d'éviter les files d'attente.





# CŒUR DE QUARTIER | projet n° 3

Atelier Descombes Rampini

Chevalier

UrbanMoving

Ways Ingénierie

avec BMG solution, LEA, Hydrique Ingénieurs et Mille et une villes

**Du point de vue des piétons, une place de quartier et l'environnement.**

En reliant les deux bords du tunnel et en redonnant l'espace à la nature et aux piétons, le projet rend l'urbanisme au cœur des espaces publics. La traversée des rues est améliorée grâce à des passages piétons non rigides, directs et sécurisés. Ces traversées sont aménagées sur les lignes de clairs piétons. Avec l'ajout de cette nouvelle place de quartier, les déplacements à pied depuis et vers le centre traversent un chapitre de places et de parcs reliés par des chemements piétons attractifs. Une nouvelle liaison véloroute est proposée aux entrées du tunnel piétonnier et de la place de Nord, connectant la Cité et la Place du Tunnel par un arc-courbe. La place de la Gare offre un belvédère sur la nouvelle place du Tunnel. Le puits de lumière naturelle bienvenu accompagne cette liaison et offre de la lumière naturelle bienvenue pour les piétons traversant le passage souterrain.

**Du point de vue des transports publics, deux accès accessibles pour tous les usagers.**

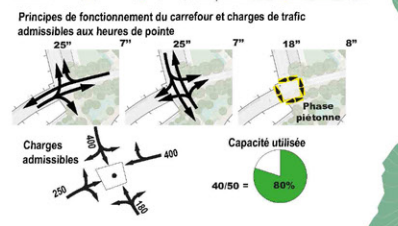
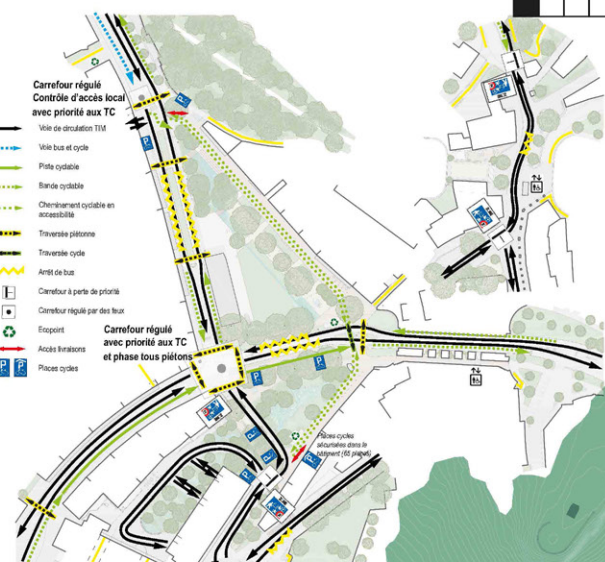
Les axes de transports publics sont au cœur de la place, facilitant ainsi les accès de tous les usagers au développement des traversées piétonnes. Les deux accès de bus de la gare, réservés pour les parcours à mobilité réduite, désignés avec l'usage public et offert des connexions piétons directs à l'ensemble des commerces et des quartiers d'habitat. En lien avec la Gare de la Gare, un passage piéton réglé permet de donner la priorité aux bus. L'arrêt de bus sur l'axe Tunnel / Casse-Roue est réservé pour le trafic individuel, mais permet aux cyclistes de doubler le bus dans un sens de circulation. Le carrefour régulier Bordo / Tunnel permet également de prioriser les bus.

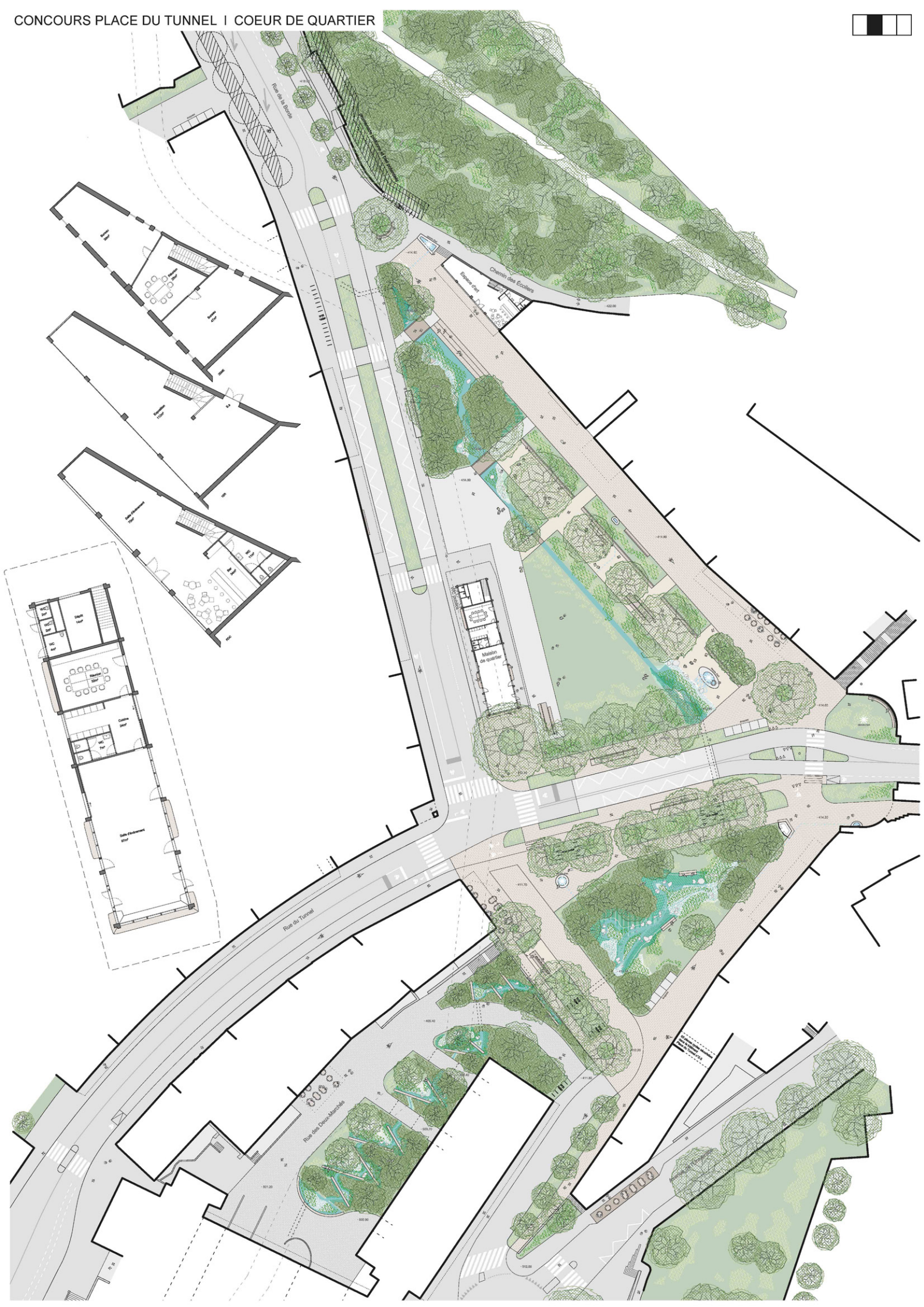
**Du point de vue des cyclistes, deux axes structurés et sécurisés.**

Le projet prévoit des liaisons cyclables conformes à la norme sur chacun des axes et aux approches des carrefours pour améliorer les flux d'attente. Deux liaisons cyclables structurées traversent la place du Tunnel et offrent des itinéraires directs, sécurisés et bien traités. Les liaisons des aménagements cyclables permettent de se déplacer entre un vélo standard et un vélo électrique (à l'aube et à 19h de 19h). Une liaison secondaire de descente locale traverse la place du Tunnel le long des bords aménagé à pied. Ces cyclistes sont à destination et cette liaison se fait en navette avec les piétons et à vitesse réduite. Les cyclistes rapides, en tunnel dans le permis de piétons, restent sur les aménagements cyclables des axes structurés. Du stationnement vélo est placé à différents endroits de la place (surtout en bordure des espaces verts et adossés à des murs dans les bâtiments 23 Place du Tunnel).

**Du point de vue des automobilistes, une vitesse à 30 km/h et un dénivelé des carrefours.**

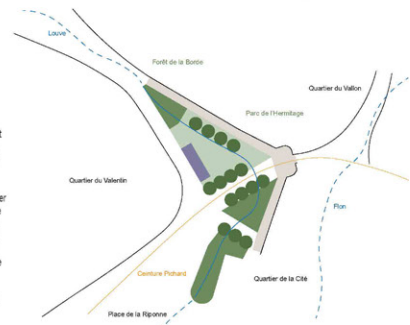
En ce qui concerne les régimes de vitesse, l'ensemble du cœur de ville est ouvert en zone 30. Les carrefours sont tous sans signalisation, à l'exception du carrefour Bordo / Tunnel. Il reste simple avec des heures de circulation des chemements piétons les plus directs et assurer une progression des transports publics. Les tronçons de routes secondaires passent en zones de rencontre, ce qui permet une priorité piétons. Dans la vision à plus long terme, le projet prévoit une évolution du plan des voies à la descente de la Gare. Cette la déviation de trafic et à la mise en service de 3, la voie bus peut être reconnue et des autres peuvent être placés tout en laissant le gabarit existant pour les vélos. Le gabarit de la situation à court terme anticipe cette vision en positionnant les trottoirs et le plan des voies en conséquence dans la traversée de la place. La place est reliée à 200 m sur le tableau des rues (Bordo et Casse-Roue). Le centre-ville est ouvert avec des formalités à la circulation routière à la hauteur de la République et du Parc de la Gare.







# Coeur de quartier



## Ambitions

L'espace de la place du Tunnel, en le dégageant des stationnements qui encadrent sa partie centrale et en restituait aux piétons les deux chaussées bordant les fronts bords nord et est, est grand. Une fois le caractère routier apaisé des deux rues du Tunnel et de la Borde qui continueront à traverser la place, il devient un espace désirable qui n'attend que sa reconquête.

Les généreuses dimensions de la place du Tunnel ainsi libérées et son caractère principalement piétonnier permet d'accueillir la vie sociale au quotidien et les usages événementiels organisés par la maison de quartier. Belle perspective, mais il s'agit aussi de faire attention à ne pas créer ici un espace public dont une animation excessive dégraderait la vie des habitants, remplaçant les nuisances actuelles par d'autres. Aux deux objectifs programmatiques de base, lieu du quotidien et vie collective, nous avons jugé qu'il y avait au Tunnel encore largement de la place pour accueillir véritablement de la nature en ville, qui puisse permettre de partager de l'espace urbain avec l'ensemble du voisin.

Partant de ces appréciations générales du lieu et de ses potentialités d'accueil, ainsi que des ambitions et attentes programmatiques liées qu'énoncées dans le cahier des charges, nous avons tenté le coup de remettre à ciel ouvert la Louve à travers l'entier du périmètre d'étude, pour d'une part répartir tant que possible les impacts humains sur l'environnement et d'autre part, reconnecter ces humains ordinaires aux dynamiques naturelles et aux rythmes saisonniers.

Bien sûr, ce n'est pas vraiment la rivière qu'il s'agit de faire réapparaître, ses eaux ayant depuis 2006 été captées en amont depuis l'ouvrage de retenue de la Borde pour être turbinées. Mais en ponctionnant depuis cet ouvrage de retenue quelques litres-secondes, les conduisant par une petite canalisation initiale dans la galerie de la Louve, c'est assez simplement et à moindre coût qu'à l'horizon de réalisation du projet, on peut faire réapparaître l'eau de la rivière à la pointe nord de site. Car c'est bien de l'eau de la Louve, avec ses caractéristiques biologiques, que nous avons la volonté et l'ambition de faire revenir à la place du Tunnel, pour qu'elle soit traversée par un ruisseau qui s'écoulerait tranquillement jusqu'en bas de la rue des Deux-Marchés.

À plus long terme, le dispositif d'adduction pourrait se substituer par une remise à ciel ouvert intégrée au futur aménagement de la rue de la Borde en amont ou par la création d'un bief accompagnant le chemin dans le boisement ou coté ouest. Le futur ruisseau de la place du Tunnel ne pourrait alors être que les premières d'une répartition en surface de l'eau dans le vallon de la Borde.

## Formalisation

Le percement du tunnel et conjointement le comblement du vallon de la Louve qui créent le terre-plein de la place du Tunnel ont transformé radicalement les usages et la conception du site. D'une part, en s'affranchissant des obstacles topographiques naturels, la construction de la ceinture Pichard relie deux « mondes », le vallon de la Louve et celui du Flon. D'autre part, aujourd'hui le tracé naturel de la Louve n'est plus perceptible, comme celui du Flon ou celui de la Riponne, ce qui rend difficile la compréhension de la topographie générale de Lausanne.

C'est avec cette lecture topographique des lieux que nous avons cherché à inscrire notre proposition d'aménagement dans le site. À la question posée de savoir si l'espace de la place du Tunnel serait une seule entité ou composé de deux parties de part et d'autre de la ceinture Pichard, nous avons choisi la deuxième hypothèse. La partie au nord de la rue du Tunnel constitue un parc de proximité pour le quartier. La partie au sud de la rue du Tunnel est, elle, dédiée à l'espace rivière du projet, qui de le et se prolonge à l'aval dans le cours de l'îlot Riponne-Tunnel. Au lieu de chercher à constituer un seul espace à la place du Tunnel, qui serait de toutes façons fortement coupé par la rue et notamment par les arêtes de transports publics, nous proposons d'unir la partie sud de la place et l'espace cours de la rue des Deux-Marchés, créant ainsi une continuité d'ambiance qui lie la place du Tunnel à celle de la Riponne.

Tout n'étant pas noir ou blanc, ceci ou cela, nous avons aussi à la pointe nord du site, à l'endroit où le ruisseau de la Louve réapparaît, renforcé le caractère naturaliste des aménagements pour établir des liens et des continuités avec le boisement ou coté ouest. Rappellant aussi alors que les fonds de vallon à Lausanne, de par leurs fortes déclivités, étaient d'abord des espaces non urbanisés, la ville s'étant prioritairement constituée sur les hauteurs des trois collines de la Cité, de St-François et de St-Laurent.

## Appropriation

Le projet redonne clairement la place aux piétons en redistribuant l'espace au profit des modes actifs et des transports publics. La place du Tunnel peut être réappropriée grâce à une réduction de la place de la voiture, une diminution importante du stationnement, et une limitation des vitesses à 30 km/h. La rue est apaisée avec des espaces publics confortables, végétalisés et des aménagements de transports publics accessibles pour tous. Les déplacements à vélo sont facilités grâce à la création de pistes cyclables larges permettant de remonter les files d'attente et placées à la hauteur en priorité. Une vision plus ambitieuse à plus long terme permet de diminuer encore l'empreinte de la voiture et d'accroître les transports publics et la mobilité active.

Concernant la partie nord de la place du Tunnel, elle est aménagée en parc de quartier permettant d'accueillir la diversité d'attitudes des usagers. À l'instar de la place du Nord pour le quartier du Vallon, la place du Tunnel jouera ce même rôle pour les habitants du vallon de la Borde. Dans la poursuite de la dynamique sociale initiée à plusieurs reprises lors de l'ouvrage de la Riponne, le lieu de l'histoire arrêt de bus est réaffecté à l'usage de la maison de quartier. Placée au cœur du projet, elle animera les lieux avec ses activités régulières ou événementielles qui pourront au besoin s'étendre sur les espaces voisins qui l'entourent, soit des surfaces minérales pour certaines appropriations, soit des pelouses pour d'autres occasions.

Bordant le pebou, sous les platanes existants sont déposés sur un sol en gravier de grands bancs, des chaises, des tables et une fontaine, pour s'installer tranquillement à l'ombre, seul ou ensemble, le temps d'une pause, d'un jeu, d'une lecture ou juste pour profiter du temps qui passe. Et puis, il y a bien entendu l'attait de l'eau du petit ruisseau de la Louve, la regarder s'écouler, profiter de la fraîcheur qu'elle apporte, voire plus, remonant ses pantalons ou sa jupe, y tremper ses pieds et jouer.

Cernant le parc, en lien avec les arcades des bâtiments bordant le site au nord-est et au sud-est, des rues piétonnes se prêtent à la flânerie, au temps en terrasse, ou à traverser simplement les lieux, pour celles et ceux plus occupés à aller ailleurs qu'à se poser là - peut-être vouloir prendre l'ascenseur logé dans le passage piéton du Tunnel pour s'extrait du fond du vallon et rejoindre la place de la Barre, poursuivant alors leurs chemins vers la Cité ou la campagne de l'Herbergement.

Un peu à l'écart mais dans une situation très qualitative, le centre culturel s'installe au 15, place du Tunnel, à la pointe nord du celli-c, dans la maison prioritaire de la ville.

## Construction

À la place du Tunnel, nous ne construisons pas de nouveaux bâtiments. Ceux existants répondent pleinement aux besoins de locaux de la maison de quartier et du centre d'art.

Le 15, place du Tunnel sera la future adresse du centre d'art. Le rez-de-chaussée du bâtiment et le 1er étage serviront d'espace d'exposition, bénéficiant d'un bel éclairage naturel des façades largement vitrées. Le 2e étage étant lui aménagé en espace de bureaux à répartir selon les besoins entre le centre d'art et la maison de quartier, favorisant ainsi la collaboration et la coopération des deux entités amenant la vie de la place.

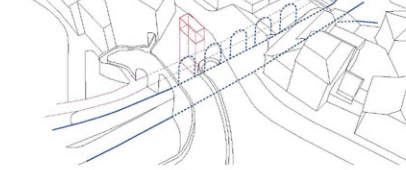
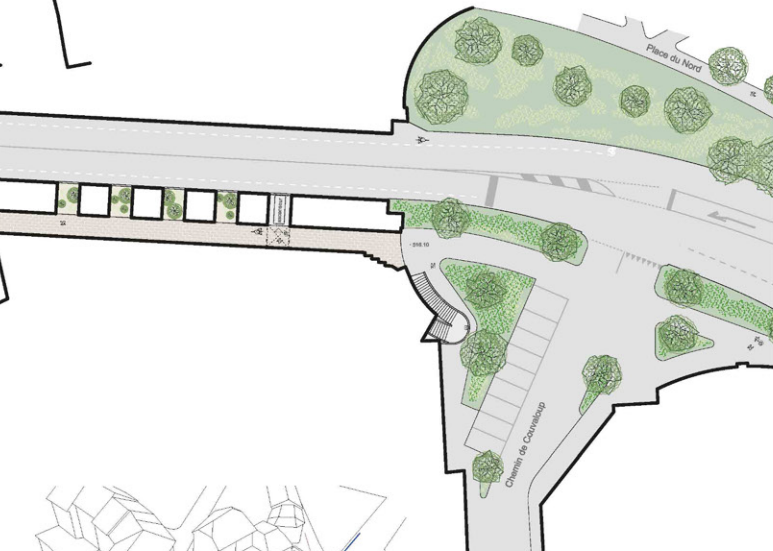
Les deux écoles présents sur la place sont d'ailleurs des architectures de qualité réalisées par deux architectes devenus reconnus. Le lycée construit en 1947 par l'architecte Bernard Murer, connu pour la réalisation de nombreux ensembles d'habitations, est déplacé à la croisée des chemins en haut de la partie sud de la place. Le bâtiment de l'ancien terminus des lignes de campagne conçu en 1950 par les architectes Charles et Frédéric Brugger, connus pour leur architecture brutaliste, est réaménagé pour les besoins de la maison de quartier. Au-delà d'une attitude de préservation de l'existant et de réaménagement par des usages actualisés aux besoins présents, c'est donc aussi de conservation du patrimoine qu'il s'agit.

Trois éco points enterrés sont intégrés au projet. Leurs implantations respectent les réseaux souterrains. La position exacte des conduites sera définie par sondages et déterminera l'implantation réelle de ceux-ci.

## Matérialisation

Dans une attitude de valorisation de l'existant, le sol en béton autour de la maison de quartier est conservé. De manière à augmenter autant que possible la perméabilité du sol et améliorer les conditions locales des arbres, les surfaces sous les platanes existant sont décapées de leur enrobé et sont soit plantées de prairie fleurie, ou transformées en sol arête-calcaire ou gravier enrichi pour les zones de place vélo. Pour limiter l'énergie grise des matériaux utilisés et garantir un temps long à ces sols piétons sont en pierre naturelle (calcaire). L'espace rivière est reconstruit avec une sous-couche d'argile pour assurer l'étanchéité et une couche de matériaux alluvionnaires. Un travail de la micro topographie du ruisseau permet de diversifier les milieux afin de proposer à l'ensemble du vivant des conditions de développement spécifiques et des habitats variés. Prairies grasses, prairies maigres, enrochements, graviers, zones humides, haies arborescentes et arbres accueillent une variété et une richesse de plantes, d'insectes, d'oiseaux et de petits mammifères qui habiteront aussi la place.

De manière générale, une attention fine aux matériaux utilisés et aux dispositifs constructifs des aménagements extérieurs permet à la nature de s'installer dans l'environnement bâti, jusque dans les plus infimes anfractuosités constructives.

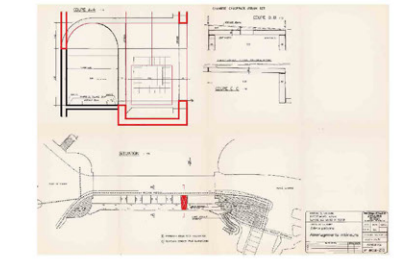


### Liaison verticale

La rampe de la Borde est un ouvrage millimétrique de la ville de Lausanne. L'opération à l'échelle cantonale des monuments historiques en route 2 impose un respect des éléments structuraux en maçonnerie, de la rampe de l'ouvrage et des galeries. En 1982, une galerie piétonne, côté Sud est réalisée avec ses 5 vitres. Lors de ces travaux de confortement, de collecte des eaux, d'aménagement du tunnel ont été entrepris pour la plupart de côté Nord. À ce jour et suite à la dernière expertise, des études doivent être menées afin de tracer des solutions d'attente et d'écoulement des eaux de l'ouvrage et permettre de stopper les infiltrations d'eau.

Le projet de liaison entre la place du Tunnel et la place de la Borde s'inscrit au cœur de la dernière arche côté Place du Nord. Il intègre les fonctions de fosse d'écoulement de côté de la galerie piétonne et de galerie technique pour la collecte des eaux d'infiltration et pour les services. L'opération se fait d'une manière réalisée en 1982 en béton armé de dimensions suffisantes pour ne pas toucher la structure portante en maçonnerie du tunnel, la largeur entre les deux ouvrages étant d'environ 4 m. La structure en béton existante pour la galerie piétonne est dans la mesure assurée des appuis suffisants en plans de construction et en plan déboulé. Les raccords d'étanchéité entre les structures en béton sont facilités. L'usage principal de cette réalisation est lié à la présence d'eau. Des méthodes constructives soignées pour ce qui est de dimensions fortes sont appliquées telles que coffrages glissants avec rebattement, expédition, ventilation.

Cet ouvrage pourra s'intégrer parfaitement dans les études de stabilisation du tunnel et offrir une solution de recirculation des eaux d'infiltration et d'assainissement nécessaires.





L'eau et le vivant au cœur de la ville

Le val de la Loire représente un axe stratégique collectant les eaux de ruissellement du quartier. Conçue durant le 19ème, un fort axe de ruissellement canalisé va être, en milieu, avec un hydrogène urbain très contrôlé dans un secteur adossé à un permis de construire et forte pente. La gestion efficace des eaux de ruissellement au cœur du projet implique le colmatage des axes de ruissellement depuis les axes situés en amont, la perméabilisation extensive des abords des voies de circulation et l'abaissement du seuil des places contrastant l'élévation de surface et l'élévation en sous-sol. Les eaux ruisselantes du système en charge sont emmagasinées et évacuées, après traitement, au-delà de la zone, par l'ouvrage n°1 et la zone humide périphérique.

1) Agir en amont, au plus proche de la source  
éviter, freiner et conduire : topographie des voiries de Bordeaux  
stocker : fosses de Stockholm

La première place aménagée en partie amont correspond à un espace métré dans une zone de déviation de faible largeur, contrôlée par des aménagements paysagers. La topographie permet une importante rétention de surface, ainsi qu'une capacité de stockage supplémentaire obtenue par la mise en place de fosses collectives à forte porosité, issues de la valorisation des fractions gravillonneuses et sableuses des remblais de site, ces remblais très perméables étant connectés directement aux effluents évacués. Espace de stockage de surface.

2) Maximiser le volume de rétention sur la place  
milieux ruisselants périphériques  
rétention en surface

La première place aménagée en partie amont correspond à un espace métré dans une zone de déviation de faible largeur, contrôlée par des aménagements paysagers. La topographie permet une importante rétention de surface, ainsi qu'une capacité de stockage supplémentaire obtenue par la mise en place de fosses collectives à forte porosité, issues de la valorisation des fractions gravillonneuses et sableuses des remblais de site, ces remblais très perméables étant connectés directement aux effluents évacués. Espace de stockage de surface.

3) Reconstruire un sol poreux  
Stockholm ou autres sols reconstruits  
à forte porosité

Ainsi, en périphérie de l'espace métré, des sols à forte capacité d'aération verticale seront reconstruits, en lien avec une végétation des milieux humides à mésophiles, et riches en espèces. En cas de phénomènes extrêmes, les eaux auto-collectées seront progressivement évacuées, via l'espace métré, en direction de la place intermédiaire. Cette seconde place est organisée autour d'une série de canaux serpentant dans une zone de déviation plus large, représentant un important volume de rétention de surface, complétée par un ouvrage de type Stockholm périphérique, dont l'impact est maximal.

Des structures inspirées des modèles urbains en provenance du berrichon, bénéficiant des apports d'eau irrigués en permanence, sont installés et adaptés aux conditions hydrologiques des communes. Cette seconde place est organisée autour d'une série de canaux serpentant dans une zone de déviation plus large, représentant un important volume de rétention de surface, complétée par un ouvrage de type Stockholm périphérique, dont l'impact est maximal.

La dernière séquence d'aménagement, en petite baignoire amont de l'effet de litage biologique obtenu par la forte rétention en partie amont. Le cœur d'eau est aménagé avec des petits écosystèmes, l'eau étant vivable, dynamique et saine, insérant des zones de voirie profondes et autres petites vasques, permettant une certaine diversification des faciès d'écoulement et aménageant à l'échelle du site.

Les matières fines et minérales issues du site sont triées et formées par grille pédagogique, puis réemployées par secteurs, pour reconstruire différents milieux à perméabilité élevée en eau et riches très variables, permettant ainsi de reconstruire une mosaïque d'habitats humides diversifiés et interconnectés. L'efficacité sera garantie au risque de la faire par un pilotage de berrichon, correspondant à l'unique élément constructif envisagé.

Les habitats berrichons et aboracens posés en connexion avec les milieux humides de la zone seront favorables à de nombreuses espèces d'insectes berrichons dans les corridors berrichons de bassin versant, infus que le chironomidé élargit, mélange liège et charbonniers, irrigués, le macrophyte, la berrichon et la berrichon grise. Ces habitats sont par conséquent organisés en périphérie de l'espace cœur d'eau, et sont composés de différents habitats berrichons berrichons en liaison. Chemins plus habités, telles que le cornouiller nain, l'ajoncie, le prunier, le thier, le fusil, l'opulente, venant, cherrichon, les basses ou encore l'ajoncie. Le travail en différentes strates herbacées basses et hautes, massifs de liège, strates aboracens et aboracens contribue à la biodiversité berrichon, en favorisant les espèces berrichonnes et l'habitat des corridors berrichons, permettant de recréer une chaîne alimentaire à l'échelle de la zone, et d'une certaine centralité biologique avec la partie amont berrichon de site.

Un partage de la ressource en eau

La mise en valeur de la place du Tunnel par la réalisation d'un bief ou bassin en surface nécessite de tenir compte de certaines contraintes topographiques. L'altitude et les niveaux existants autorisent après valorisation un écoulement gravitaire depuis le Chemin des Ecoles. Le bief traverse trois axes ou chemins. La présence de nombreuses canalisations souterraines, d'éléments constructifs et d'obstacles influencent le tracé ainsi que les méthodes constructives. Le bief s'écoule depuis le Nord de la place, se raccorde à un bief de réception et franchit avant de franchir le Chemin des Ecoles.

La traversée est réalisée au moyen de cailloutis en surface permettant de voir le réseau mais aussi de passer au-dessus des conduites des services situés à faible profondeur. Le bief fait de surface assure un comportement durable de ses éléments. La rue du Tunnel présente une autre configuration. Diverses canalisations d'éléments constructifs, la présence d'arbres et les fortes sollicitations dues aux passages de bus nécessitent la réalisation du franchissement en sous-travaux en fosse berrichon ou digée.

Une effluence de ruissellement sépare le flux du Tunnel de la Rue des Deux-Marchés. L'existence d'éléments bâtis et de zones de stationnement, bâtiment industriel, escaliers ainsi que l'artificialisation imposent également un passage en profondeur qui sera franchi horizontalement ou digé. Le bief s'écoule tranquillement et se raccorde à la galerie de la Loire existante. Le bief proposé offre au maximum l'espace sur les espaces existants et dans les zones vides.

Consentant que le bief de la Loire est aujourd'hui futur pour produire de l'énergie renouvelable (et couvrir aussi le STEP de Vidy en eau clair), dans un quartier et un partage de la ressource en eau, il est réalisé à l'heure de la réalisation du projet de :

- Prendre un débit maximal de 1/3 dans le bief de la Loire, soit seulement environ 6% du débit moyen de la Loire.
- Amener cette eau à la partie Nord de la place par une conduite installée dans la galerie de la Loire (longueur de 40 m, chute de 50 m sur une longueur de 1700 m).
- Valoir un débit de 1/3 au moment de la place du Tunnel par un enlèvement de plans d'eau et de zone de déviation de l'eau irriguée ainsi que les espaces vides.
- Couvrir le bief de site non concerné dans la galerie de la Loire au lieu de la rue des Deux-Marchés.

La petite énergie liée au coulage correspond à environ 6% de la production la centrale hydroélectrique de la Loire, soit 43000 kWh (la consommation prévue de 28 ans). En contrepartie, cette eau pourra être réutilisée sur une surface d'environ 10000 m², pour notamment recréer de la nature en ville et amener de la fraîcheur. Ce dispositif hydrologique permet de récupérer toutes les eaux de ruissellement de surface de la place ainsi que celles des trottoirs.

Dans une optique de développement futur, les éléments suivants doivent être soulignés :

- En amont du projet, l'adduction d'eau pourrait être remplacée par une prolongation de la limite de sol couvert du cours d'eau intégré aux plans d'aménagement de la rue de Bordeaux ou la création d'un bief d'adduction le long du cheminement dans le berrichon surplombant le bief.
- En aval : le résidu solide journalier est collecté dans un réservoir (ordre de grandeur 200 à 400 m³) permettant d'allier cette ressource en eau pour l'irrigation de la voirie des voiries. Cette ressource représenterait une économie d'eau sur le réseau d'eau potable, qui serait l'équivalent de la consommation d'eau potable d'environ 200 personnes. Ce résidu pourrait aussi être réutilisé dans les développements éducatifs de la place de la Riforme irriguée, apporté au bief pour l'usage de l'eau de l'été (eau de pluie) dans les eaux usées (la rivière ou le regard) et un réseau d'eau dans la place (M2 et existant et disponible).
- La collecte d'eau usagée de diamètre 500mm est reliée à proximité de notre réseau. Selon l'évolution future de celui-ci, les aménagements prévus couvrant les résidus permettent un abonnement provisoire au bief lors d'écoulement ou d'entretien.

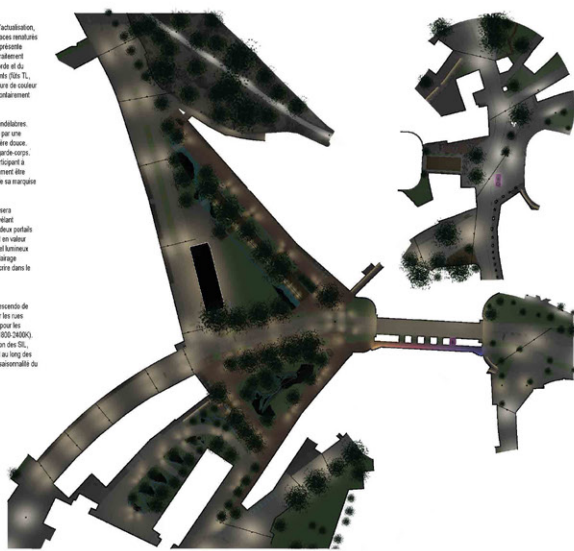
Les mats de la Place du Tunnel

S'inscrivant dans la continuité du plan linéaire en cours d'actualisation, notre projet d'écoulement sera à cœur de donner à ces espaces multiples une large part d'écoulement en prolongement de celui des passages dans les parcs de l'Herminette et de Savatier. Ainsi le traitement de l'écoulement suggéré sera conçu sur les axes de la Bord et du Tunnel, s'appuyant largement sur les équipements existants (GS, TL, arçages et câbles sur l'axe), pour viser une température de couleur légèrement plus chaude et des niveaux d'éclairement relativement moins élevés.

L'ensemble des espèces pionnières sera accompagné de candidates. La nouvelle espèce et son berrichon sera éclairé par une petite galerie lumineuse souterraine, offrant une lumière douce. Les escaliers seront équipés de luminaires intégrés aux garde-corps. Les édiocles sur la place seront leur propre éclairage participatif à l'ambiance générale. Le 15 place du Tunnel sera également éteint équipé d'un éclairage à objets permettant de profiter de sa marquée comme support de lumière.

Le réseau présent agencement de son réseau accès vertical sera accompagné d'une lumière plus accentuée, sobre, évitant l'architecture de la voirie et les vitres végétalisées. Les deux points de l'axe seront soulignés par une mise en lumière existant en valeur leur qualité architecturale, sans s'inscrire dans un format lumineux supplémentaire. Le réseau actuel du bief d'écoulement sera également accompagné d'une lumière douce, mais sans celle de la ressource du vivant.

L'ensemble des luminaires sera équipé de LEDs en décroissance de hauteur de luminosité de couleur 2700K pour les axes du Tunnel et de la Bord, vers un blanc chaud de qualité pour les autres luminaires et profils des zones existantes (500-2000K). Les luminaires seront connectés au système de régulation des SL, permettant toutes les variations possibles d'intensité, tout au long des temporelles à l'heure d'été nuit, mais sans celle de la ressource du vivant.





# OASIS | projet n° 7

In Situ SA  
Atelier Archiplein  
MCR & Associés Ingénieurs civils  
BCPH ingénierie  
avec Terasol, Robert Perroulaz et Lucie Bordone

# CONCOURS PLACE DU TUNNEL | OASIS

## UN ÉCRIN DE FRAÎCHEUR DANS LA VILLE

Comme l'émergence d'une oasis en plein désert urbain, les deux espaces qui composent la nouvelle Place du Tunnel sont devenus des lieux de vie accueillants favorisant la biodiversité en milieu urbain, la convivialité et le bien-être pour tous, grâce à leurs affectations différenciées et complémentaires. Trois interventions architecturales et programmatiques jalonnent le parcours, structurant les activités et ancrant la place.

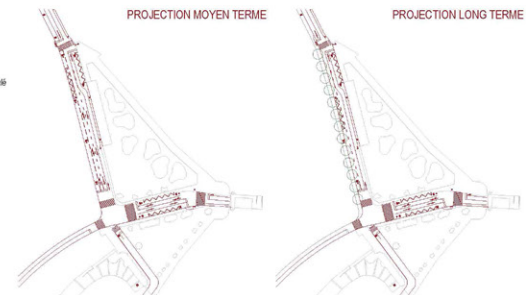
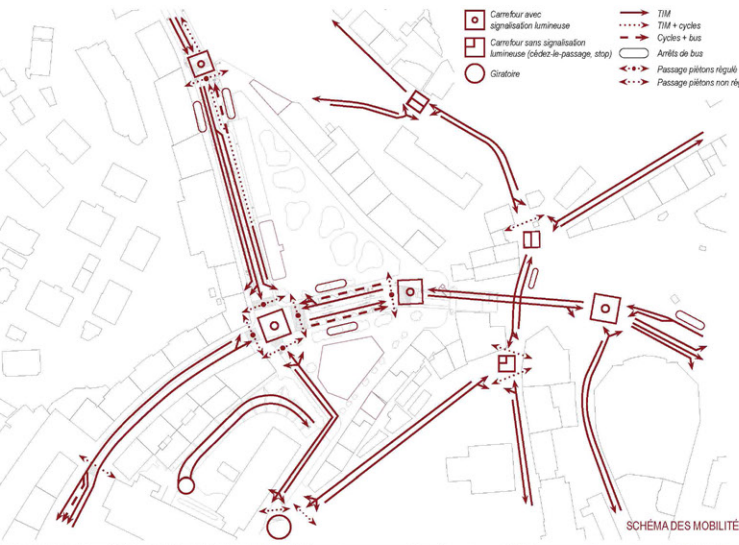
Au sud de la place, en lien direct avec La Riponne et le centre historique de Lausanne, un grand espace ouvert se dresse comme un centre de célébration. Il offre une multitude d'opportunités, accueillant des fêtes multiculturelles, des marchés animés, et une mosaïque d'événements tout au long de l'année - des festivals aux performances artistiques. C'est également un lieu d'exposition libre, où chacun peut laisser libre cours à sa créativité. Les terrasses des cafés et des restaurants, bordant harmonieusement cette place vivante, sont devenues des rendez-vous prisés par les Lausannois et...

La partie nord de la Place du Tunnel laisse place à un sol vivant, propice au développement d'une arborisation urbaine résistante et épanouie. Cette nouvelle structure de sol, commune à l'ensemble de la place, offre une zone d'exploration racinaire aux piétons, permettant ainsi de pérenniser leur présence et tous les services écosystémiques qu'ils rendent. De plus, les nouveaux arbres de la place se développent pour créer une canopée intermédiaire, offrant un environnement plus intime entre l'humain et la nature, et créant une véritable oasis de fraîcheur.

Cet espace de rencontre et de convivialité, accompagné d'une abondante végétation indigène, propose des zones de distribution et des espaces ludiques, favorisant les explorations sensorielles et la découverte de la vie en toute sécurité. À proximité de cet univers onirique, les terrasses des cafés et des différents restaurants s'harmonisent parfaitement avec de vastes espaces d'accueil, renforçant les liens sociaux et les relations intergénérationnelles parmi les habitants et les visiteurs de la ville.

Au centre de la place, l'ancienne gare routière est réhabilitée et surélevée d'un étage. Plus que jamais, elle symbolise au-delà de la place du Tunnel, le lien entre Lausanne et le monde, et devient le véritable pivot de l'animation de la place. Il accueille désormais des salles polyvalentes à destination des habitants, en rez-de-chaussée et à l'étage. Le bâtiment sous place du Tunnel, 3 voit également sa fonction changer, en devenant une véloroute à 65 places en rez-de-chaussée. Une dernière intervention programmatique vient se greffer au nord de la place, dans le continuité du front bâti.

Il s'agit de la réhabilitation du bâtiment Place du Tunnel 15, propriété de la ville, en un nouveau centre d'art contemporain. Un nouvel ascenseur, flanqué sur la pointe de l'édifice, permet de distribuer les programmes culturels d'une part, mais aussi de créer un signal urbain, nouvelle porte d'entrée sur la place. Ceci-ci fait écho à un second ascenseur, qui permet de relier physiquement, mais tout particulièrement visuellement la partie basse de la place avec la partie haute.



## MOBILITE

À l'horizon moyen terme 2025-2030, le projet d'aménagement répond aux objectifs du plan d'investissement et prend en compte la diminution progressive de trafic routier prévue sur la période 2017 à 2030. En termes de capacité, le fonctionnement prévoit une diminution de trafic de transit de l'ordre de 10 à 15% sur la rue de la Borde. Cette diminution des charges permet d'accroître les possibilités piétonnes tout en garantissant la priorité aux bus et aux cycles sur le réseau.

Le trafic circulant actuellement sur la Place du Tunnel voie nord-est sud-est est reporté sur la nouvelle voie créée sur la place côté ouest qui va en direction de la rue de la Borde. En raison des gabarits routiers disponibles, il a été retenu de mutualiser la voie tout droit avec la voie en tourne à droite qui mène à la rue du Tunnel. Cette mutualisation de voie pour objectif de ne pas réduire les trottoirs et de maintenir la priorisation des bus et des cycles au carrefour. La voie de présélection en tourne à gauche est maintenue.

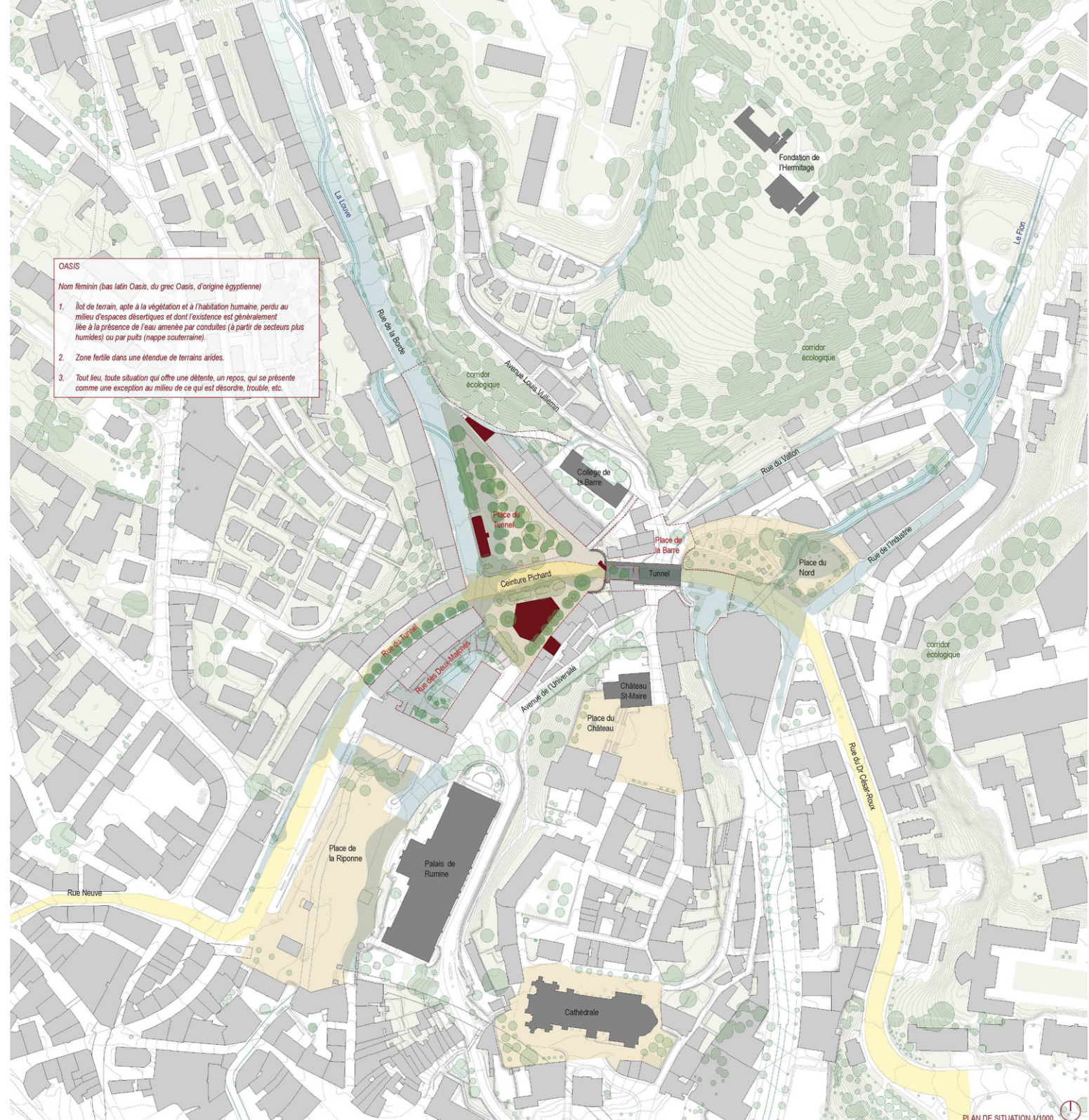
Du côté nord de la place et en direction de la rue de la Borde, la régulation du carrefour à feux nécessite d'être adaptée de façon à garantir la priorité aux bus et aux cycles.

Sur le barreau traversant la place d'est en ouest, la vision moyen terme privilégie une voie par sens en site propre pour les bus et les vélos, tout en garantissant la circulation du trafic individuel motorisé. Lors de l'aménagement du barreau, les piétons permettent aux cycles de le dépasser. Sur l'ensemble du carrefour, la largeur des traversées piétonnes est augmentée, ce qui permet d'accroître le confort et la sécurité pour les piétons.

Sur la rue du Tunnel, il est privilégié d'adopter la vision long terme au profit d'espaces piétons. Un alignement d'arbres accompagne les piétons en leur apportant de l'ombre. Des mesures d'accompagnement en amont de la Place de la Riponne sont à mettre en œuvre pour garantir la progression des bus (voir système des mobilités).

À l'horizon long terme 2035 et au-delà, les objectifs de réduction de 20% du trafic sur le territoire communal en sont abstrait ce qui permettra une évolution du projet sur la section Ouest de la Place du Tunnel. L'élargissement de l'espace dédié aux piétons permettra d'accroître la dissociation entre la voie et le trottoir offrant des espaces davantage spacieux et conviviaux. Ceci permettra la plantation d'un nouvel alignement d'arbres qui viendra compléter la canopée sur sa limite ouest et qui accompagnera les mobilités douces.

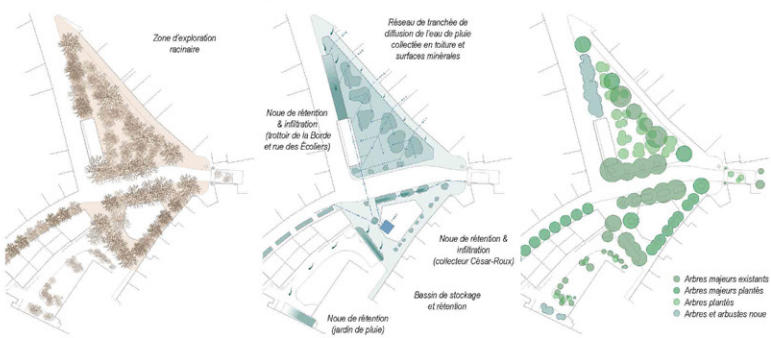
SCHEMA DES MOBILITES



**OASIS**  
Nom féminin (bas latin Oasis, du grec Oasis, d'origine égyptienne)

1. *lot de terrain, apte à la végétation et à l'habitation humaine, perdu au milieu d'espaces désertiques et dont l'existence est généralement liée à la présence de l'eau amenée par conduites (à partir de secteurs plus humides) ou par puits (nappe souterraine).*
2. *Zone fertile dans une étendue de terrains arides.*
3. *Tout lieu, toute situation qui offre une détente, un repos, qui se présente comme une exception au milieu de ce qui est désordre, trouble, etc.*





**TRAME RACINAIRE**

L'ensemble de l'espace souterrain de la Place du Tunnel est considéré comme un volume de sol dédié à la projection racinaire. Sous cette perspective, le noyau de trame brune ne se limite pas seulement aux zones de « pleine terre » mais inclut également tout volume de sol favorable aux racines, peu importe le revêtement. Nous parlons donc de trame racinaire, soit une continuité du volume souterrain qui assure les fonctions environnementales nécessaires à la résilience territoriale. Notre projet porte l'ambition de reconnaître des sols fonctionnels pour pérenniser les plantations existantes et futures. Concernant les plantations existantes, des protocoles de régénération des sols innovants seront proposés de manière à agrandir le sol tout en préservant l'architecture racinaire des plantations existantes. Ces protocoles de régénération des sols seront également mobilisés pour la création des sols en « pleine terre » et sols techniques qui doivent aller au-delà, infiltration des eaux pluviales et projection racinaire.

Au-delà des considérations techniques, ces protocoles s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire des matériaux locaux actuellement présents sur site. Un inventaire fin des matériaux utilisés pour le comblement de la Louve sera nécessaire pour caractériser leur potentiel de valorisation agronomique. Des solutions techniques seront ensuite définies pour un remplissage in situ. L'objectif est de considérer ces matériaux comme des ressources agronomiques pour le projet de paysage et non des déchets.

**EAU DE PLUIE & ÉCOSYSTÈME URBAIN**

L'eau de pluie est une ressource naturelle essentielle pour le développement de la végétation en milieu urbain. Afin d'en tirer meilleur parti, nous collectons l'eau de pluie, puis l'infiltrons dans le sol à travers la place pour favoriser la croissance de la végétation et, par conséquent, abaisser la température. Dans un premier temps, nous récupérons une partie des eaux de surface en provenance de l'avenue de la Barre et de chemin des Écoliers pour alimenter en priorité la noue.

De plus, un réseau hydrographique souterrain nous permet de collecter les eaux de pluie provenant de surfaces imperméables, telles que les toits et les trottoirs, pour les diriger vers la place. Grâce à ce système de tranchées de diffusion, les arbres et les plantes qui s'installent profondément de cet apport. Cette approche ingénieuse de gestion du flux souterrain renforce la santé et la vitalité de l'arborisation, en garantissant un approvisionnement adéquat en eau. En aval de la place, nous prévoyons de collecter le surplus d'eau en cas de fortes précipitations et de le diriger vers un bassin de rétention prévu sous l'espace couvert. Les eaux pluviales du couvert sont également dirigées directement vers ce bassin de rétention. En cas de besoin, un dispositif de débordement permet l'évacuation vers un collecteur d'eaux claires existant à proximité.

Enfin, sous réserve de résultats favorables aux calculs hydrauliques et à la qualité de l'eau conformément à la norme VISA sur la gestion des eaux urbaines en cas de pluie, nous envisageons de diriger les eaux claires du collecteur de l'avenue César Roux vers le bassin de rétention.

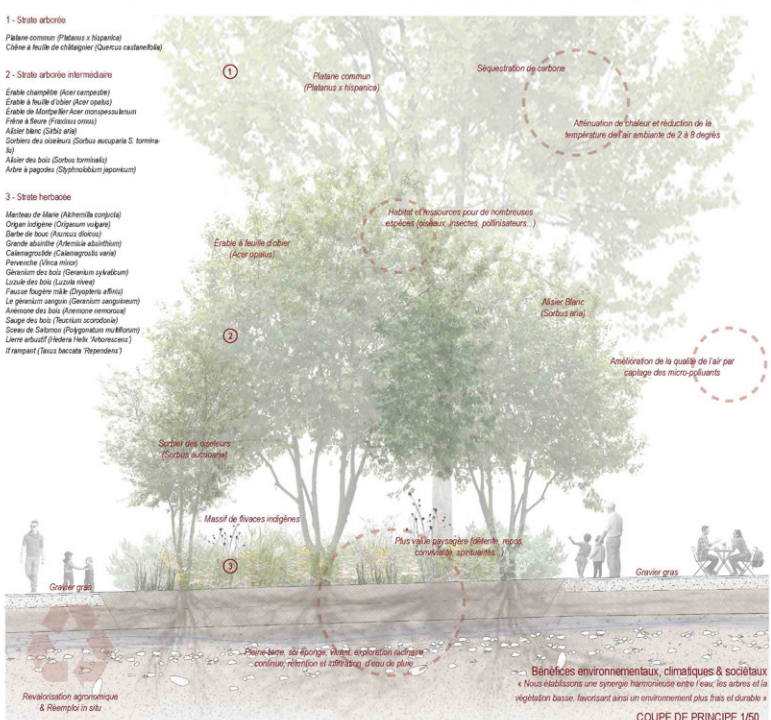
**AMBIANCES VÉGÉTALES & TRAME FRAICHEUR**

L'arborisation existante, constituée de majestueux platanes, s'accompagne d'une nouvelle plantation de chênes à feuilles de châtaigner (*Quercus castaneifolia*) situés aux différentes extrémités de la place, ces arbres devenant progressivement des repères visuels.

Complétant cette couche arborée supérieure, une strate intermédiaire diversifiée se forme, constituée d'essences indigènes résistantes et d'essences répondant aux critères d'indigénat climatique.

Ces essences assurent une végétation robuste et résiliente, offrant une variété de feuillages, de forçages et même quelques floraisons appréciées par les oiseaux.

Les grandes surfaces végétales sont composées d'une sélection de plantes vivaces et de petits arbustes indigènes, offrant des espaces dédiés au développement de cette végétation et au bien-être de la petite faune locale.





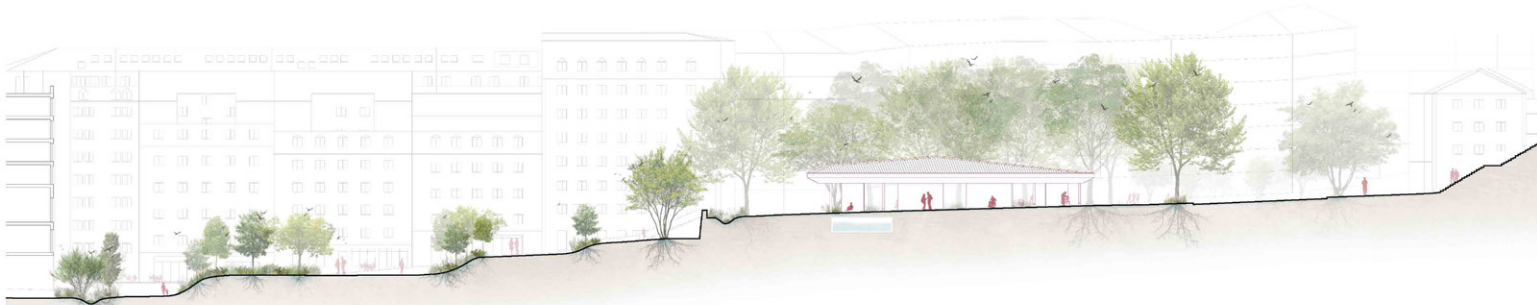
COUPE BB 1/250



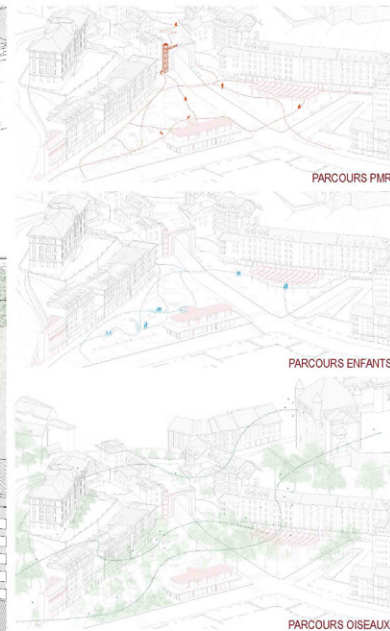
COUPE CC 1/250



COUPE AA 1/250



COUPE DD 1/250



PARCOURS PMR

PARCOURS ENFANTS

PARCOURS OISEAUX

La place du Tunnel est principalement accompagnée d'un éclairage d'ambiance favorisant la convivialité avec des de milts et de multiples guirlandes lumineuses

Les escaliers sont accompagnés d'une main courante éclairée

Eclairage routier et fonctionnel limitant la pollution lumineuse

Le couvert diffuse une ambiance lumineuse spécifique mettant en valeur son architecture

CONCEPT ECLAIRAGE

TROIS INTERVENTIONS ARCHITECTURALES

L'aménagement de la place du tunnel sera éminemment paysager. L'espace libre public rest le cœur du projet. Malgré tout, plusieurs interventions architecturales structurent le projet. Elles répondent, d'une part, aux besoins programmatiques inhérents à une telle transformation tant au niveau des services et de la technique que de la réception du public et les animations. D'autre part, elles sont voulues à se transformer dans le temps, à s'adapter à l'évolution des modes de vie. Ainsi, les interventions architecturales proposées s'adressent à la fois au temps long, mais aussi à l'échelle de la ville. En effet, indépendamment de leurs fonctions, elles marquent les entrées dans la ville. Les interventions sur l'ancienne gare routière, ainsi que sur les bâtiments déjà présents sur la place, proposent de considérer le patrimoine architectural et urbain comme un passeur culturel.

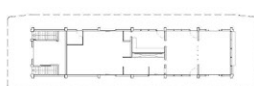
Dès lors, il devient essentiel de le conserver, de l'augmenter et de le valoriser plutôt que de l'oublier en répondant à des usages, trop précis et éphémères, voués à être transformés. Dans la même perspective que l'accueil d'usages imprévisibles, l'histoire des villes nous rappelle l'omniprésence de marqueurs urbains, qui traversent les époques et les frontières. Qu'il s'agisse de kiosques à musique, de couverts de marche ou de tonnelle de jardin, les rassemblements populaires ont besoin de lieux ouverts, libres d'accès, mais couverts et protégés des intempéries. Sans marquer aucune distinction entre le sol de la place et le sol du grand couvert, les activités glissent et se logent, sans heurt, sous ce réceptacle d'activation urbaine. Ce couvert peut prendre des formes diverses, mais il doit être visible, il doit être haut et doit être transparent pour que l'ambiance urbaine qu'il propose soit en parfaite continuité avec l'ambiance émaillée des alentours.



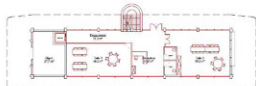
RDC démolition



R+1 addition



RDC existant



RDC addition

# Projets éliminés au 1<sup>er</sup> tour

# RÊVER DE LA RIVIÈRE | projet n° 1

Arriola & Fiol architectes  
OU3 Ingénieurs Civils  
Thalent SA

La place du Tunnel est un espace qui concentre d'importants flux piétons, de l'habitat et des activités... Depuis le processus participatif démarré en 2015, qui a abouti aux concours d'idées et l'usage direct de 2020...

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Plan de Tunnel peut devenir un espace public radicalement différent, dans un cœur de ville apaisé et repensé à l'aune des enjeux climatiques et de transition écologique... D'autre part, explorer l'important potentiel de pleine terre...

IDENTITÉ: MISE EN VALEUR DE L'IDENTITÉ DE LA PLACE DU TUNNEL

Ce projet est l'occasion de mettre en valeur le patrimoine lausannois, son caractère géographique et historique... Une transformation radicale du tissu urbain pour se rendre au service des personnes et non des automobiles...

DES NOUVEAUX ESPACES PERMETTENT UN PROJET LOCAL, CORRIGER UNE PLACE SOUVERTE ET COOPÉRATIVE, QUI DEVIENT UN CŒUR DE QUARTIER

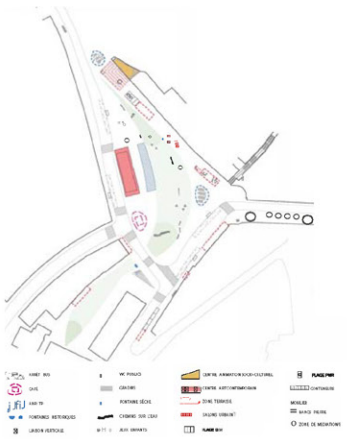
Le Plan de Tunnel devient un espace public mieux, capable d'accueillir les différents programmes et fonctions... Cette notion d'habitat collectif se traduit par une redéfinition de la qualité patrimoniale des bâtiments... De ce fait, le plan de place au cœur des réflexions en développement des espaces publics et des parcours piétons...

ÉCHELLES: CONCILIER L'ÉCHELLE DE QUARTIER AVEC L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

Le Plan de Tunnel est un support idéal de la vision urbaine à différentes échelles... Un des objectifs principaux visés par le Plan de Tunnel est de renforcer l'efficacité des quartiers, en concevant un espace de proximité communautaire et engageant... De ce fait, le plan de place au cœur des réflexions en développement des espaces publics et des parcours piétons...

PROGRAMME ET ÉQUIPEMENT

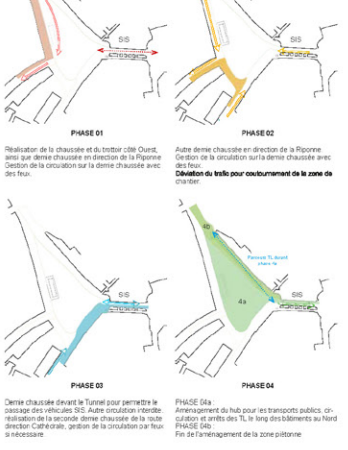
Le Plan de Tunnel réunit les quartiers de la ville, anciens et contemporains... Cette notion d'habitat collectif se traduit par une redéfinition de la qualité patrimoniale des bâtiments... L'édifice est transformé en un espace dédié à un programme contemporain lié à un pôle régional...



Plusieurs contraintes sont à prendre en compte dans le développement du projet, notamment la voie du quartier... Le projet vise une approche compréhensive des espaces, de son organisation et du fonctionnement bâti afin d'apaiser des situations contradictoires...

PHASAGE

Le projet propose un découpage rationnel des travaux, visant optimiser le délai de chantier par séquences afin de pouvoir rendre le nouveau espace libre au plus tôt...





**CONCEPT PAYSAGE**

Le projet vise à transformer radicalement la perception matérielle et durable de la Place du Tunnel et ses abords par la mise en place d'une zone centrale de plus de 4000m<sup>2</sup> en pleine terre ou le développement de nouvelles espèces sans feu. La nouvelle identité de la Place du Tunnel fait allusion à ses origines liées au tracé de la Lauze et le corridor écologique qu'il constituait.

**Les nouvelles espèces affolent les abords** métrés existants. Ici, à la limite, pour régénérer l'ensemble dans cette nouvelle logique, avec la conjugaison du végétal comme manifestation de changement.

Le principe d'arborescence est dicté entre un dialogue avec l'existant et la conjugaison d'une identité spécifique par la Place du Tunnel.

Les grands plantations existantes sont mis en valeur, les nouvelles plantations se distinguent en deux groupes, celui du monde de la nature, le parc et celui du monde de la ville, visant à suggérer la diversité végétale et reconstruire un paysage urbain. De plus, les nouvelles plantations abregent une couverture de plus de 50% du site, qui se transforme en un relief d'arborescence.



**MATERIALITÉ**

Les matériaux se déclinent au gré des idées des visiteurs.

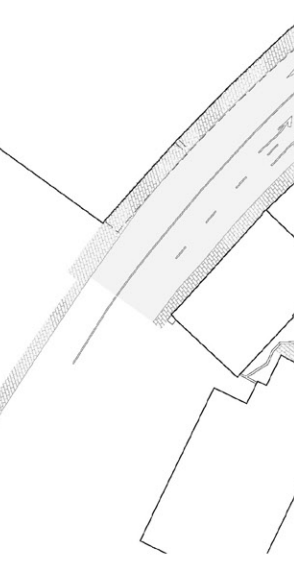
**Afin de créer un aménagement simple et durable,** les matériaux se déclinent en quatre catégories, selon des critères de durabilité, perméabilité et présence dans les espaces publics.

**Les matériaux se déclinent au gré des idées des visiteurs.**

Les zones de circulation piétonne sont en priorité conçues afin de faciliter les déplacements en sous-sol, les quais, les passerelles et les ponts.

**Les matériaux se déclinent au gré des idées des visiteurs.**

Les zones de circulation piétonne sont en priorité conçues afin de faciliter les déplacements en sous-sol, les quais, les passerelles et les ponts.



**GESTION DES EAUX**

L'eau contrôle le discours architectural de la place du Tunnel. Des routes à ciel ouvert situées à l'arrière des bâtiments, elles collectent les eaux pluviales et les eaux usées, les redirigeant dans un système de drainage. Ce système permet de collecter les eaux usées et de les traiter dans un grand bassin de traitement. Les eaux usées sont traitées dans un grand bassin de traitement. Les eaux usées sont traitées dans un grand bassin de traitement.

Les surfaces perméables permettent de limiter les pics de ruissellement et de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol. Les surfaces perméables permettent de limiter les pics de ruissellement et de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol.

Le fonctionnement du système est conçu de manière à garantir la qualité de l'eau et à éviter les inondations. Les surfaces perméables permettent de limiter les pics de ruissellement et de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol.



**UNE PLACE-PARC LIQUIDE**

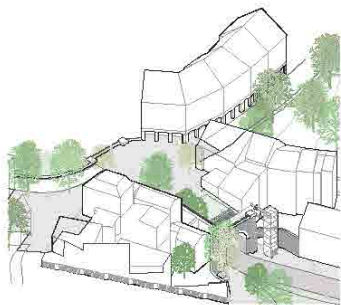
Le cours d'eau et le paysage engendrent les espaces ludiques et le mobilier urbain associé. Ce cours d'eau devient un espace contemplatif, d'agrément, mais aussi actif.

**Des espaces de jeux aux caractéristiques et fonctions différentes** ponctuent les espaces publics et offrent un parcours ludique et éducatif pour toutes les générations.

- LEGENDE PLAN**
1. Espace d'attente / Espace d'attente
  2. Centre d'information / Centre d'information
  3. Sur les trois étages de bâtiment existant, mais de 5 Salles polyvalentes / Sur les trois étages de bâtiment existant, mais de 5 Salles polyvalentes
  4. Forte pente, espace ludique d'eau / Forte pente, espace ludique d'eau
  5. Jardin en creux, route de circulation / Jardin en creux, route de circulation
  6. Salons urbains, espace de contemplation et de relation entre usagers / Salons urbains, espace de contemplation et de relation entre usagers
  7. Café lié à l'espace d'attente de l'édicule / Café lié à l'espace d'attente de l'édicule
  8. Aire TP / Aire TP
  9. Aire TP / Aire TP
  10. Aire pour enfants, lieu d'attente / Aire pour enfants, lieu d'attente
  11. Mise en valeur de la fontaine historique, gradins de liaison avec la nouvelle Placette sur la rue des deux marchés, Articulation avec la Place de la Riponne / Mise en valeur de la fontaine historique, gradins de liaison avec la nouvelle Placette sur la rue des deux marchés, Articulation avec la Place de la Riponne
  12. Ascenseur / Ascenseur
  13. Ascenseur / Ascenseur
  14. Mise en place d'un éclairage intégré sur le parcours de l'escalier de liaison avec la Place de la Riponne / Mise en place d'un éclairage intégré sur le parcours de l'escalier de liaison avec la Place de la Riponne
  15. Aménagement de la Place de la Riponne, un nouveau lieu de vie / Aménagement de la Place de la Riponne, un nouveau lieu de vie

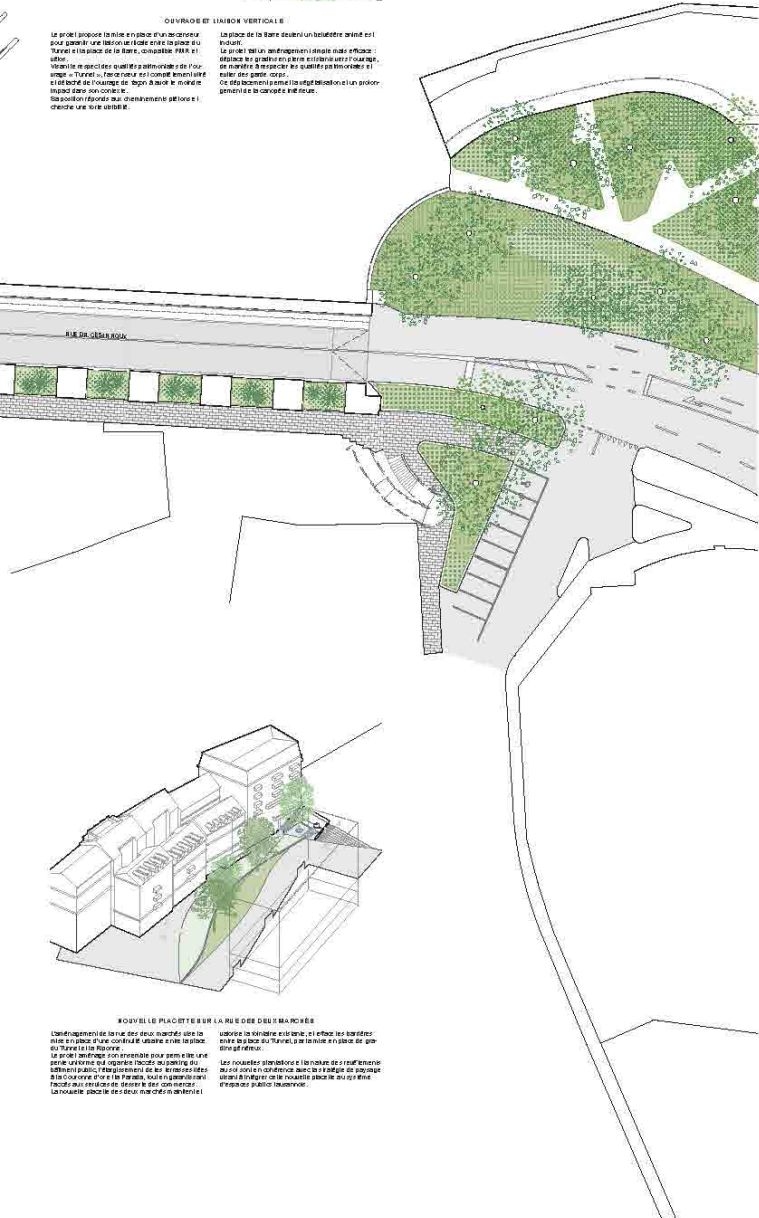


PLAN DE LA PLACE DE LA BÂTIE - 1/500

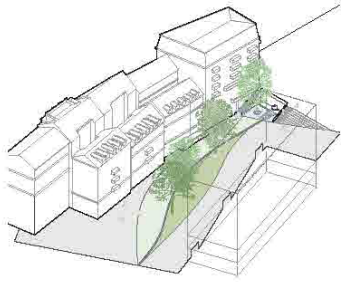


OUVRAGES DE LIAISON VERTICALE

Le projet propose la mise en place de structures verticales qui permettent de relier les différents niveaux du terrain et de la place de la Bâtie, créant une continuité spatiale et visuelle. Les ouvrages de liaison verticale sont conçus pour être des éléments de paysage, de manière à intégrer les qualités paysagères et à créer des espaces publics. Ces ouvrages ont pour but de faciliter la circulation et la projection de la lumière naturelle, tout en créant une véritable structure de liaison verticale.



PLAN DE LA RUE DE LA BÂTIE - 1/500



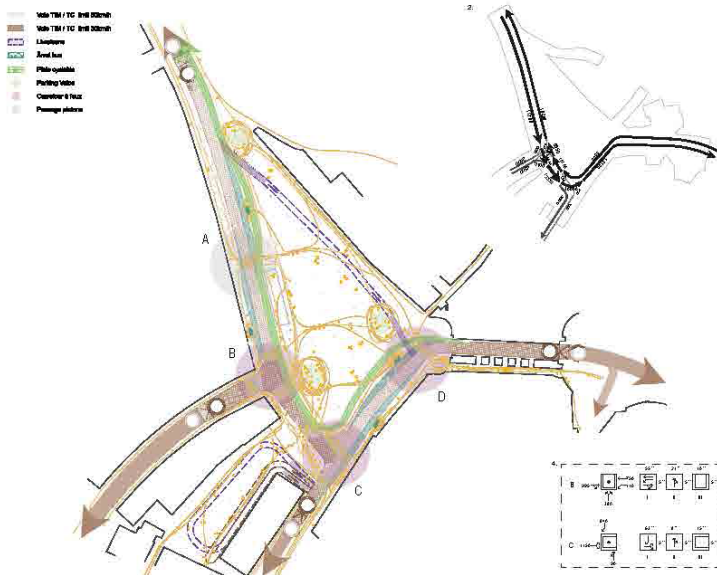
NOUVELLE PLACE DE LA BÂTIE

Le projet propose la mise en place d'une nouvelle place de la Bâtie, créant une véritable structure de liaison verticale. Les ouvrages de liaison verticale sont conçus pour être des éléments de paysage, de manière à intégrer les qualités paysagères et à créer des espaces publics. Ces ouvrages ont pour but de faciliter la circulation et la projection de la lumière naturelle, tout en créant une véritable structure de liaison verticale.



AMBIANCE NOCTURNE

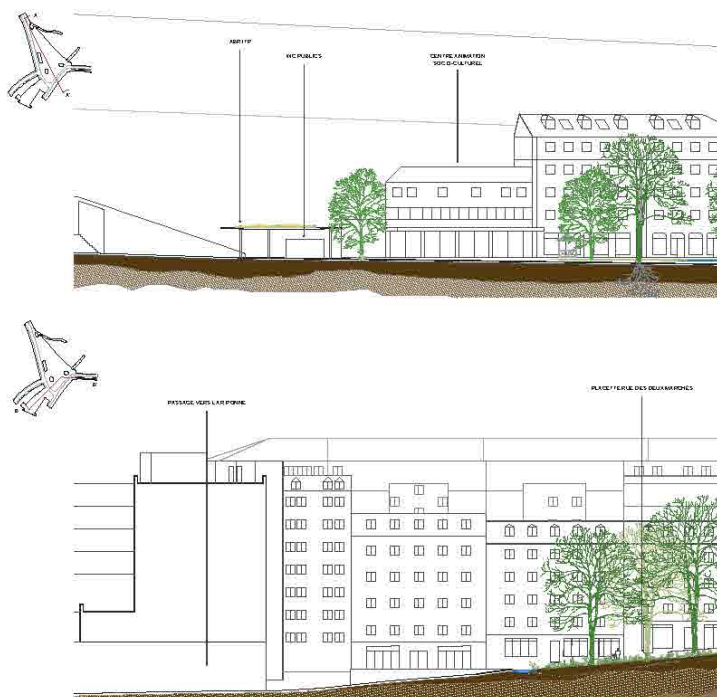
En lien avec les dernières recommandations environnementales, le projet propose une ambiance nocturne qui favorise la projection de la lumière naturelle, tout en créant une véritable structure de liaison verticale. Les ouvrages de liaison verticale sont conçus pour être des éléments de paysage, de manière à intégrer les qualités paysagères et à créer des espaces publics. Ces ouvrages ont pour but de faciliter la circulation et la projection de la lumière naturelle, tout en créant une véritable structure de liaison verticale.



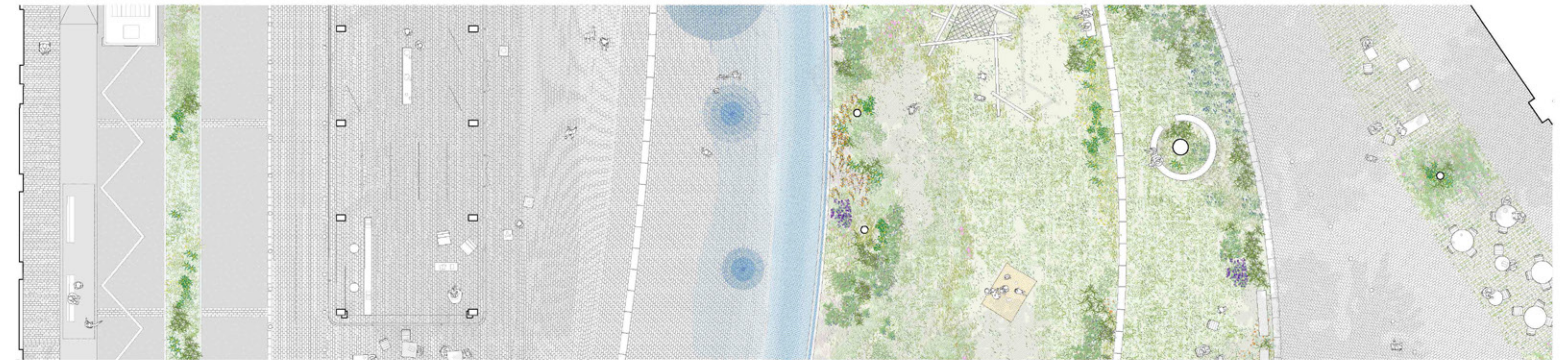
SCHEMA MOBILITE - 1/500

NOTICE MOBILITE

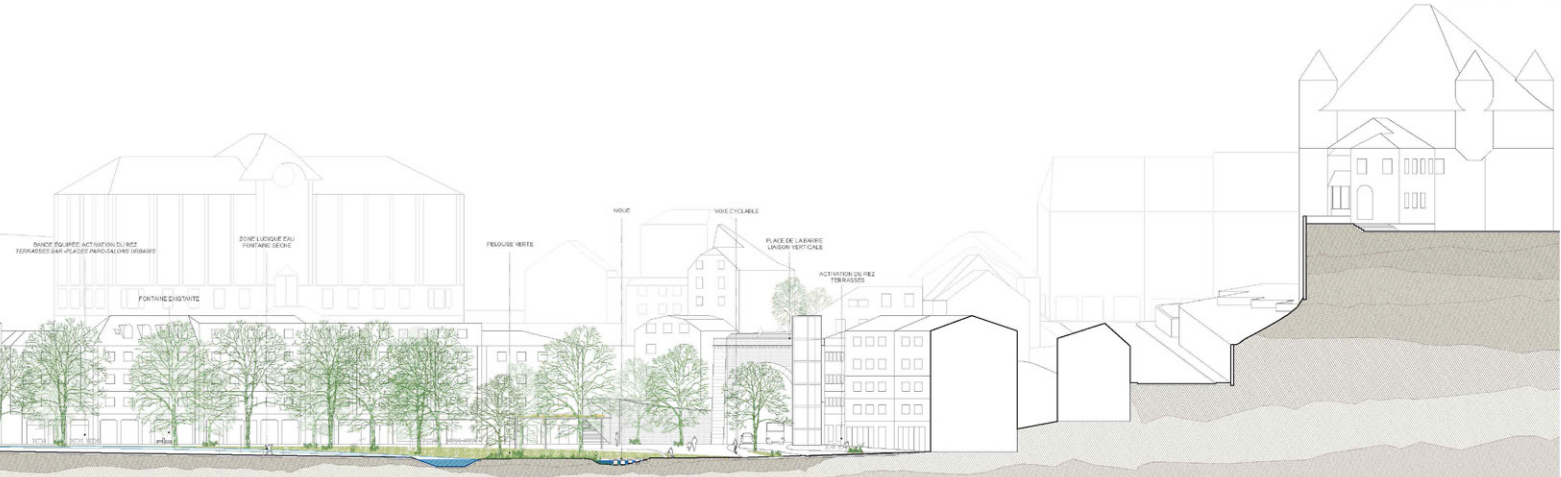
1. **Etat actuel**  
Le projet s'inscrit dans le cadre de la planification urbaine de la ville de Lausanne.  
- La Rue de la Bâtie est une rue d'importance locale.  
- Les modes de transport sont principalement piétons, vélos et transports publics.  
2. **Etat futur**  
Le projet propose la mise en place d'une nouvelle place de la Bâtie, créant une véritable structure de liaison verticale. Les ouvrages de liaison verticale sont conçus pour être des éléments de paysage, de manière à intégrer les qualités paysagères et à créer des espaces publics. Ces ouvrages ont pour but de faciliter la circulation et la projection de la lumière naturelle, tout en créant une véritable structure de liaison verticale.



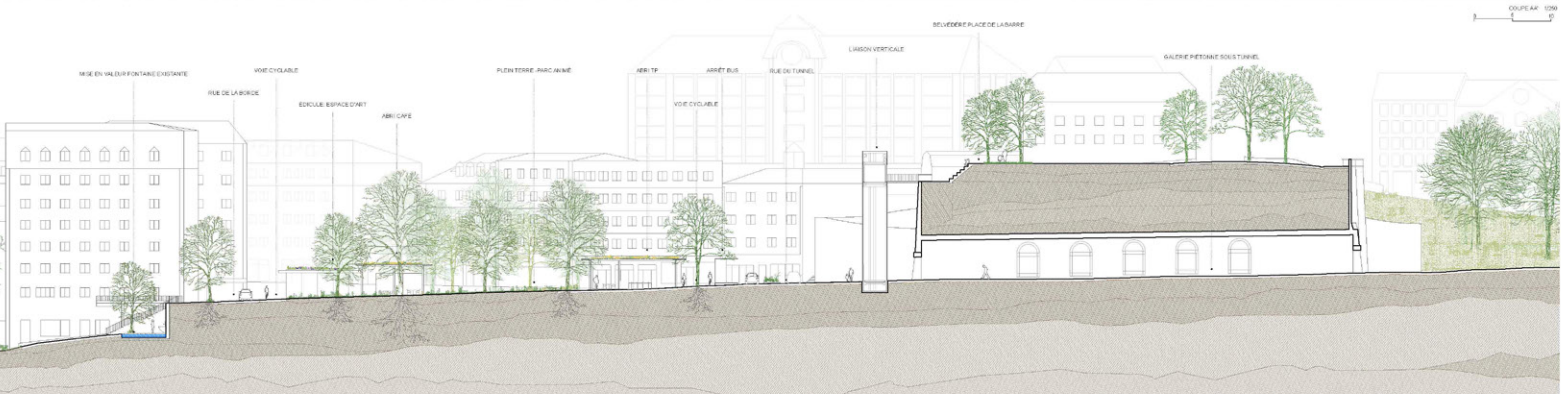
PLAN DE LA PLACE DE LA BÂTIE - 1/500



COUPE ET PLAN DÉTAIL 1/50



COUPE A4 1/50



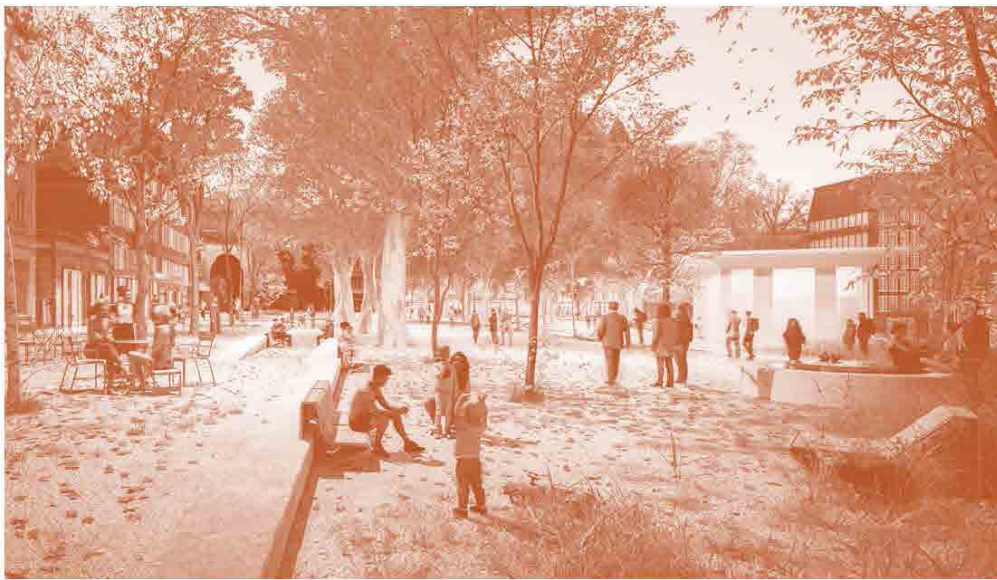
COUPE B0 1/50



# Un brin de causette | projet n° 6

Officina del Paesaggio Sagl  
Bonnard+Woeffray  
INGENI

Studio d'ingegneria Francesco Allievi SA  
avec Radiance35 SUD et La Lézarde



Place du Tunnel - La requalification de la place du Tunnel offre l'occasion de réinventer un espace urbain entièrement consacré au trafic motorisé. Ce brin de cassette en place urbaine ouverte et connectée, associe 3 formes typologiques, dont les limites sont fixées depuis le comblement du valon de la Louve et le percement du Tunnel de la Barre.

Cette mutation débute par la gestion hiérarchisée du trafic motorisé. La place est pensée comme un espace unitaire, de façades à façades. Les axes de circulation de la Louve sont conservés le long du Front Ouest, en secteur 30 km/h, tandis que la traversée de la place, à la sortie du Tunnel est livrée en zone de rencontre 20 km/h. Le trafic venant de la rue de l'Université est effacé également au profit de la mobilité douce. La cohabitation entre modes de mobilité est assurée tout en garantissant le bon fonctionnement des transports publics, vélos et trottinettes. Des places livrées, des déjeuners minute, des places vélos sont disséminés sur l'espace public. La place, livrée, des voies de circulation et des axes de passage, crée un sol en légère pente rasé au pied des bâtiments du front Nord. La gestion de cette topographie permet de structurer avec finesse l'espace de la place, en trois plateaux. Le sol plat et une entree graduelle ferme. Le sol déversé et la marche de réduit à un aplomb. Cette structuration permet une gestion de la perméabilité des revêtements de sol. Le gradient est en béton damé. Son usage est multiple, fonctionnel et ludique. On y associe une table, on y joue...

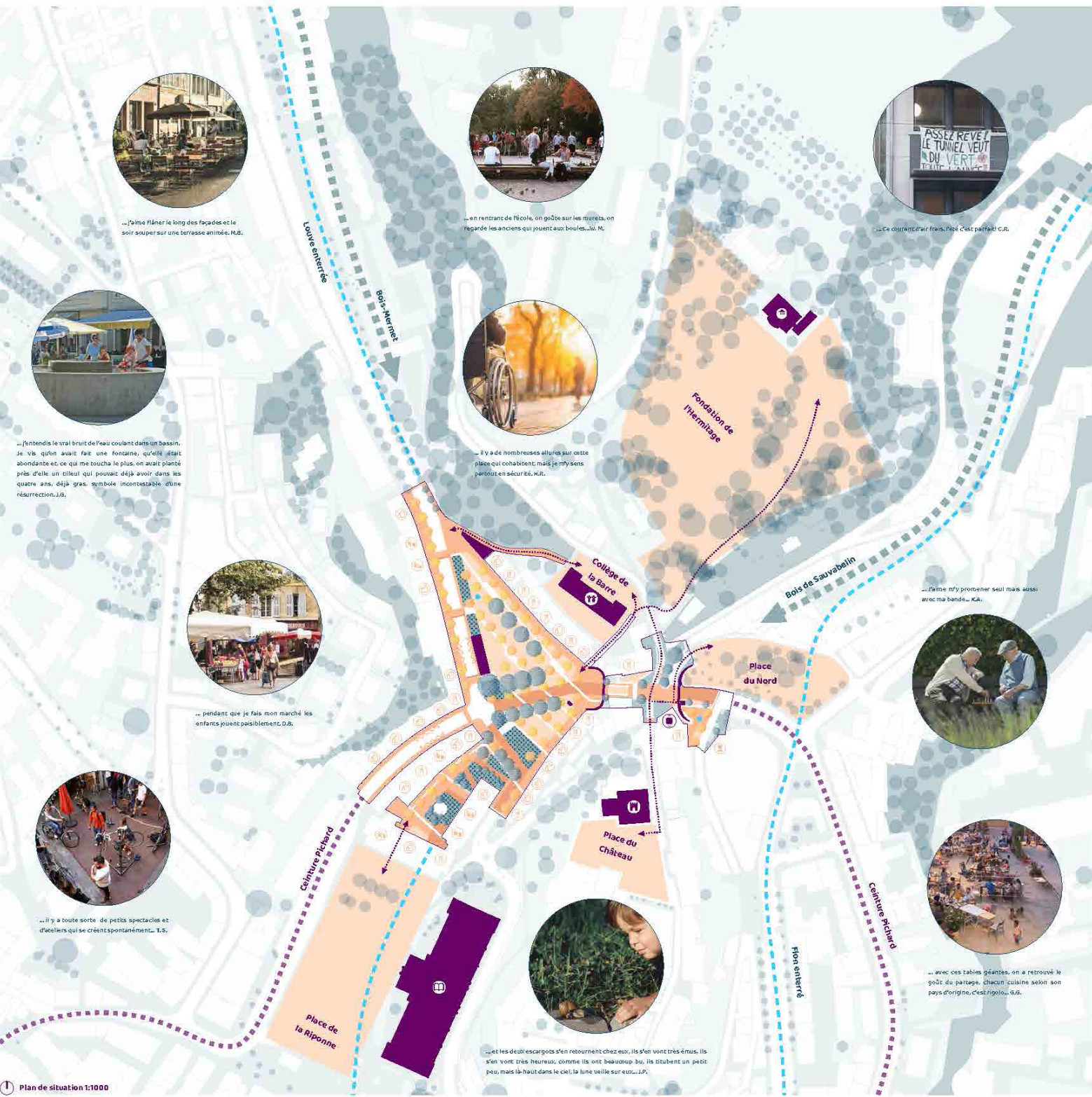
Les terrasses en pied d'immeubles sont en pavage au sol plat fermé ou filtrant selon l'effet de filtration souhaité pour les terrasses des restaurants et bars, qui s'y élèvent de manière libre. Les plateaux sont en stabilisé, rendant une grande partie du sol de la place perméable. Ils sont le support de multiples animations, planifiées ou spontanées, nocturnes ou diurnes, tels que marchés, fêtes de quartier, concerts, jeux, pédestres. La balade routière en zone de rencontre est en béton lisse, alors que celle de la Louve reçoit un revêtement spécial.

Le patrimoine végétal composé de grands platanes est complété d'une plantation de 62 arbres à développement plus bas afin de créer une échelle différente, plus intime et plus ombre. Le large trottoir en pied d'immeubles du front Ouest est planté d'une rangée d'arbres. Ce mélange de nouveaux arbres plantés en fosses de Stockholm constitue un réseau de récupération des eaux de pluie. La mémoire du tracé de la Louve est imprimée au travers d'une noue végétalisée pour un apport d'une biodiversité riche, tout en collectant et infiltrant les eaux de pluie. Cette noue qui offre la transition entre l'espace piéton de la place et la voie routière en bord de place, tout en restaurant franchissable en plusieurs points par des passerelles.

L'édifice central, témoin du développement des transports publics dans les années 50, est réhabilité en une structure polyvalente pouvant accueillir tant des expositions que des animations, ou un bar éphémère. Les relogements en pied sont remplacés par des grandes portes vitrées. La trame Nord reçoit les toitures publiques auto-régnantes. Une maison de quartier est proposée à l'entrée de la place côté Nord. Elle occupe l'immeuble en pointe Tunnel 55. Une surélévation la complète d'une salle de 200 m<sup>2</sup>, pour accueillir tout type d'animations socio-culturelles, interactives et intégrées rationnelles. Le couvert généré par la surélévation étend les possibilités d'usage. L'escalier de la Barre est positionné à l'entrée du Tunnel, côté Cité de la Louve, espace seul réaménagé.

La rue des deux-marchés reçoit un aménagement de rue-plage en pente, comme axe de liaison qualitatif entre la place de Riponne à la place du Tunnel. Elle est bordée d'un massif végétal et parée d'une rangée d'arbres qui ombrage les terrasses podium.

L'éclairage met en scène la dimension linéaire de la place. Une structure de câbles est tendue de façades à façades, comme support de lampes suspendues, permettant de moduler l'intensité de l'éclairage au fil des heures de la soirée de la Louve au fil des saisons ou des événements. Trois ouvrages techniques comprennent le marché : la salle suspendue, l'édicule central à la suite du Tunnel, comme lumière repère sur la place. Les espaces seuls et les voies de liaison reçoivent un éclairage différent, ponctuel et proche du sol pour un sentiment de sécurité.



Plan de situation 1:1000



... j'aime flâner le long des façades et le soir souper sur une terrasse animée. M.B.



... en rentrant de l'école, on grille sur les murs et on regarde les anciens qui jouent aux boules. J.M.



... Ce court-rapport frois. Hés. C'est parti! G.D.



... j'attendais le vrai bruit de l'eau coulant dans un bassin. Je vis qu'on avait fait une fontaine, qu'elle était abondante et, ce qui me toucha le plus, on avait planté près d'elle un tilleul qui pouvait déjà avoir dans les quatre ans, déjà gras, symbole incontestable d'une résurrection. J.S.



... Il y a de nombreuses allures sur cette place qui cohabitent mais je m'y sens partout en sécurité. H.R.



... pendant que je fais mon marché les enfants jouent paisiblement. D.S.



... j'aime m'y promener seul mais aussi avec ma bande. K.K.



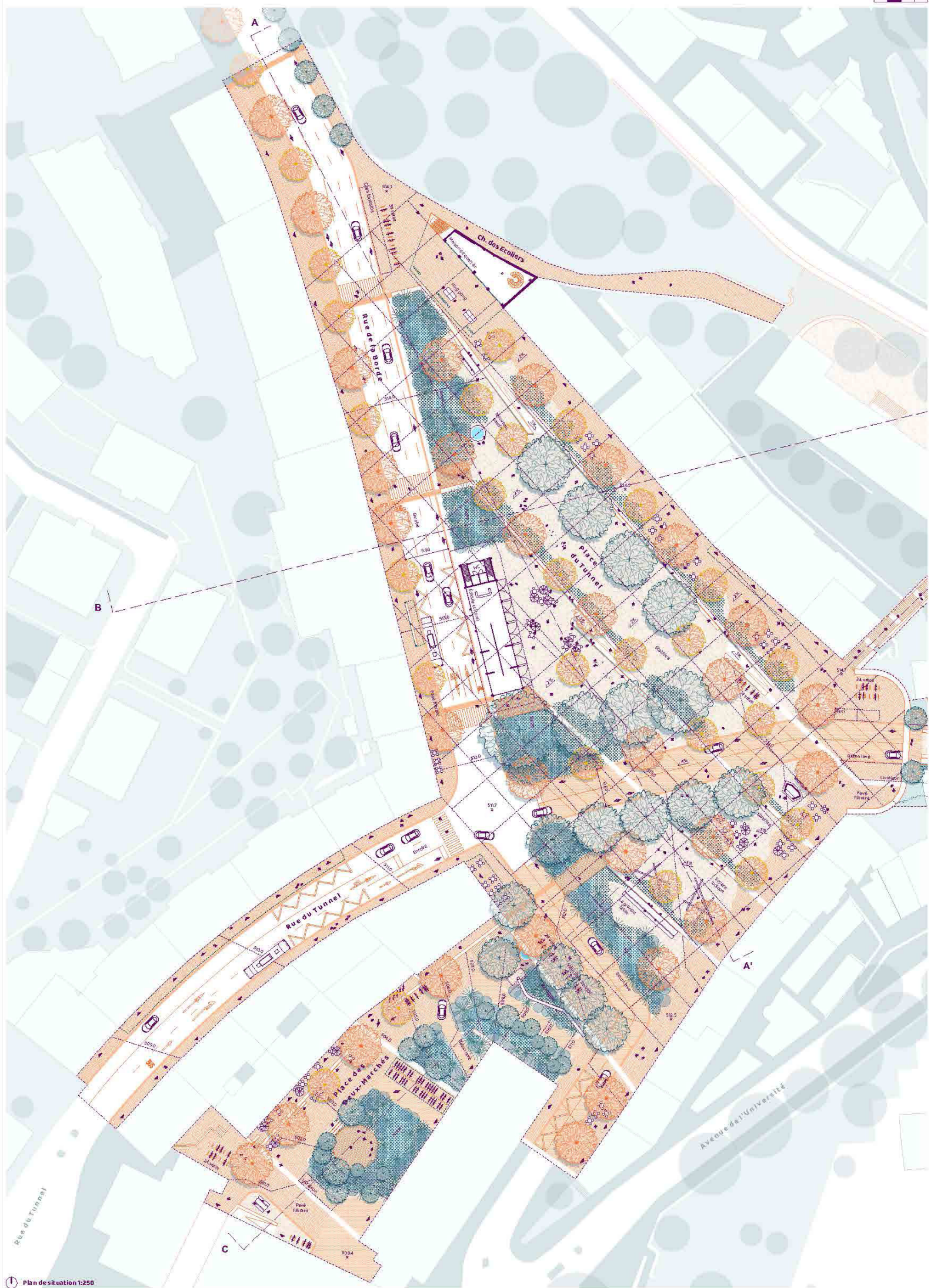
... il y a toute sorte de petits spectacles et d'acteurs qui se créent spontanément. T.S.

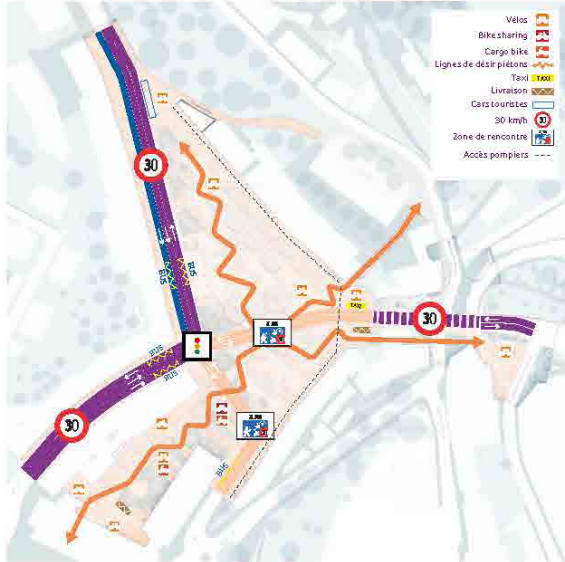


... avec ces tables peintes, on a retrouvé le goût du partage. Chacun cuisine selon son pays d'origine. C'est rigolo. G.S.



... et les deux escargots s'en retournent chez eux. Ils s'en vont très émus. Ils s'en vont très heureux, comme ils ont beaucoup bu, ils s'abaissent un petit peu, mais là-haut dans le ciel, la lune veille sur eux. J.P.



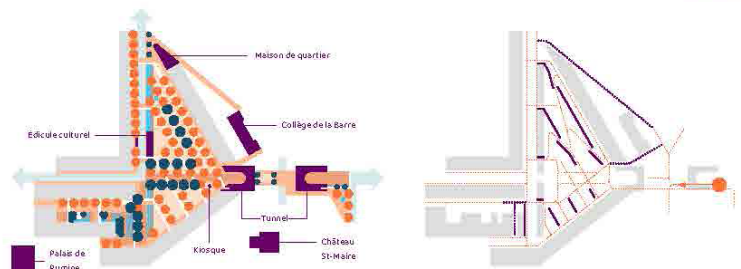


**Concept de mobilité:**

Le réaménagement de la place du Tunnel à Lausanne constitue un changement majeur pour cette zone urbaine. L'un des aspects les plus évidents de cette transformation est la suppression de la circulation sur les parties Nord-Est et Sud-Est de la Place à l'avantage d'un espace piétonnier généreux, aménagé et de qualité. La circulation des voitures et des bus est maintenue sur l'axe fort rue de la Riponne - rue de la Borde sur ces axes à orientation trafic la vitesse de circulation est réduite à 30 km/h. Sur les deux axes rue du Tunnel et rue de l'Université, la perméabilité du trafic reste possible mais dans un contexte de zone de rencontre. Le carrefour central reste régi par des feux de signalisation, avec priorité aux transports publics.

Cette initiative vise à créer un espace plus sûr et mieux partagé par les piétons et les cyclistes, en favorisant une atmosphère d'interaction sociale. Cette limitation de vitesse ouvre de nouvelles possibilités d'utilisation de l'espace public de la place du Tunnel, en réduisant le trafic automobile et en créant des espaces de grande qualité au cœur de la ville. Ce choix permet de valoriser les principales lignes de désir de relations piétonnières, avec une continuité entre la place du Tunnel, la place de la Riponne, l'escalier vers la rue de la Barre ainsi que vers le tunnel dans ce contexte de grande perméabilité, les relations piétonnières pourront se faire en sécurité, dans un cadre agréable et selon les parcours plus directs.

Dans le contexte de la place il n'y aura plus de places de stationnement réservées aux voitures, mais des places pour les vélos, y compris des places pour les vélos en libre-service et les vélos-cargos. Cette transition est un geste important vers la promotion de la mobilité durable et du partage des transports.

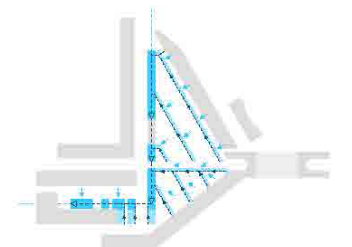


**Lieux d'identité**



**Mobilité douce**

----- Lignes PMR    ●●●● Lignes piétonnes    ● Accenseur



**Arborisation**

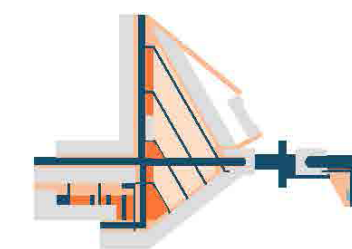
● Arbres existants    ● Nouveaux arbres    ● Bande écologique

Arbres: Aesculus hyp., X. Caméa, Acer campestre, Acer monspessulanum, Acer opalus, Acer platanoides, Celtis australis, Cercis siliquastrum, Fraxinus angustifolia, Fraxinus ornus, Gleditsia triacanthos, Morus platanoifolia, Parrotia persica, Quercus ilex, Sophora japonica, Sorbus torminalis, Tilia cordata, Tilia platyphyllos, Tilia tomentosa...  
Bande écologique: Cornus mas, Ilex pseudacorus, Ligustrum vulgare, Populus tremula, Salix purpurea Nana, Salix caprea, Salix cathartica.

**Gestion des eaux**

■ Nouvel: 150 m<sup>3</sup> d'eau    ■ Fosse de Stockholm    ▲ Écoulement des eaux

Fosse de Stockholm: Fosse de plantation composée d'un mélange de pierres concassées à grosse granulométrie et de compost avec éventuellement aussi du charbon (Biochar). C'est ainsi permet de passer de terre végétale, qui se raréfie de nos jours. Les eaux récoltées servent de cette manière, selon un principe du respect du cycle de l'eau, au bien être de la végétation.



**Gradients de perméabilité**

■ Sol végétalisé: 10%    ■ Semi-perméable: 28%    ■ Imperméable: 30%  
■ Perméable: 35%

**Éclairage**

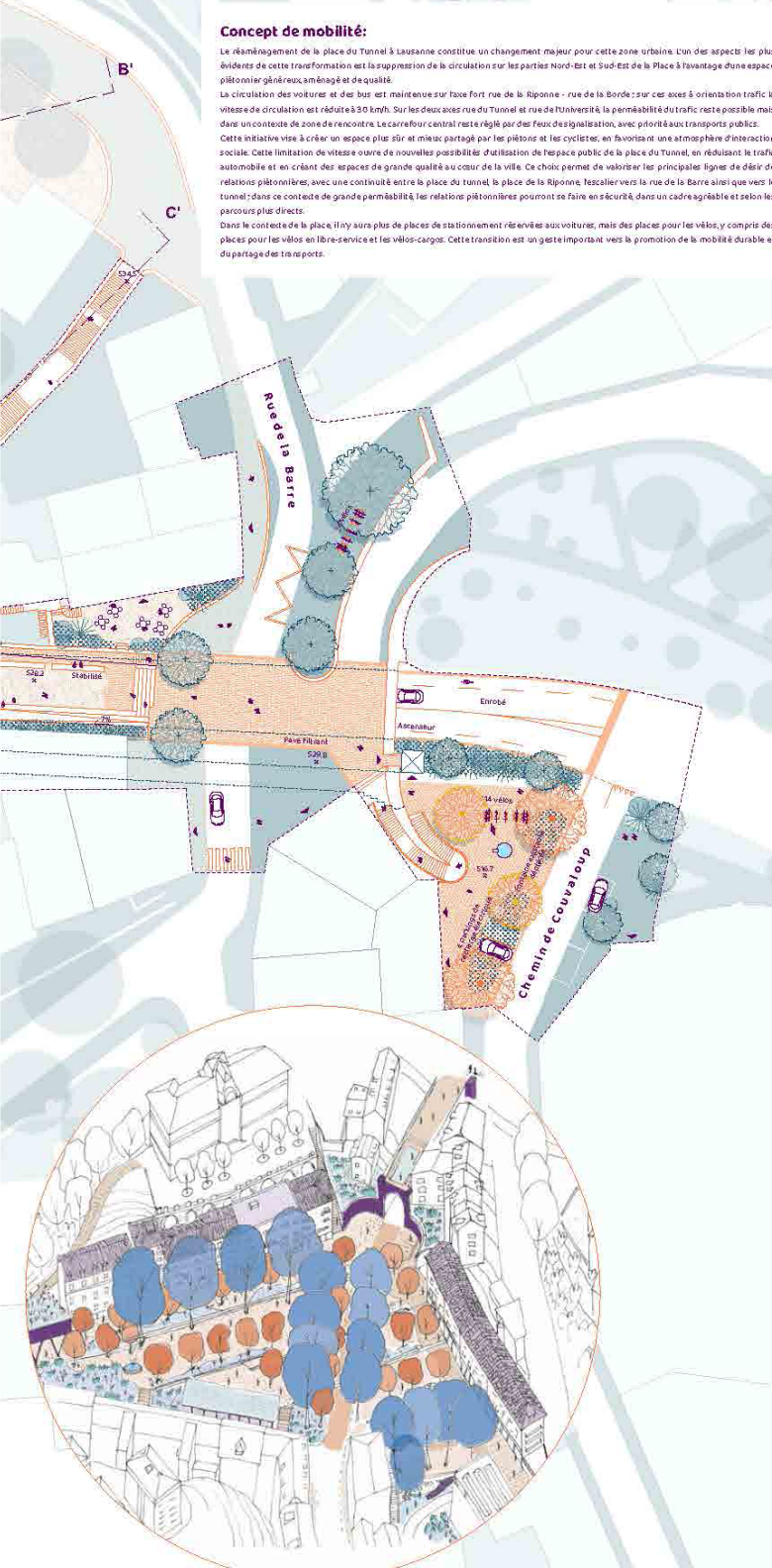
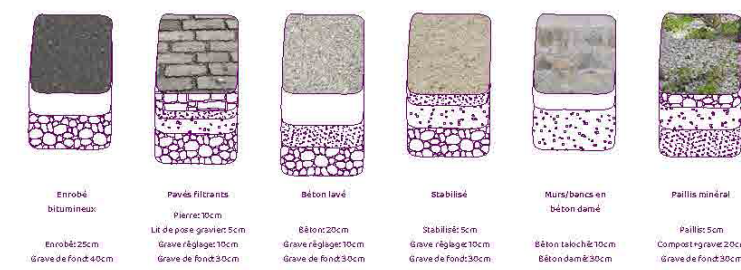
● Ombre    ● 2000 Kelvin    ● 3000 Kelvin    ● 1000 Kelvin



**Éclairage:**

La trame Lumière réveille la légère pente du projet travaillée par strates, tout en donnant à la place une identité unique, un référentiel altimétrique qui «tient» l'espace de la place, tout en restant aérien et léger.  
Sur le plan horizontal, une grande trame de 10x10m environ est suspendue à une altimétrie constante + 5m env. au Nord de la place (le long des terrasses animées la nuit), +8m env. au Sud (au-dessus des voiries principales). Depuis cette trame de câbles légers des petits «tubes» de 20 à 50 cm de long permettent de diffuser une lumière adaptée aux espaces écarisés. Les photométriques sont variées, les températures de couleur aussi (selon une logique bien précise: plus le niveau de la trame est proche du sol, plus la lumière est «chaude» (2700-3000K); au contraire plus elle en est éloignée, plus elle est «froide» (2700-3000K).  
Sur le plan vertical, le projet consiste à clarifier les limites de l'espace et visualiser les accès à la place. Certaines façades sont ainsi mises en valeur, pour créer un arrière-plan de référence. Trois structures architecturales marquant les limites de l'espace piétonnier sont révélées en couleurs: l'édicule, le préau de la maison de quartier et le tunnel.  
Les arbres ne sont pas éclairés: ils apparaissent en dentelles d'ombres.  
Dans le temps, une analyse fine des usages de la place permet d'adapter la programmation précise des dispositifs d'éclairage, en fonction des temporalités à l'échelle de la nuit, de la semaine, et des saisons.  
Cette même analyse, et suite aux premiers retours d'expérience de la place, permet aussi d'adapter la position des «tubes» de façon à coller au plus près des besoins avérés d'usagers.

**Palette Minérale**

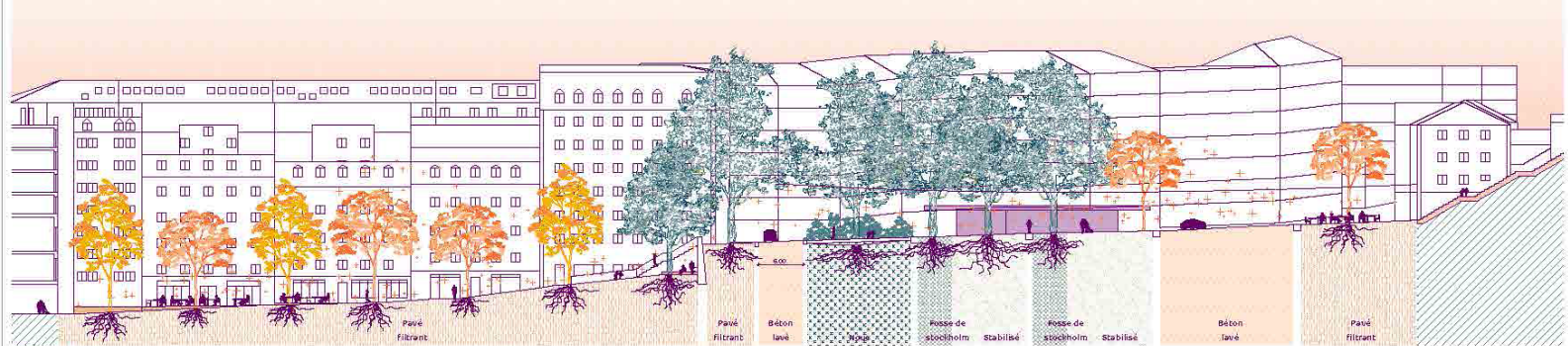




Coupe AA' 1:250



Coupe BB' 1:250



Coupe CC' 1:250





# Réveil des natures urbaines | projet n° 8

Mutabilis Paysage et Urbanisme  
Atelier Simplon  
MONOD+PIGUET Associés  
Traject  
avec Les éclaireurs

## Une place ou un jardin ?

Aujourd'hui la place du Tunnel, malgré sa toponymie, n'est pas une place. C'est un carrefour et un parking.

Une place, c'est un lieu qui fédère, qui propose plusieurs types d'usages, c'est souvent une ponctuation faible dans la ville, un lieu de représentation et de vie. Le vide était avant tout le symbole du pouvoir, car maintenir un vide en ville n'est pas chose aisée.

Comme ailleurs, Lausanne rêve de nature. Rataichir, désimpermeabiliser, passe par la plantation des places. Si sur une place de marché, il n'est pas possible de planter au sol, chacun comprend aisément que le piédonnement et le nettoyage altèrent de manière trop importante le végétal et la terre végétale. Ici, sur la place du tunnel, les usages en place et les désirs programmatiques permettent d'imaginer une place jardinée, peut-être une place que l'on pourrait finalement appeler jardin.

Le jardin se met donc à rêver d'émancipation, à devenir le jardin du Tunnel.

## Planter sans se planter

Planter ne peut être réduit à un désir comptable, mettant en avant la politique du chiffre, planter doit permettre de révéler le génie des lieux : mettre en valeur le rapport au plateau, au tunnel, à l'école de la Barre. Il convient donc d'autant d'habiter l'espace pour valoriser les points de vue, que pour valoriser l'ombre et la lumière, le sol et le ciel, le rapport aux façades, aux rez-de-chaussée, tout en proposant des usages riches pour la population.

Planter, c'est proposer un espace de vie différent, en organisant spatialement d'autres fonctions : une pelouse pour s'allonger, pique-niquer, s'asseoir aux beaux jours / un plantage pour cultiver fleurs, fruits, légumes et condimentaires / une rigole pour récolter l'eau et monter son parcours, une architecture de l'eau au sol qui est accompagnée de plantes des fossés / des pieds d'arbres vivants où l'on reconstruit un milieu propice à l'arbre et aux échanges gazeux et hydrauliques pour la vie des sols.

Planter, c'est peut-être compléter une strate haute de 20 à 25 m de hauteur, c'est sans doute aussi, apporter une strate intermédiaire qui pourrait se composer de persistant et de caducue sous différentes formes, coupes et types.

Planter aujourd'hui doit aussi répondre à la notion d'évolution rapide du climat. Il faut diversifier les espèces pour diversifier les résistances aux changements et diversifier les espérances de vie afin que le renouvellement arboré se fasse sans traumatisme.

Planter, c'est avant tout révéler un espace, c'est avant tout une dimension sensible et poétique et non simplement mathématique.

## Combiner les désirs programmatiques

### Intégrer les enjeux de transition écologique //

Le programme énonce des envies contrastées : parkings aérieniques, offre de possibilités qu'il faut mettre en musique. Il énonce des désirs quantitatifs parfois peu réalistes avec le site : voilà notre partition :

- faire une place polyvalente qui puisse être modulable en usages quotidiens et événementiel -> le quel Est des terrasses depuis la façade bâtie jusqu'aux platines existantes offrira cette possibilité avec des pentes très faibles permettant l'installation de petites manifestations.

- constituer un lieu capable de régulation climatique en constituant une canopée de 42% de couverture globale -> l'espace de voirie abrite sans (sans les trottoirs) est de 28%, les entreprises réseaux difficile à planter sont de 35%, soit un total de 81%. Nous ne pouvons pas faire du paysage comptable en remplissant le reste de l'espace d'arbres. Il faut aussi ménager des vues du paysage urbain : château, collège, coteau boisé de la rue de la Barre... et des vues vers le ciel, vers la lumière. Or apporter de la lumière aux strates basses est aussi un enjeu. Nous optons pour une clairière centrale en herbe avec un minimum de lumière et de ciel. Notre canopée couvre 28% de l'espace global, mais la couverture végétale y compris le sol dépasse les 40%.

- pour réussir le challenge de ville éponge avec moins de 40% de surface imperméable intégrant 20% de voirie, nous avons choisi de ne conserver que le quel des surfaces en surface imperméable, donc facilement levable et modulable. Le reste des surfaces, quand elles sont minérales, sera donc en pavé joint-sable.

- pour le remplissage, nous proposons de recyclé les matériaux d'envois en grave de surface. Les fondations minérales seront réalisées au maximum sur site ou sur d'autres sites de projet. Les gradins en béton pourront être réalisés avec un concréte de béton issu du site, les bordures en pierre seront intégrées dans la conception des sols.

- le projet tient compte des évolutions autour des mobilités avec une place 2028 et un objectif 2040 :

- le principe de sol losange avec des losanges fractals en pierre ou en béton permet d'imaginer une flexibilité importante dans le temps de la conception et dans la gestion future du site :

- être attentif à l'existant, c'est surtout faire avec l'existant, ne pas s'écarter par principe. Nous conservons les 2 fontaines. Celle du haut sera mise en valeur par un socle d'eau et de végétal. Celle du bas, dans la rue des deux marches sera revalorisée avec un socle en pierre (hors permis).

- le projet favorise les modes actifs en donnant de la clarté et de la liberté pour tous. Il constitue une lumière claire de programmation et d'espace pour valoriser le jardin et la rue de la Barre en sécurisant l'espace pour les plus petits. Le projet propose un espace qui reste ouvert et sécuritaire parce que l'on voit partout. Les traversées pour les piétons et les cycles sont clairement identifiées, la piste rouge des vélos, le quel en pierre pour les terrasses et piétons, les sols en béton/grave/pelouse.

- se déplacer en vélo, c'est bien, pouvoir s'arrêter en trouvant tout de suite une place pour l'attacher, c'est encore mieux. Nous proposons 64 places extérieures en arceaux (certains pourraient passer en rack double pour augmenter le stationnement, un point à discuter avec vous), et 95 places intérieures sont en rack double.

- l'insertion et l'ergonomie des arrêts bhms sont bonnes, elles seront adaptées à vos côtés le temps venu.

## Fonder l'identité de la place sur l'histoire et la géographie //

nous avons inscrit le projet dans son identité et sa géographie. Encore une fois, la présence de clairière est importante pour donner de la verticalité et ne pas tout assécher par une canopée cadifée et asséchant trop les vues. Il faut planter pour fabriquer un bel espace valorisant le déjà là. Toutefois, ce qui nous semble le plus important c'est l'inclusivité de l'espace. Nous essayons donc de diminuer la pente latérale d'Est en Ouest, qui est à l'avalant de plus de 4%, pour la ramener entre 2 et 3%, en créant deux 5 gradins qui s'effacent dans l'isol existant au nord et à l'Est. Valoriser le déjà là, c'est aussi en apportant de nouveaux contrastes.

depuis la place de la Barre, jusqu'à la place de la Riponne, nous travaillons sur la mise en scène des points de vue et sur la déambulation. Belvédère de la Barre, ascenseur tunnel, quais des terrasses, cour de jardin, vue sur le château et sur le collège, plantage, vue sur la rue des deux marches, nouvelle descente... On peut s'asseoir dans l'escalier et profiter du bruit de la fontaine, puis traverser le jardin / jurer de la rue des deux marches pour donner le sentiment d'un vaste horizon. Le jardin s'agit pour être dans notre esprit un jardin soigné, mais il offrira à aucun moment d'espace non vu et non pollé, comme dit précédemment, le sentiment de quiétude et de sécurité est aussi une des clefs du succès de l'initiative.

- la rigole de la Louve plantée invitera l'eau et rappellera qu'en dessous coule la rivière éponyme - la Louve.

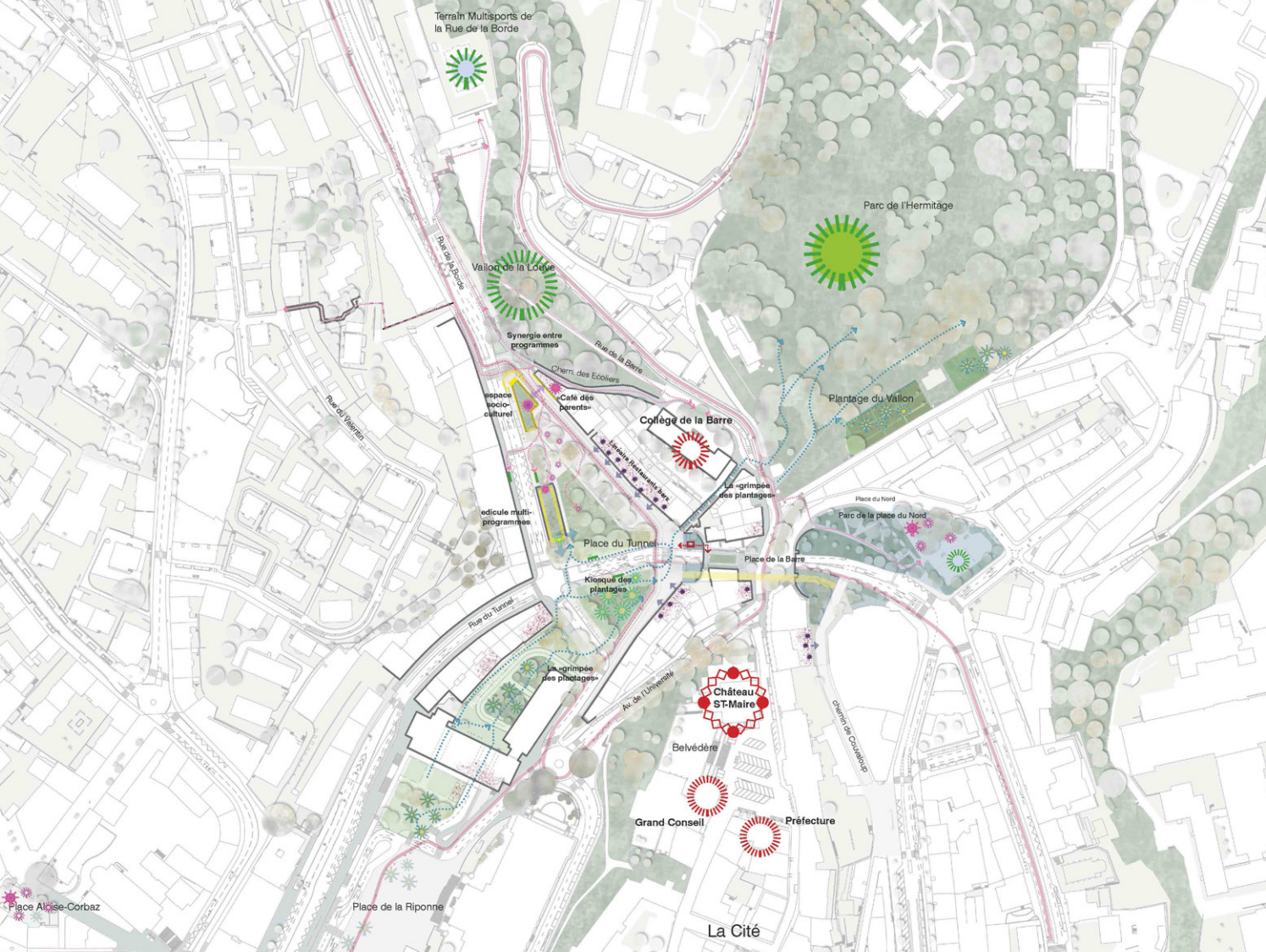
- affermer la place du Tunnel comme une pièce de choix de la ceinture Richard, suppose de faire "Place". Le désir de nature du programme conduit peut-être à faire place et faire jardin, il faudra choisir si l'un prendra plus que l'autre. Ce qui est sûr, c'est qu'à travers notre projet et votre programme, la place prend forme pour faire la part belle aux modes actifs et laisser libre cours à différentes appropriations.

## Echelles quartier et métropolitain //

- la place va mettre en lien les grimpées existantes ou futures comme l'escalier vers la Barre, ou la grimpée vers la rue Valentin. À travers notre projet, la place pourra assécher son empreinte de liaisons par la cohérence de la matière des sols, mais aussi par les nouveaux ouvrages proposant les liens plus directs et plus évidents : escaliers de la rue des deux marches, éclairage et nouveaux revêtements du tunnel, ascenseurs.

- la valorisation du cœur de place induit immédiatement une valorisation des rez-de-chaussée à l'Est en favorisant un rapport bénéfique et symbolique entre le dedans (des immeubles) et le dehors. Les terrasses et les locaux commerciaux vont devenir très attractifs et vont participer à la redynamisation.

- la nouvelle programmation de l'édicule existant, renforcée par la construction d'un nouveau programme bâti au nord de la place, et associé à la rénovation du bâtiment 15 de la place, va apporter son tribut pour constituer un espace du vivre ensemble combinant leurs sur commande, associatifs, commerces, café, culture/art...

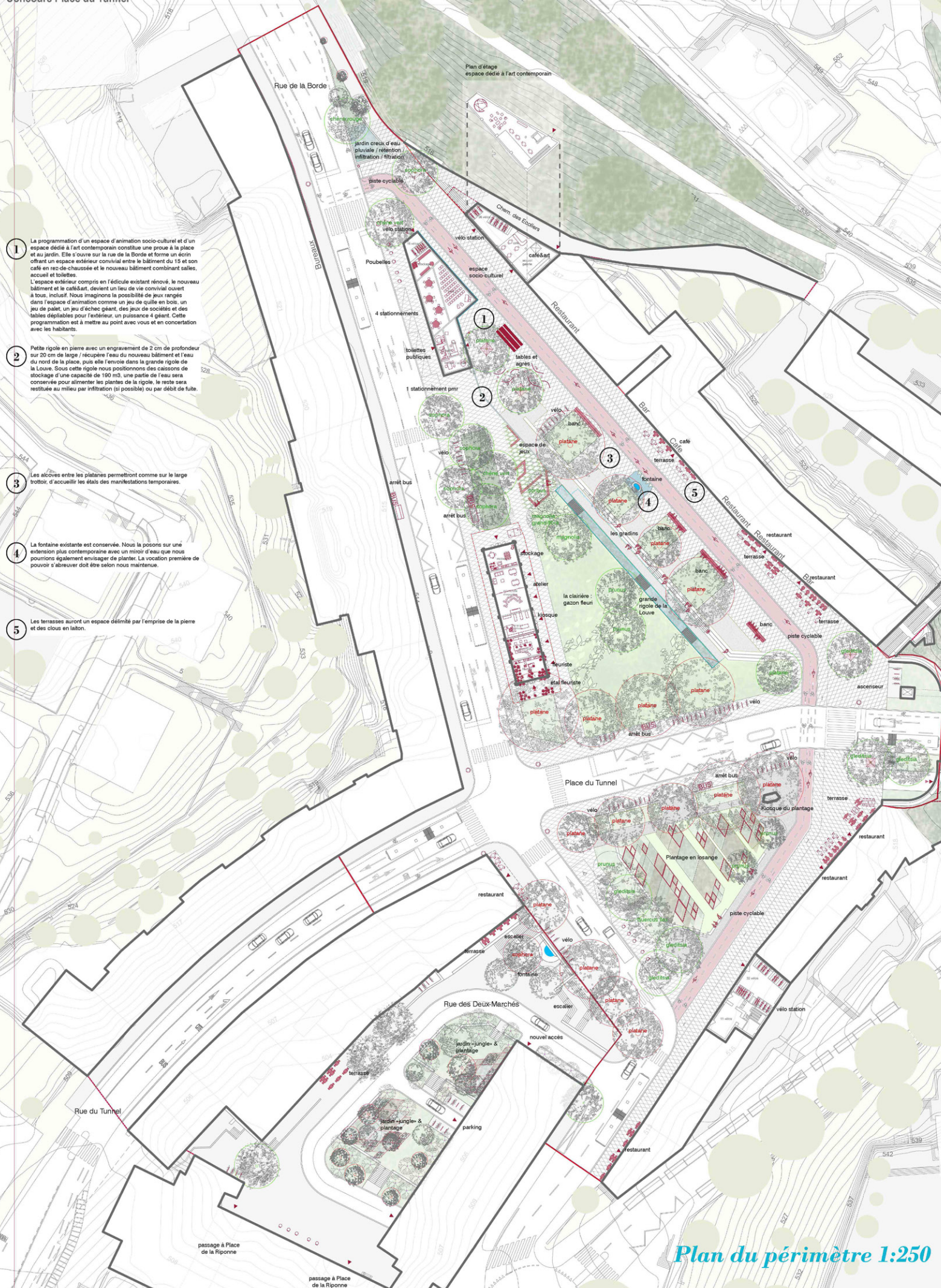


Plan de situation 1:1000

# Réveil des natures urbaines

Lausanne  
Concours Place du Tunnel

- 1 La programmation d'un espace d'animation socio-culturel et d'un espace dédié à l'art contemporain constitue une proue à la place et au jardin. Elle s'ouvre sur la rue de la Borde et forme un écrin offrant un espace extérieur convivial entre le bâtiment du 15 et son café en recde-chaussée et le nouveau bâtiment combinant salles, accueil et toilettes.  
L'espace extérieur compris en l'édicule existant rénové, le nouveau bâtiment et le café/art, devient un lieu de vie convivial ouvert à tous, inclusif. Nous imaginons la possibilité de jeux rangés dans l'espace d'animation comme un jeu de quille en bois, un jeu de palet, un jeu d'échec géant, des jeux de sociétés et des tables déplaçables pour l'extérieur, un puits à eau géant. Cette programmation est à mettre au point avec vous et en concertation avec les habitants.
- 2 Petite rigole en pierre avec un engravement de 2 cm de profondeur sur 20 cm de large / récupérer l'eau du nouveau bâtiment et l'eau du nord de la place, puis elle l'envoie dans la grande rigole de la Louve. Sous cette rigole nous positionnons des caissons de stockage d'une capacité de 100 m<sup>3</sup>, une partie de l'eau sera conservée pour alimenter les plantes de la rigole, le reste sera restitué au milieu par infiltration (si possible) ou par débit de fuite.
- 3 Les alcôves entre les platanes permettront comme sur la large trottoir, d'accueillir les stands des manifestations temporaires.
- 4 La fontaine existante est conservée. Nous la posons sur une extension plus contemporaine avec un miroir d'eau que nous pourrions également envisager de planter. La vocation première de pouvoir s'abreuver doit être selon nous maintenue.
- 5 Les terrasses auront un espace délimité par l'emprise de la pierre et des clous en laiton.



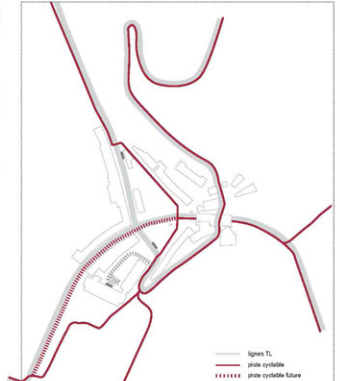
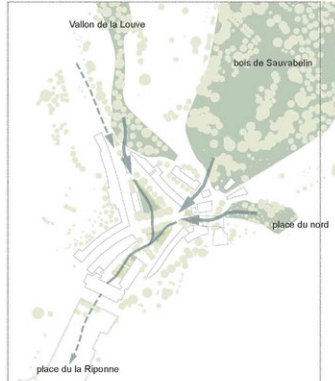
# Réveil des natures urbaines

Lausanne  
Concours Place du Tunnel



## INSCRIPTION DANS LE MAILLAGE SPATIAL ET FONCTIONNEL

03



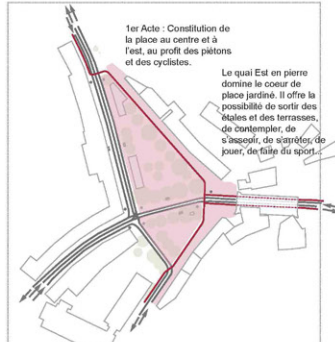
### Participer aux liaisons paysagères

La place du Tunnel ne rêve plus de nature, mais devient un nouveau maillon des structures naturelles. Une manière de réinverser doucement la minéralisation de la ville des dernières décennies et de réintroduire la nature à travers des sols plus poreux. Ce geste important dans un contexte de réchauffement donne le sentiment que la nature s'écoule dans la ville depuis le nord. Mais c'est aussi une armature d'arbres qui structure l'espace et participe aux liaisons paysagères d'ensemble.

### S'inscrire dans le maillage des mobilités

L'émancipation du réseau cyclable à Lausanne passe aussi par la place du Tunnel aussi surnommée la place «bosange». Pour compléter le réseau vélo, nous avons placé une piste cyclable rouge à l'est de ce losange. L'ensemble des mobilités prend une place à la fois simple et évidente en proposant un meilleur partage de l'espace public au profit de tous et un sentiment d'urbanité où chaque chose est à sa place!

## TRANSFORMATION DE LA PLACE



**1er Acte :** Constitution de la place au centre et à l'est, au profit des piétons et des cyclistes. Le quai Est en pierre domine le cœur de place jardiné. Il offre la possibilité de sortir des tables et des terrasses, de contempler, de s'asseoir, de s'arrêter, de jouer, de faire du sport.



**2ème Acte :** Agrandissement du trottoir ouest, au profit des piétons.

### Horizon de projet 2026-2028

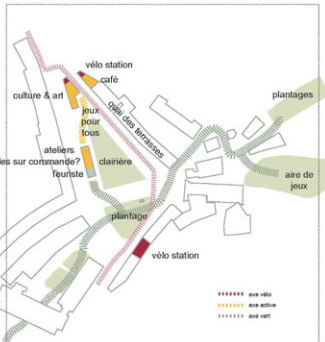
La place est confrontée à une transition vitale dans les années à venir. D'une place de circulation où la voiture avait la part du roi, à une place complétée, où la voiture et le bus sont canalisés pour laisser plus de place aux mobilités piétonnes et cyclistes, et surtout pour «faire place», permettre de larges usages pour tous!

### Horizon de projet 2035-2040

Petit à petit la place s'étendra dans un rythme équilibré et désiré par la ville.



**Une place de vie**  
La place va s'ouvrir à la vie. Il sera possible d'accéder à la place de tous les côtés, l'ascenseur permettra à un plus grand nombre de personnes d'accéder plus facilement depuis la rue de la Barre à un espace proposant un lieu de vie et d'ouverture penté. Les bâtiments sur la place et autour de celle-ci accueilleront de nouvelles fonctions pour le quartier et plus encore!



**Programmation**  
Du côté nord, un espace vert dense, aussi appelé « les jardins ». Où les gens peuvent se rencontrer, des réunions, des événements peuvent être organisés ou tout simplement un endroit pour imaginer la nature. Le côté sud est destiné d'origine de la région. Il sera composé de plusieurs « terrasses » avec potagers, pour les habitants, les collectifs et les familles.



Récupération de l'eau en amont Rue de la Borde = 23m3  
stockage, infiltration et décanutage  
Nouveau bâtiment: toiture plantée / rétention = 4p  
Edicule existant: toiture plantée / rétention = 6p substrat 7cm  
Piste cycle enrobé drainant  
surfaces de récupération des eaux de ruissellement zones plantées et zones en grave reconstruite h=5cm 17,5 m3  
rigole de la Louve h= 15 cm 14 m3  
stockage en caisson enterré sur la longueur de la rigole = stockage et infiltration h= 5m 190 m3

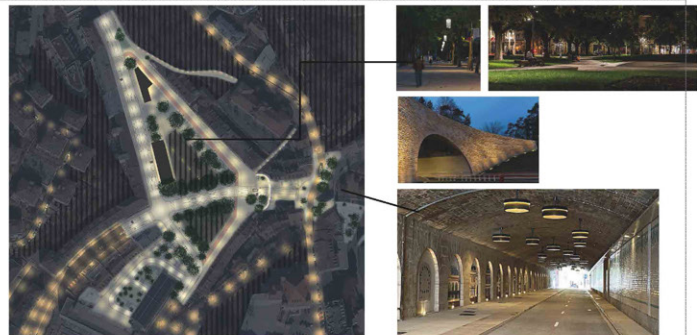
### Gestion des eaux de surface

Les changements climatiques sont un fait. Nous sommes de plus en plus confrontés à des inondations dans les villes. La conception présente plusieurs façons de lutter contre ces inondations. Tout le pavé sera perméable à 40%. Le reste du site s'ouvrira complètement. Là où il n'y a pas de route ou de sentiers, c'est vert. Vert qui peut absorber, infiltrer et stocker l'eau. Le site occupe plusieurs manières pour gérer de l'eau ruissellement. Un bassin sera créé sur le côté nord de la zone qui collectera tout l'excès d'eau de la rue de la Borde et dirigera à deux grands réservoirs d'eau sous la surface à côté et de l'autre. Au milieu de la place une rigole plantée sera réalisée pour récupérer tous l'eau du côté nord-est du site. La rigole est également reliée aux réserves d'eau sous la route.

### Grands principes d'éclairage

L'éclairage pour le nouvel aménagement de la place du tunnel, est inspiré de la composition d'une salle de théâtre. Le système de terrasses évoque les estrades du public; il est éclairé de façon très discrète via des petits candélabres qui apportent une lumière douce et diffuse qui se mélange à la végétation.

Au fond, le tunnel encadré dans la perspective des bâtiments représenté la scène; il est mis en lumière de façon théâtrale et devient un élément majeur de la place. La matérialité du tunnel pourrait être revue pour ramener de la clarté et de la chaleur au sol et sur les parois. Nous avons imaginé, un éphémère coloré clair au ton chaud au sol et des bandes de carrelage type «mètre parètre» en clin d'œil au passé de la ville et à son patrimoine Haussmannien, pour habiller les murs et la voûte. Le relief du carrelage associé à une recherche en 3 lettres du belge au maître donné du relief à la lumière et limitera la perception d'éventuelles saillances.



# Réveil des natures urbaines

Lausanne  
Concours Place du Tunnel

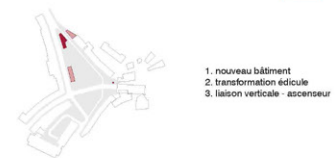


Perspective «terrasses»



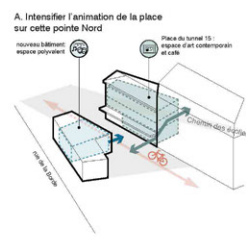
Perspective «jardins»

## PROGRAMME BÂTIMENTS



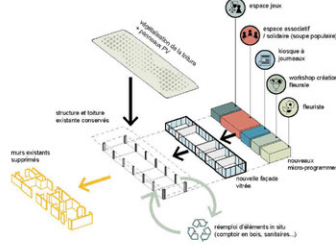
### 1. nouveau bâtiment - nouvelle identité -

L'implantation d'un nouveau bâtiment à la pointe Nord de la place du Tunnel est un geste urbain fort qui remplit plusieurs objectifs :



### 2. la transformation de l'édicule - animer l'existant -

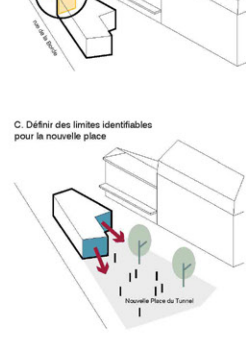
Le projet prévoit de conserver la structure existante pour y insérer une diversité de micro-programmes qui assurent l'animation de la place du Tunnel. Le concept permet une flexibilité des espaces, une résilience du bâtiment dans le temps et une adaptation à la démarche participative à venir.



### B. Signaler l'entrée de la place depuis la rue de la Borne

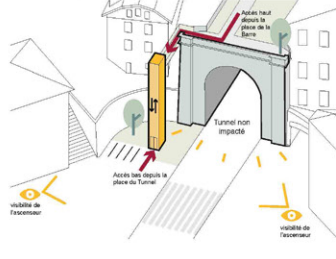


### C. Définir des limites identifiables pour la nouvelle place



### 3. l'ascenseur - préserver le tunnel -

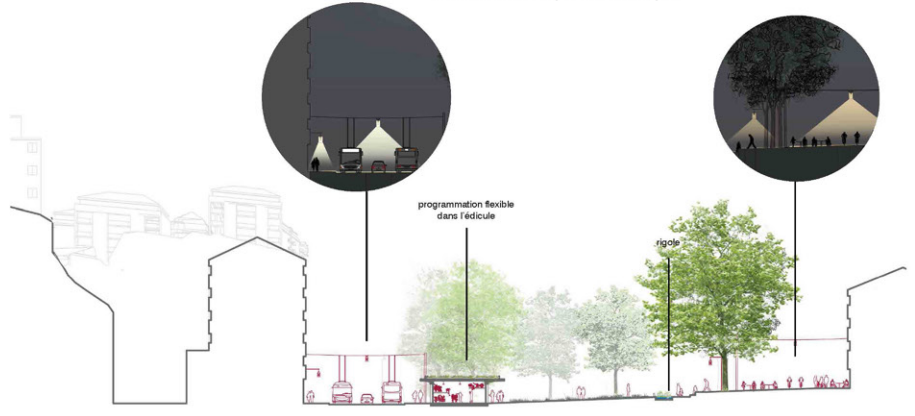
Afin de faciliter les liens entre la nouvelle place du Tunnel et le quartier du Vallon, un ascenseur est prévu au niveau de la place de la Barre. Son emplacement a été défini pour être facilement identifiable depuis la rue de la Borne et l'avenue de l'université et en s'éloignant suffisamment du tunnel pour ne pas porter atteinte à l'existant. Il vient se lier à ce dernier li avec une passerelle auto-portante.



## COUPES 1:250

### Grands principes d'ambiances nocturnes

Comme dans une pièce de théâtre l'éclairage est régi par une temporalité. A la tombée de la nuit l'éclairage s'éveille doucement pour accueillir le public (éclairage à 50 %) ; ensuite la scène est allumée et le spectacle commence. Au milieu de la nuit la scène s'atténue et les zones de circulation restent allumées pour les circulations du public.

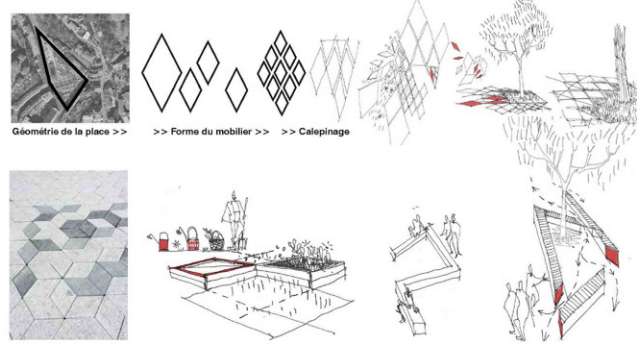


Coupe transversale

## PALETTE VÉGÉTATION



## UNE FORME IDENTITAIRE



«Une situation privilégiée au pied de la Cité, une géométrie en losange unique à Lausanne.»



Coupe longitudinale





Ville de Lausanne

Service de la mobilité  
et de l'aménagement des espaces publics

RIPONNE  
TUNNEL

## Concours à un degré en procédure sélective selon Règlement SIA 142 avec implication du public

### **Organisateur de la procédure:**

Ville de Lausanne  
Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics  
Division espaces publics  
Juliette Bernier

### **Accompagnement, communication et participation:**

Ville de Lausanne  
Service de l'urbanisme  
Julie Dubey, Lucas Jeanrichard, Jeremy Faivre

### **Assistance à la maîtrise d'ouvrage:**

Fischer Montavon+Associés Architectes - Urbanistes SA  
Ruelle Vautier 10 , 1400 Yverdon-les-Bains  
Gabriela Marcovecchio, Nadine Mermoud

### **Impressions**

PCL Presses Centrales SA, Renens  
Tirages à 200 exemplaires

février 2024



Pour savoir plus sur le projet

**RIPONNE  
TUNNEL**

